ARCHÉO AT
ARCHÉOTHÉMA HORS-SÉRIE 6
Revue d'histoire et d'archéologie
Hors-série

HORS-SÉRIE

Jeanne d'Arc

Des origines au procès de Rouen

www.archeothema.com
L 17576 - 6 H - F: 7,00 € - RD

ARCHÉOTHÉMA
Revue d'histoire et d'archéologie

Revue bimestrielle - 6 numéros par an et 3 numéros spéciaux
Rédaction : Archéothéma
11, rue de l'Auxois – 21121 Fontaine-lès-Dijon
06 73 38 55 15 / b.bioul@archeothema.com
Diffusion : MLP
Service des ventes en kiosque : Vive la Presse
Amandine Fest Castello : 06 81 09 44 57
af.vivelapresse@gmail.com
Abonnements et ventes de numéros :
À ADRESSER À : Archéothéma
Service clients, 12350 Privezac
TÉL : 05 65 81 54 86. FAX : 05 65 81 55 07
contact@bopress.fr
Tous les numéros de la revue sont disponibles www.archeothema.com
Archéothéma est éditée par
Archeodunum SAS, 500, av. Juliette Récamier
69970 Chaponnay / 06 73 38 55 15
info@archeothema.com
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Frédéric Rossi
RÉDACTEUR-EN-CHEF : Bruno Bioul
DIRECTEUR ARTISTIQUE : Wladimir Dudan
SECRÉTARIAT DE RÉDACTION : Valérie Pagliasso
RESPONSABLE DES PUBLICITÉS : Jacqueline Vivian
06 30 61 20 73 / pub@archeothema.com
RÉDACTION : Josselin Derbier
Revue imprimée en France par
l'Imprimerie Moderne de l'Est
N° de commission paritaire : 0112 K 90184
Dépôt légal à parution – ISSN 1969 - 1815
© 2012 Archeodunum SAS
Toute reproduction de textes et d'images interdite sans autorisation de la rédaction

Coordination : François Neveux, Professeur émérite de l'université de Caen Basse-Normandie

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO
- François Neveux, Professeur émérite de l'université de Caen Basse-Normandie
- Olivier Bouzy, Attaché de conservation du Patrimoine, Centre Jeanne d'Arc, Mairie d'Orléans
- Françoise Michaud-Fréjaville, Professeur émérite d'histoire médiévale à l'université d'Orléans
- Pierre Bouet, Professeur émérite de l'université de Caen Basse-Normandie
- Catherine Bougy, Université de Caen Basse-Normandie CRISCO / OUEN
- Sophie Poirey, Maître de Conférences à l'université de Caen Basse-Normandie
- Bernard Beck, professeur honoraire de classe supérieure
- Philippe Contamine, Professeur au Collège de France
- Pierre-Gilles Girault, Conservateur du Patrimoine au château royal de Blois
- Michèle Guéret-Laferté, Professeur de littérature médiévale à l'Université de Rouen
- Yann Rigolet, Doctorant en Histoire Contemporaine, Université d'Orléans, laboratoire SAVOURS

Remerciements à Anne-Marie Tirand-Cuny

Vitrail dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, Wellington, Nouvelle-Zélande. © Tupungato, Dreamstime.com

Sommaire

hors-série n° 6 | août 2012

Jeanne d'Arc
Des origines au procès de Rouen

4 ....**Introduction,** par François Neveux

6 ....**Chronologie : Jeanne d'Arc et la guerre de Cent Ans**

8 ....**Le contexte historique,** par François Neveux

LES GRANDES ÉTAPES DE LA VIE DE JEANNE

16 ...**Une jeune fille de son temps,** par François Neveux

20 ...**Que peut-on dire des voix de Jeanne,** par François Neveux

22 ...**Jeanne d'Arc, de Chinon à Orléans,** par Olivier Bouzy

26 ...**Les enjeux du sacre de Reims,** par François Neveux

LE PROCÈS DE CONDAMNATION (1431)

28 ...**Le procès de condamnation. Présentation générale** par François Neveux

31 ...**Pierre Cauchon, juge de Jeanne,** par François Neveux

32 ...**Jeanne en habit d'homme,** par Françoise Michaud-Fréjaville

38 ...**La traduction latine des paroles de Jeanne d'Arc : fidélité ou falsification ?** Par Pierre Bouet

44 ...**La langue des deux textes en français des interrogatoires de Jeanne d'Arc,** par Catherine Bougy

50 ...**Le procès d'inquisition de Jeanne d'Arc,** par Sophie Poirey

LE PROCÈS EN NULLITÉ

56 ...**Le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc,** par Bernard Beck

61 ...**Le cardinal Guillaume d'Estouteville,** par Bernard Beck

71 ...**La *recollectio* de Jean Bréhal,** par Bernard Beck

72 ...**Le procès de 1431 en question : Les traités des théologiens et des juristes (1450-1456),** par Philippe Contamine

JEANNE APRÈS JEANNE

78 ...**Les fausses Jeannes. Claude des Armoises,** par Pierre-Gilles Girault

82 ...**« Jeanne la preuse, Jeanne la sainte »,** par Michèle Guéret-Laferté

90 ...**Les thèses survivo-bâtardisantes,** par Olivier Bouzy

94 ...**Jeanne d'Arc en politique. Les récupérations contemporaines d'un mythe de 1945 à nos jours,** par Yann Rigolet

Jeanne d'Arc
Des origines au procès de Rouen

4 ....**Introduction,** par François Neveux

6 ....**Chronologie : Jeanne d'Arc et la guerre de Cent Ans**

8 ....**Le contexte historique,** par François Neveux

LES GRANDES ÉTAPES DE LA VIE DE JEANNE

16 ...**Une jeune fille de son temps,** par François Neveux

20 ...**Que peut-on dire des voix de Jeanne,** par François Neveux

22 ...**Jeanne d'Arc, de Chinon à Orléans,** par Olivier Bouzy

26 ...**Les enjeux du sacre de Reims,** par François Neveux

LE PROCÈS DE CONDAMNATION (1431)

28 ...**Le procès de condamnation. Présentation générale** par François Neveux

31 ...**Pierre Cauchon, juge de Jeanne,** par François Neveux

32 ...**Jeanne en habit d'homme,** par Françoise Michaud-Fréjaville

38 ...**La traduction latine des paroles de Jeanne d'Arc : fidélité ou falsification ?** Par Pierre Bouet

44 ...**La langue des deux textes en français des interrogatoires de Jeanne d'Arc,** par Catherine Bougy

50 ...**Le procès d'inquisition de Jeanne d'Arc,** par Sophie Poirey

LE PROCÈS EN NULLITÉ

56 ...**Le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc,** par Bernard Beck

61 ...**Le cardinal Guillaume d'Estouteville,** par Bernard Beck

71 ...**La *recollectio* de Jean Bréhal,** par Bernard Beck

72 ...**Le procès de 1431 en question : Les traités des théologiens et des juristes (1450-1456),** par Philippe Contamine

JEANNE APRÈS JEANNE

78 ...**Les fausses Jeannes. Claude des Armoises,** par Pierre-Gilles Girault

82 ...**« Jeanne la preuse, Jeanne la sainte »,** par Michèle Guéret-Laferté

90 ...**Les thèses survivo-bâtardisantes,** par Olivier Bouzy

94 ...**Jeanne d'Arc en politique. Les récupérations contemporaines d'un mythe de 1945 à nos jours,** par Yann Rigolet

Introduction

Par **François Neveux,** Professeur émérite de l'université de Caen Basse-Normandie

L'année 2012 est marquée par le 600e anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Celle-ci est l'une des figures les plus populaires de l'histoire de France, mais aussi l'une des plus controversées. C'est également l'une des plus grandes figures féminines de l'histoire universelle.

Jeanne a vécu dans une période troublée, pendant la guerre de Cent Ans (1337/40-1453). La France est alors partagée en trois entités distinctes : le Nord-Ouest est contrôlé par le « roi de France et d'Angleterre », Henri VI ; le Nord-Est par le duc de Bourgogne, allié des Anglais ; et le Sud par le « dauphin Charles » (Charles VII), qui n'a pas été couronné à Reims. Jeanne est née vers 1412, dans un village des frontières du royaume de France, dans les « marches de Lorraine ». Ce village, Domrémy, fait partie du seul territoire de l'Est qui reconnaisse la légitimité et l'autorité du dauphin. Selon ses propres dires, Jeanne aurait entendu des voix venues du ciel. Ces voix lui auraient ordonné d'aller « en France » pour rencontrer le dauphin et l'aider à délivrer Orléans, alors assiégée par les Anglais…

Ce numéro réunit les meilleurs spécialistes actuels de Jeanne d'Arc, universitaires pour la plupart, mais aussi conservateur de musée ou directeur adjoint du Centre Jeanne d'Arc d'Orléans. Dans un premier temps, nous brosserons à grands traits les principales étapes de la vie de Jeanne : Domrémy, de sa naissance à sa 17e année, Chinon, Orléans et Reims, Compiègne et Rouen, où elle meurt à 19 ans. Cette partie comprendra notamment des contributions d'Olivier Bouzy et de François Neveux.

Puis nous évoquerons le procès de condamnation (1431), mené par Pierre Cauchon, évêque de Beauvais et conduit selon la procédure d'inquisition (Sophie Poirey). Au cours de ce procès, l'un des principaux reproches faits à Jeanne est le port d'un habit d'homme (Françoise Michaud-Fréjaville). Des recherches récentes ont amené les chercheurs à étudier les langues du procès : le français de la minute (Catherine Bougy) et le latin de la version officielle (Pierre Bouet), ce qui n'avait jamais été fait. Ce procès aboutit à la condamnation de Jeanne et à sa mort sur le bûcher.

Vingt-cinq ans plus tard, les circonstances politiques ont changé et un nouveau procès débouche sur l'annulation du procès de 1431. C'est le « procès en nullité », plus connu sous son appellation traditionnelle de « procès de réhabilitation » (1456). Il sera présenté par Bernard Beck et Philippe Contamine.

La condamnation de Jeanne est annulée et le roi Charles VII a retrouvé son honneur, mais l'histoire ne s'arrête pas là. Notre dernière partie évoquera « Jeanne après Jeanne ». Dès le XVe siècle a surgi une fausse Jeanne, Claude des Armoises (Pierre-Gilles Girault), et la geste de Jeanne a été l'objet de visions littéraires (Michèle Guéret-Laferté). Au XIXe siècle, apparaissent pour la première fois les thèses « survivo-bâtardisantes » (Olivier Bouzy) et, au XXe siècle, Jeanne est l'objet de diverses récupérations politiques (Yann Rigolet).

Ainsi, ce numéro présente une nouvelle vision de Jeanne d'Arc, celle qui ressort des recherches universitaires les plus récentes, présentées pour la première fois au grand public. *AT*

→ *Jeanne d'Arc*, par Prosper d'Épinay (1836-1914). Statue en pied, en armure, dans la cathédrale Notre-Dame de Reims. Cliché Éric Pouhier, 2006.

Jeanne d'Arc et la guerre de Cent Ans

• 1314. Mort du roi de France Philippe le Bel.
• 1314-1316. Louis, fils de Philippe le Bel, est roi de France sous le nom de Louis X.
• 1316-1322. Philippe, frère de Louis X, devient roi de France sous le nom de Philippe V.
• 1322-1328. Charles, un autre frère de Louis X, succède à Philippe V sous le nom de Charles IV. Il est le dernier roi de la dynastie capétienne.
• 1328-1350. Philippe de Valois, cousin de Philippe le Bel, succède à Charles IV sous le nom de Philippe VI, et inaugure la lignée royale des Valois.
• 1329 (6 juin). Édouard III d'Angleterre (1327-1377), neveu des rois Louis X, Philippe V et Charles IV par sa mère Jeanne (et donc petit-fils de Philippe le Bel), prête hommage au nouveau roi de France dont il est le vassal pour ses possession « françaises ».
• 1337 (24 mai). Philippe VI de Valois confisque au roi d'Angleterre le duché d'Aquitaine.
• 1340. Édouard III prend le titre de « roi de France et d'Angleterre » : c'est le **début de la guerre de Cent Ans.**
• 1340 (24 juin). Bataille navale de l'Écluse : défaite française.
• 1346 (26 août). Bataille de Crécy : défaite française.
• 1348. La peste noire frappe toute l'Europe.
• 1356 (19 septembre). Bataille de Poitiers : défaite française.
• 1360. Traité de Brétigny : les Français abandonnent au roi d'Angleterre une grande partie de l'Aquitaine, en toute souveraineté. De plus, la France est ravagée par les Routiers, mercenaires démobilisés.
• 1364-1380. Règne de Charles V qui, en 1369, reprend la guerre contre les Anglais et remporte plusieurs victoires grâce à un chef militaire breton, Bertrand du Guesclin (v. 1320-1380).
• 1364. Du Guesclin remporte une importante victoire contre les troupes anglo-navarraises, à Cocherel (Eure).
• 1370. Du Guesclin devient le chef suprême de l'armée française.
• 1377-1399. Richard II d'Angleterre cherche à rétablir la concorde entre les deux royaumes.
• 1380-1422. Règne de Charles VI : au début, ses oncles (Louis d'Anjou, Jean de Berry et Philippe le Hardy) exercent le gouvernement.
• 1378. Grand schisme d'Occident : deux papes sont élus presque simultanément : Urbain VI, à Rome, et Clément VII, à Avignon.
• 1392. Charles VI est saisi par une première crise de folie. Ses oncles reviennent au pouvoir, surtout Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.
• 1399-1413. Règne d'Henri IV (Henri de Lancastre), cousin du roi Richard II qu'il a renversé. Il est partisan de la reprise de la guerre contre la France.
• 1404. Mort de Philippe le Hardy. Son fils, Jean sans Peur, et le frère du roi, Louis Ier, duc d'Orléans, se disputent le pouvoir. C'est le début de la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, marquée par les assassinats de Louis d'Orléans (1407), puis de Jean sans Peur (1419).
• 1412. **Naissance de Jeanne**, fille de Jacques d'Arc et Isabelle (ou Zabillet) Romée à Domrémy (duché de Bar).
• 1413-1422. Règne d'Henri V d'Angleterre qui poursuit la politique belliqueuse de son père.
• 1414. Concile de Constance : les deux papes sont déposés et un nouveau pape est élu, Martin V (en 1417).
• 1415 (25 octobre). Bataille d'Azincourt : Henri V débarque dans l'estuaire de la Seine et triomphe de l'armée française.
• 1417. Henri V entreprend la reconquête systématique de la Normandie, qui s'achève par le siège de Rouen (1418-1419). Seul le Mont Saint-Michel résiste.
• 1420 (21 mai). Traité de Troyes : Le « soi-disant » dauphin Charles est déshérité et Henri V est proclamé héritier de Charles VI. Il épouse aussitôt la fille du roi, Catherine de France.
• 1422 (31 août et 21 octobre). Mort d'Henri V et de Charles VI.
• 1422-1461. Règne d'Henri VI, fils d'Henri V et de Catherine de France. Jean, duc de Bedford, frère d'Henri V, se proclame régent de France.
• 1424 (17 août). Bataille de Verneuil : défaite française.
• 1424-1425. Siège du Mont Saint-Michel.
• 1425 (environ). À treize ans, Jeanne commence à entendre des voix qui lui annoncent qu'elle doit aller au secours du Dauphin et le mener à Reims pour qu'il y soit sacré roi de France.
• 1428. Jeanne se rend chez le sire Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, pour lui demander une escorte qui la conduirait auprès du Dauphin.
• 1428-1429. Siège d'Orléans par les Anglais, dernier verrou permettant de défendre le sud de la Loire, encore contrôlé par le dauphin Charles (Charles VII). C'est dans ce contexte qu'est intervenue Jeanne d'Arc.

• **1429 (25 février).** Entrevue de Jeanne d'Arc et du Dauphin à Chinon.

• **1429 (29 avril).** Jeanne arrive devant Orléans et contraint les Anglais à lever le siège (7-8 mai)

• **1429 (18 juin).** Bataille de Patay : victoire française.

• **1429 (17 juillet).** Sacre de Charles VII à Reims.

• **1429 (15 août).** Escarmouches à Montépilloy entre les armées française et anglaise.

• **1429 (26 août/8 septembre).** Siège de Paris (Porte Saint-Honoré). Jeanne est blessée à la cuisse par un carreau d'arbalète.

• **1429 (4 novembre).** Prise de Saint-Pierre-le-Moûtier par Jeanne d'Arc.

• **1429 (23 novembre).** Siège de La-Charité-sur-Loire.

• **1430 (23 mai).** Jeanne est capturée par les Bourguignons lors d'une sortie aux portes de Compiègne.

• **1431 (21 février/23 mai).** Procès de Jeanne d'Arc.

• **1431 (30 mai).** **Mort de Jeanne d'Arc** à Rouen.

• **1431.** Concile de Bâle : les Pères conciliaires sont saisis des querelles intérieures du royaume de France et du conflit l'opposant au royaume d'Angleterre.

• **1435.** Au cours du congrès d'Arras, Philippe III le Bon, duc de Bourgogne, accepte de se réconcilier avec Charles VII : ce renversement d'alliance va profiter aux Français.

• **1444.** Trèves de Tours : Henri VI épouse une princesse française.

• **1449.** La trêve est rompue.

• **1450 (15 avril).** Bataille de Formigny : victoire française.

• **Guerre des deux roses** qui, en Angleterre, oppose les Lancastre au York.

• **1475.** Un **traité** est conclu **entre Louis XI et Édouard IV**, à Picquigny : il inaugure une période d'essor économique remarquable, qui va se poursuivre jusqu'au début du XVI^e^ siècle.

Statue de Charles V, roi de France (1364-1380), au château de Versailles (galerie de pierre basse). Cliché Starus, 2011.

Le contexte historique

Par **François Neveux,** Professeur émérite de l'université de Caen Basse-Normandie

Au début du XIVe siècle, la population en Europe est très nombreuse car l'accroissement démographique a été quasi continu pendant trois siècles. Mais en 1348, éclate l'une des épidémies les plus graves de l'histoire : la peste noire tue entre le quart et le tiers de la population. Par la suite, la peste continua à sévir de façon récurrente jusqu'au temps de Jeanne et au-delà. À ces calamités naturelles va s'ajouter la guerre, née d'une crise de succession au trône de France. Cette guerre dure déjà depuis trois-quarts de siècle à la naissance de Jeanne. Elle va se poursuivre encore longtemps après sa mort : on l'appelle à juste titre la « guerre de Cent Ans ».

LA CRISE DE SUCCESSION ET LES DÉBUTS DE LA GUERRE DE CENT ANS

La dynastie capétienne régnait sur le royaume de France depuis plus de trois siècles. Les rois se succédaient sans problème, de père en fils, jusqu'à Philippe le Bel (1258-1314). À la mort de ce dernier, le nouveau roi est naturellement son fils aîné, Louis X. Or celui-ci meurt deux ans plus tard, en ne laissant qu'une fille, Jeanne, dont la légitimité est contestée. Le frère cadet du roi s'empare alors du pouvoir et règne sous le nom de Philippe V (1316-1322), puis c'est le tour du benjamin, Charles IV (1322-1328). Or tous ces rois n'ont que des filles. En 1328, tout naturellement, on va donc chercher le cousin du roi le plus proche : Philippe de Valois, neveu de Philippe le Bel. Ce mode de succession ne pose pas de problème dans l'immédiat. Le nouveau roi, Philippe VI (1328-1350), est reconnu par tous et même par le jeune roi d'Angleterre, Édouard III, qui vient d'accéder au trône dans des conditions difficiles. Il accepte de prêter hommage au nouveau roi pour le duché d'Aquitaine. Il respecte donc les termes du traité de paix qui avait été conclu en 1258 par son ancêtre, Henri III, et par Saint Louis.

Or la mère d'Édouard III était la fille de Philippe le Bel et la sœur des trois derniers capétiens directs (Louis X, Philippe V et Charles IV). Si la succession féminine avait été acceptée, il aurait pu accéder au trône de France. Les relations vont rapide-

Jeanne d'Arc n'aurait pas joué le rôle qu'on lui connaît si la France ne s'était pas trouvée au cœur de l'une des plus graves crises de son histoire, qui s'étend sur le XIVe et le XVe siècle. Les difficultés commencent dès le début du XIVe siècle, avec un changement climatique entraînant une série de mauvaises récoltes et une grave disette. Elles se poursuivent avec une épidémie de peste sans précédent à laquelle il faut ajouter une guerre sans merci entre les deux royaumes les plus puissants de l'époque et leurs alliés.

↓ Hommage du roi Édouard III d'Angleterre à Philippe VI en 1329. Jean Froissart, *Grandes Chroniques de France*, XVe siècle. Paris, Bibliothèque nationale de France. Cliché Wikimedia Commons.

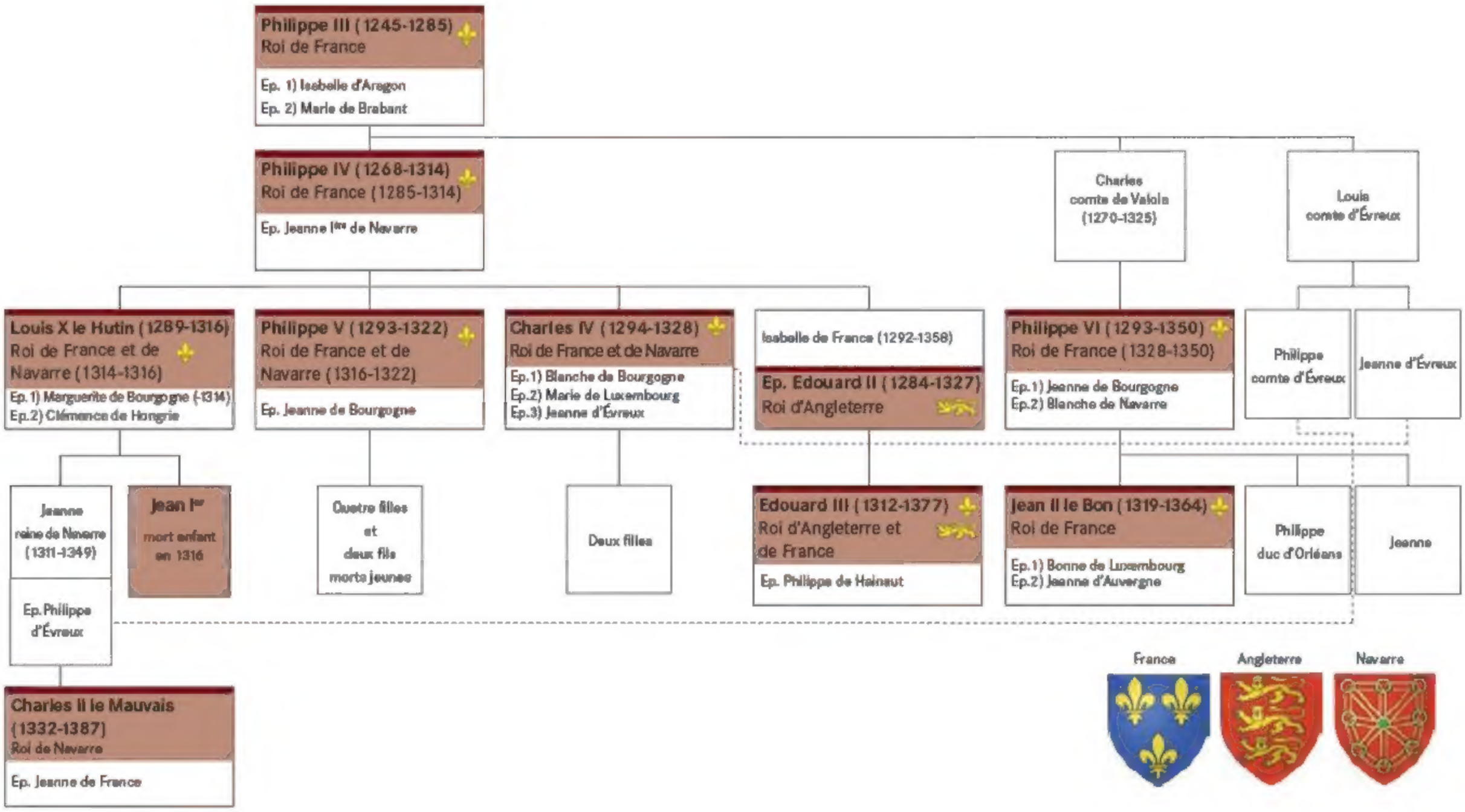

† La succession de Philippe IV le Bel.
Généalogie simplifiée des prétendants à la couronne de France.

ment se détériorer entre Édouard III et Philippe VI. En 1337, Le roi d'Angleterre fait porter son défi à « Philippe de Valois, qui se dit roi de France ». En 1340, Édouard prend le titre de « roi de France et d'Angleterre ». C'est le début de la guerre de Cent Ans.

Les premières batailles sont perdues par les Français : bataille navale de l'Écluse (24 juin 1340) mais, surtout, bataille de Crécy (26 août 1346) et bataille de Poitiers (19 septembre 1356), où les archers anglais se révèlent très efficaces contre les chevaliers français. À Poitiers, l'armée était conduite par le nouveau roi de France, Jean II le Bon (1350-1364). La défaite est particulièrement grave pour le royaume, puisque le roi est fait prisonnier. Les Français doivent conclure l'humiliant traité de Brétigny (1360), par lequel ils abandonnent au roi d'Angleterre une grande partie de l'Aquitaine, en toute souveraineté. De plus, ils sont contraints de payer une énorme rançon pour la libération du roi (3 millions d'écus d'or). À cette époque la France est ruinée, surtout parce que le pays se trouve ravagé par les soldats démobilisés des deux camps, qu'on appelle les routiers. Le pays ne se relève que sous le règne suivant, celui de Charles V (1364-1380).

↓ Portrait du roi de France, Jean II le Bon (1350-1364), anciennement attribué à Girard d'Orléans. Tempera et or sur panneau de chêne. 59,8 X 44,6 cm. Vers 1350, Paris, musée du Louvre. Cliché The York Project, 2002.

CHARLES V ET CHARLES VI : DU RELÈVEMENT À LA RECHUTE

Le roi Charles V va reprendre la guerre en 1369 et entreprendre une reconquête systématique des territoires qui avaient été cédés aux Anglais et à leurs alliés (comme le roi Charles de Navarre, qui était maître d'une bonne partie de la Normandie). Il est aidé dans cette tâche par un chef militaire breton, Bertrand du Guesclin (v. 1320-1380). Ce dernier s'est d'abord illustré dans la guerre de succession de Bretagne (1341-1365), qui opposait le duc Charles de Blois, soutenu par le roi de France, et le duc Jean de Montfort, soutenu par le roi d'Angleterre. Remarqué par Jean le Bon, Du Guesclin exerce ses premiers commandements aux frontières de la Normandie, à Pontorson et au Mont Saint-Michel. En 1364, il remporte une importante victoire contre les troupes

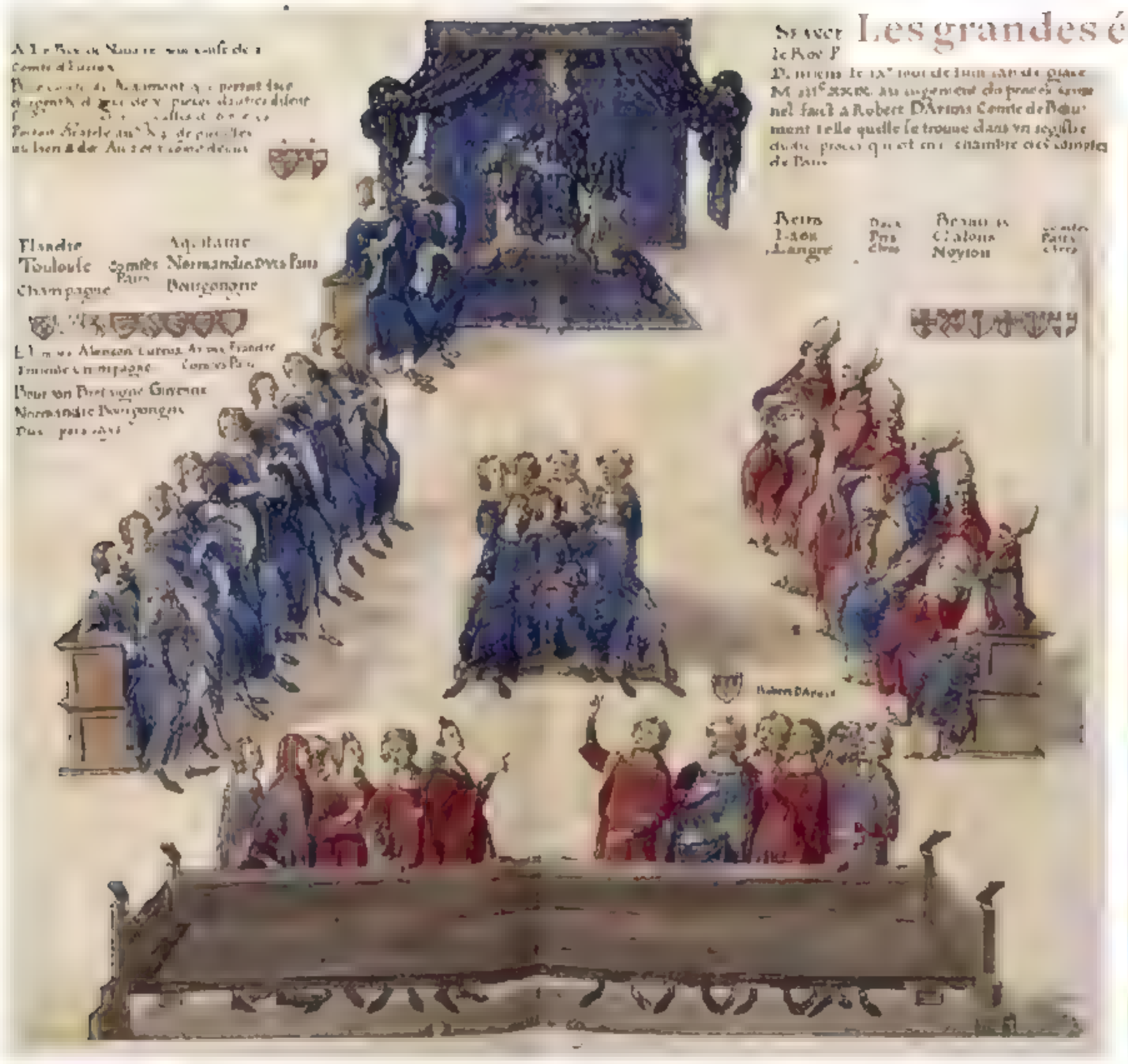

† Procès de Robert d'Artois à Amiens, le 9 juin 1329, en présence du roi de France Philippe VI de Valois. Recueil de Gaignières, folio 32v Paris, Bibliothèque nationale, Estampes et photographie, fonds Gaignières 255. Cliché Wikimedia Commons, 2010.

† Richard II d'Angleterre, (1377-1399) est mineur lorsqu'il monte sur le trône, et quand il arrive à l'âge adulte, il cherche à rétablir la concorde entre les deux royaumes. Peinture vers 1385-1390. Cliché Wikimedia Commons, 2008.

anglo-navarraises, à Cocherel (Eure). En 1365, il est chargé par Charles V d'emmener en Espagne les compagnies de routiers, qui vont participer à la guerre civile opposant les deux prétendants au trône de Castille, Pierre le Cruel et Henri de Trastamare. En 1370, en dépit des oppositions (car il est issu de la petite noblesse bretonne), il est nommé connétable de France, c'est-à-dire qu'il devient chef suprême de l'armée française. À ce titre, il conduit la reconquête de l'Aquitaine anglaise (1370-1380). À la fin de son règne, avec l'aide de Du Guesclin, Charles V a repris possession de tout son royaume (sauf Calais et Bordeaux). Son œuvre va cependant être remise en cause sous le règne de son fils et successeur, Charles VI (1380-1422).

Au début, le roi est mineur, et ses oncles (Louis d'Anjou, Jean de Berry et Philippe le Hardy) exercent le gouvernement. Le royaume retrouve alors une paix relative, qui dure une vingtaine d'années. Le roi d'Angleterre, Richard II (1377-1399) est lui aussi mineur et, quand il arrive à l'âge adulte, il cherche à rétablir la concorde entre les deux royaumes. Cependant, en 1392, Charles VI est saisi par une première crise de folie. Désormais, il ne pourra plus vraiment gouverner. Les oncles reviennent au pouvoir et, surtout, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. À sa mort, en 1404, le fils de ce dernier, Jean sans Peur, et le frère du roi, Louis Ier, duc d'Orléans, se disputent le pouvoir. C'est le début de la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, marquée par les assassinats de Louis d'Orléans (1407), puis de Jean sans Peur (1419).

LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT (1378-1417)

Au moment où la France est troublée du fait de la folie du roi, tout l'Occident chrétien est touché par le Grand Schisme. Entre 1305 et 1378, les papes avaient séjourné à Avignon. Or, en 1378, deux papes sont élus presque simultanément :

→ *Vierge de Miséricorde*, par Enguerrand Quarton. Commandé par Pierre Cadard pour l'église des Célestins d'Avignon. Image d'une Église réconciliée avec elle-même : Les deux papes, Urbain VI et Clément VII, sont déposés et le concile finit par élire un pape unique, Martin V (en 1417). L'unité de l'Église est enfin rétablie après 40 ans de schisme. Retable de la famille Cadard. Tempera sur panneau. 66X 187 cm. Vers 1452. Chantilly, musée Condé. Cliché The York Project. Wikimedia Commons, 2005.

Urbain VI, à Rome, et Clément VII, qui va s'installer à Avignon. C'est un scandale dans toute la chrétienté. Les différents royaumes vont choisir leur pape en fonction de considérations politiques. Clément VII est reconnu par la France, puis par ses alliés ibériques (Aragon et Castille). Urbain VI est suivi par l'Angleterre, par les royaumes scandinaves et par la Flandre (révoltée contre le roi de France). L'Italie et l'Empire sont partagés.

Pour mettre fin à ce scandale, le « roi des Romains » (futur empereur), Sigismond, convoque un concile, à Constance, en 1414. Les différents papes sont déposés et le concile finit par élire un pape unique, Martin V (en 1417). L'unité de l'Église est enfin rétablie, après 40 ans de schisme. Entre-temps, les pères ont aussi été amenés à discuter de nombreuses affaires agitant le monde chrétien. Le réformateur tchèque, Jean Huss, venu s'expliquer, est finalement condamné et brûlé (le 6 juillet 1415). Les affrontements français trouvent également un écho au concile. Armagnacs et Bourguignons sont représentés. Pierre Cauchon lui-même était un membre important de la délégation bourguignonne. On discute longuement pour savoir s'il était juste ou non de tuer un tyran (Louis d'Orléans, en l'occurrence). Avant de se séparer, les pères décident la réunion d'un nouveau concile qui devra aborder la question fondamentale de la réforme de l'Église. Ce concile se réunit à Bâle, en 1431. Pierre Cauchon et Jean Beaupère y participent, de même que plusieurs assesseurs du procès de Jeanne d'Arc. Le concile, qui apparaît alors comme l'autorité supérieure dans l'Église, a donc été saisi des querelles intérieures du royaume de France et du conflit l'opposant au royaume d'Angleterre.

† Portrait d'Henri V d'Angleterre (1413-1422) par un artiste inconnu. Londres, National Portrait Gallery. Cliché Wikimedia Commons, 2009.

DE LA GUERRE CIVILE À LA REPRISE DE LA GUERRE FRANCO-ANGLAISE

Dans les années 1410, les deux partis qui s'opposent en France vont chercher à s'allier avec le roi d'Angleterre. Or le roi pacifique, Richard II, a été renversé par son cousin, Henri de Lancastre, qui s'est emparé du trône sous le nom d'Henri IV (1399-1413). Ce dernier est partisan de la reprise de la guerre contre la France, de même que son fils et successeur, Henri V (1413-1422). En 1415, Henri V débarque dans l'estuaire de la Seine et triomphe de l'armée française à la bataille d'Azincourt (25 octobre). En 1417, il entreprend la reconquête systématique de la Normandie, qui s'achève par le siège de Rouen (1418-1419). Seul le Mont Saint-Michel résiste : il ne fut jamais pris par les Anglais et devint le symbole de la résistance aux yeux de beaucoup d'habitants du royaume, tels que Jeanne.

En 1420, Henri V négocie avec le gouvernement de Charles VI, dominé par le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Pierre Cauchon figure parmi les négociateurs. Le traité est conclu à Troyes (21 mai 1420). Le « soi-disant » dauphin Charles est déshérité et Henri V est proclamé héritier de Charles VI. Il épouse aussitôt la fille du roi, Catherine de France. Ce traité a longtemps été considéré comme « honteux », mais c'était une tentative pour mettre fin au conflit qui opposait les deux royaumes depuis déjà plus de 80 ans. Il était soutenu par les nombreux Français partisans du duc de Bourgogne, considéré comme un prince réformateur. Parmi eux, on comptait la majorité des maîtres de l'université de Paris, de très nombreux membres du clergé, dont les futurs juges et assesseurs du procès de Jeanne d'Arc. Peu de temps après, le traité fut menacé par la mort des principaux protagonistes, Henri V et Charles VI (31 août et 21 octobre 1422). Le nouveau « roi de France et d'Angleterre » était Henri VI, fils d'Henri V et de Catherine de France, âgé de huit mois seulement ! Pourtant,

↑ La bataille d'Azincourt. En 1415, Henri V débarque dans l'estuaire de la Seine et triomphe de l'armée française à la bataille d'Azincourt (25 octobre). Miniature tirée des Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet. Début du XVe siècle. Cliché Wikimedia Commons, 2010.

Vue aérienne du Mont Saint-Michel. En 1417, le roi d'Angleterre, Henri V, entreprend la reconquête systématique de la Normandie, qui s'achève par le siège de Rouen (1418-1419). Seul le Mont Saint-Michel résiste : il ne fut jamais pris par les Anglais et devint le symbole de la résistance aux yeux de beaucoup d'habitants du royaume, tels que Jeanne. Cliché Wikimedia Commons, 2005.

♦ Le siège d'Orléans en 1428. Miniature de Martial d'Auvergne tirée des *Vigiles de Charles VII*. XV^e^ siècle. Cliché Wikimedia Commons, 2007.

la construction issue du traité allait se maintenir, grâce à l'énergie de Jean, duc de Bedford, frère d'Henri V, qui se proclama régent de France. Celui-ci allait attaquer les positions tenues par les partisans du dauphin Charles : l'Anjou, le Maine et le Chartrain (bataille de Verneuil, 17 août 1424), le Mont Saint-Michel (1424-1425) et Orléans (1428-1429). La place d'Orléans apparaissait comme le dernier verrou permettant de défendre le sud de la Loire, encore contrôlé par le dauphin Charles (Charles VII). C'est dans ce contexte qu'est intervenue Jeanne d'Arc.

↑ *Jeanne d'Arc au siège d'Orléans* par Jules Eugène Lenepveu. Peint vers 1886-1890. La bannière correspond à la description donnée à son procès : « Demandé si, quand elle est allée à Orléans, elle avait un étendard ou une bannière et de quelle couleur il était, elle a répondu qu'elle avait une bannière, avec un champ semé avec des lis ; le monde y a été dépeint et deux anges, un à chaque côté ; c'était blanc, de lin blanc ou boucassin et sur cela ont été écrit, elle a pensé, ces noms, Jhesus Maria ; et il a été bordé de soie ». Cliché Wikimedia Commons, 2006.

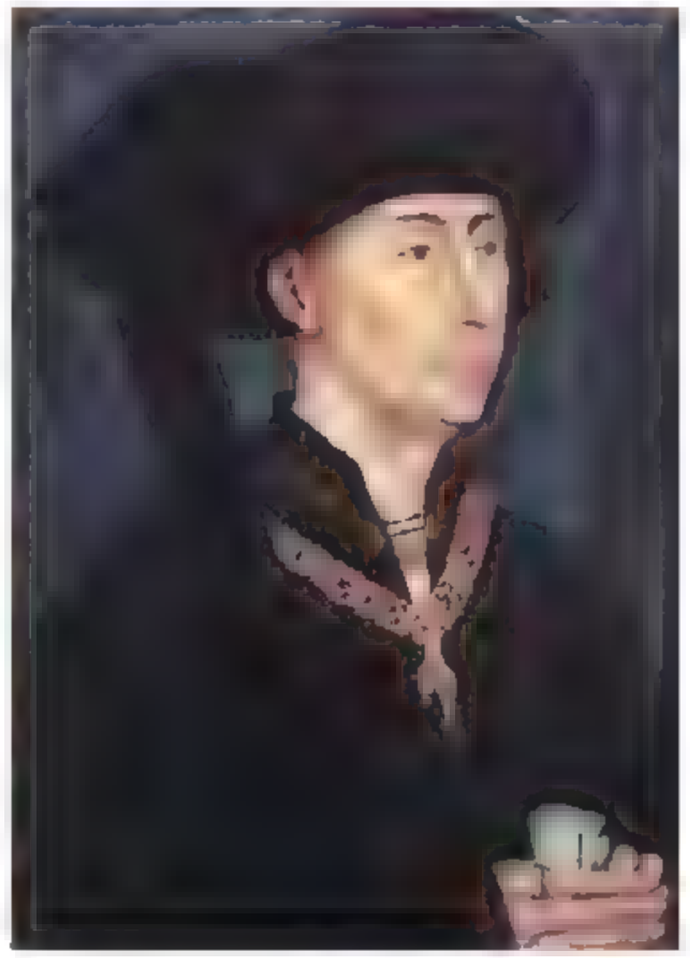

↑ Portrait de Philippe le Bon. En 1435, au cours du congrès d'Arras, le duc de Bourgogne accepte de se réconcilier avec Charles VII. Portrait de Rogier van der Weyden (1400-1464). Huile sur panneau. Après 1450. 31X23 cm. Dijon, musée des Beaux Arts. Cliché Wikimedia Commons, 2004.

LA FIN DE LA GUERRE DE CENT ANS

L'action de Jeanne d'Arc a permis aux Français de reconquérir de nombreuses places, mais le duc de Bedford et les Bourguignons ont contenu l'offensive : La Normandie est restée aux mains des Anglais et Paris a refusé d'ouvrir ses portes à Jeanne. Par la suite, le procès et la mort de la Pucelle ont jeté le discrédit sur le roi qu'elle avait fait couronner. Le véritable tournant de la guerre est le renversement d'alliance opéré par le duc de Bourgogne, cinq ans après la mort de Jeanne. En 1435, au cours du congrès d'Arras, Philippe III le Bon accepte de se réconcilier avec Charles VII. Le principal point d'achoppement était la participation du dauphin à l'assassinat de Jean sans Peur (en 1419), mais on trouva une solution qui satisfaisait les deux parties. Dès lors, le rapport de force était plutôt favorable aux Français réconciliés. Et pourtant, la guerre allait encore se prolonger pendant une quinzaine d'années. En 1444, on conclut la trêve de Tours et Henri VI épouse une princesse française. En 1449, la trêve est rompue par un capitaine combattant pour le roi d'Angleterre. Pendant ce temps, Charles VII s'était soigneusement préparé à la reprise de la guerre, en constituant une armée de métier et en créant une artillerie royale très efficace. Trois armées françaises entreprennent une reconquête systématique de la Normandie. La dernière bataille a lieu à Formigny, le 15 avril 1450. Grâce à l'action de l'artillerie et aux renforts bretons, conduits par le connétable de Richemont, c'est une victoire française. Les derniers Anglais doivent rembarquer vers la grande île.

Aucune paix n'est pourtant conclue entre les deux royaumes, et l'on s'installe dans un état de « ni guerre ni paix », qui va se prolonger pendant 25 ans. Cependant, les hostilités ne reprennent pas car l'Angleterre est plongée dans une guerre civile, la « guerre des deux Roses », opposant les York et les Lancastre. En 1475, enfin, un traité est conclu entre Louis XI et Édouard IV, à Picquigny. Ce n'est pas un véritable traité de paix, mais il est considéré comme tel par les Français et inaugure une période d'essor économique remarquable, qui va se poursuivre jusqu'au début du XVI[e] siècle. La guerre de Cent Ans n'est donc vraiment terminée que plus de quarante ans après la mort de Jeanne d'Arc !

Jeanne d'Arc et les voix célestes (saint - Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite). Tableau de Diogene Maillart (1840-1926). Cliché Wikimedia commons, 2011.

Jeanne, une jeune fille de son temps

Par **François Neveux,** Professeur émérite de l'université de Caen Basse-Normandie

Domrémy est le village natal de Jeanne. Elle y a vécu de sa naissance à l'âge de 17 ans (de 1412 environ à 1429). Ce village se trouvait à la frontière entre le royaume de France et l'Empire romain germanique. Il faisait partie du « Barrois mouvant », c'est-à-dire de la partie du duché de Bar qui était placé sous la suzeraineté du roi de France. En revanche, de l'autre côté de la Meuse, le duché de Lorraine était rattaché à l'Empire. Ce village se trouvait dans un petit secteur, autour de Vaucouleurs, qui reconnaissait Charles VII comme roi légitime, et non Henri VI. C'était donc un territoire « armagnac », qui résistait aux « bourguignons ».

Jeanne appartenait à une famille de notables villageois de Domrémy. Son père exerça les fonctions de doyen du village de 1425 à 1427. Il fut aussi plusieurs fois procureur des villageois auprès du châtelain de Vaucouleurs, Robert de Baudricourt. C'était un « laboureur », c'est-à-dire un paysan aisé. Il possédait un attelage, du matériel agricole, des bêtes de somme et des animaux d'élevage (et sans doute des chevaux). Son statut l'opposait aux nombreux « manouvriers », qui travaillaient seulement de leurs mains et constituaient la majorité des habitants de ce village, comme de tous les villages du temps.

Jeanne reçut le sacrement de baptême dans l'église du village et elle eut au moins deux parrains et trois marraines, selon ses propres dires. Elle en aurait même eu jusqu'à sept, si l'on se fie aux déclarations des témoins de la réhabilitation. Ce grand nombre de parrains et marraines est exceptionnel à cette époque. Aucun n'appartient à la famille biologique de Jeanne, mais tous se rattachent au même milieu social, celui des riches laboureurs. Cette famille spirituelle n'était pas moins importante que la famille naturelle et elle entraînait les mêmes interdits pour le mariage (on ne pouvait pas épouser l'enfant de son parrain ou de sa marraine, pas plus que son cousin germain). Jeanne elle-même fut deux fois marraine à Domrémy et plusieurs fois « en France » (après 1429). Son cousin Durant Laxart l'avait pressenti pour être la marraine de son enfant : elle choisit, si c'était une fille, le prénom de Catherine, celui de sa sœur aînée qui venait de mourir en couches.

Signature autographe de Jeanne d'Arc.

Grâce aux deux procès, Jeanne d'Arc est la jeune fille du Moyen Âge sur laquelle nous avons le plus de renseignements. Utilisant ces sources fondamentales et de nombreuses autres sources, Colette Beaune a fait une excellente synthèse sur la question dans sa *Jeanne d'Arc* (2004). Comme elle n'a pas pu participer à ce numéro, nous présenterons ici (avec son accord) les principaux résultats de sa recherche concernant la jeunesse de Jeanne et son milieu social.

JEANNE, UNE « SEMIE-LETTRÉE »

Dans une famille de paysans du XVe siècle, l'éducation des filles est très différente de celle des garçons. Ceux-ci participent très jeunes aux travaux des champs : ils apprennent à cultiver la terre sous la houlette de leur père. En revanche, les filles restent le plus souvent à la maison, auprès de leur mère. Elles apprennent à coudre et à filer la laine. Au cours de son procès, Jeanne a dit qu'elle savait coudre et filer aussi bien, si ce n'est mieux, que les femmes de Rouen ! Ce disant, elle n'ignorait pas que cette ville était réputée pour son industrie textile. Elle dit aussi qu'elle n'allait pas garder les animaux aux champs (ce qui contredit une légende tenace). Il est vrai que certains témoins du procès de réhabilitation l'ont vu mener les animaux de son père au troupeau du village ou aider aux moissons. Dans tous les cas, sa participation aux travaux agricoles est restée exceptionnelle.

Il n'y avait pas d'école dans le village de Domrémy. La plus proche se trouvait à Maxey-sur-Meuse, à 2,5 kilomètres (mais dans l'Empire). Elle accueillait seulement les garçons, fils de riches paysans : ses frères auraient pu la fréquenter, mais ce n'est pas certain. Dans ces écoles rurales, on enseignait quelques rudiments de lecture, en langue vulgaire, et de calcul, et l'on dispensait des cours de morale. Les seuls livres qu'on trouvait au village étaient les livres liturgiques utilisés à l'église (missel ou graduel). Bien entendu ces livres étaient rédigés en latin, langue incompréhensible pour les fidèles. Jeanne a cependant vénéré les livres, en leur accordant une grande valeur. Elle savait que, grâce à l'écriture, on pouvait garder la mémoire des paroles prononcées devant une instance officielle. C'est ainsi qu'elle fait souvent référence, au cours de son procès, au *Livre de Poitiers* (malheureusement perdu), c'est-à-dire au registre où avaient été notées ses réponses aux interrogatoires conduits en 1429 par des clercs fidèles à Charles VII. Jeanne apostrophe aussi les juges de Rouen, les invitant à relire le mot à mot de ses paroles, notées par les notaires du procès. De plus, Jeanne avait acquis des rudiments d'écriture, comme en témoignent les quelques exemplaires de sa signature que nous avons conservés. Elle était donc devenue une « semie-lettrée », selon l'expression de Colette Beaune.

JEANNE, UNE JEUNE FILLE TRÈS PIEUSE

Comme toutes les autres filles du village, Jeanne avait reçu son éducation religieuse de sa mère. Cette éducation était limitée. Elle avait appris ses prières en français (« Notre Père », « Je vous salue Marie » et « Je crois en Dieu »), comme elle le dit elle-même au cours du procès. Elle devait également savoir les dix commandements, les sept vertus, les dons du Saint-Esprit, les sacrements et les joies du Paradis et les peines de l'Enfer : c'est ce que recommande le grand théologien Gerson pour les « gens simples ». De toute évidence, Jeanne faisait partie de ces « gens simples », qui constituaient l'immense majorité de la population chrétienne. Ces derniers doivent se fier aux gens instruits et surtout aux clercs (à leur curé dans le cas des villageois). Ils ne doivent en aucun cas se mêler de théologie et leurs éventuelles visions sont suspectes. S'ils ne se montrent pas obéissants vis-à-vis de l'Église institutionnelle, ils sont facilement soupçonnés d'être hérétiques ou schismatiques. Les clercs savants vivent en effet dans la hantise de la rupture de l'unité, qui vient seulement d'être rétablie après le Grand Schisme d'Occident (1378-1417). Les simples chrétiens doivent obéir à l'Église, et encore plus les femmes, appartenant au « sexe faible », dont les clercs se méfient. Celles-ci sont censées se livrer facilement à des pratiques non chrétiennes, dont certaines remontent à l'Antiquité païenne. Et justement, près de Domrémy se trouvait un *arbre aux fées*, autour duquel les jeunes filles allaient danser au début du mois de mai, y compris Jeanne évidemment.

† *Jeanne d'Arc écoutant ses voix.* Jeanne appartenait à une famille de notables villageois de Domrémy, et sa participation aux travaux agricoles est restée exceptionnelle. Elle était une « semie-lettrée ». Marbre de François Rude (1784–1855) commandé en 1845 pour la série des femmes illustres du Jardin du Luxembourg, à Paris. Présenté au Salon de 1852. Largeur : 98 cm. Profondeur : 79 cm. Hauteur 227 cm. Paris, musée du Louvre. Département des sculptures, Richelieu. Cliché Marie-Lan Nguyen, 2011.

Au cours de son procès, on lui reprochera d'avoir cédé à cette coutume villageoise. Enfin, l'Église commence à se méfier des sorcières, même si la véritable « chasse aux sorcières » est beaucoup plus tardive (culminant au XVII[e] siècle). Or la sorcellerie, comme l'hérésie, relève des tribunaux ecclésiastiques et, plus précisément, de l'inquisition (voir p. 50 *sq.*).

Pourtant, Jeanne est une jeune fille très pieuse. Elle fréquente beaucoup l'église paroissiale, qui se trouve tout près de la maison de son père. Sa pratique n'est pas celle des autres jeunes filles du village. Elle va souvent à l'église pour prier. Elle demande à son curé de se confesser et de communier fréquemment, ce qui n'est pas toujours accepté. La plupart des laïcs, en effet, ne se confessent et ne communient qu'une fois par an, pour les Pâques. Avec l'assistance à la messe dominicale et à celle des fêtes chômées, c'est la seule obligation religieuse pour les « gens simples » (avec l'application d'une morale chrétienne de base).

Jeanne pratique naturellement le culte des saints, comme les autres chrétiens. Elle vénère les saintes les plus populaires du Moyen Âge, des martyres de l'Antiquité, sainte Marguerite d'Antioche de Pisidie et sainte Catherine d'Alexandrie. Elle aimait beaucoup sa sœur Catherine et fut très affectée par sa mort prématurée. Nous savons qu'il y avait une statue de sainte Marguerite dans l'église de Domrémy et sans doute d'autres, dont nous ignorons l'existence. Le culte de l'archange saint Michel est moins répandu, même s'il y avait un pèlerinage à Saint-Mihiel (à 60 km au nord du village). La vénération de Jeanne pour le prince des anges est liée, sans aucun doute, à la résistance du Mont Saint-Michel et à la victoire remportée sur les Anglais en 1425 (alors que Jeanne avait 13 ans).

JEANNE, UNE JEUNE FILLE REBELLE

Le destin normal d'une jeune villageoise du XV[e] siècle était de se marier à un jeune homme appartenant au même milieu social. Ainsi sa sœur Catherine avait épousé Colin, le fils du maire de Greux. La plupart du temps, le mariage était arrangé par la famille. C'est ce qui est arrivé à Jeanne, qui s'est retrouvée fiancée avec un jeune homme dont nous ignorons le nom. Il y a sûrement eu un engagement réel (les *verba de futuro* qui marquaient les fiançailles officielles). Ce qui est certain, c'est que Jeanne a refusé ce mariage, créant un scandale dans la famille (et dans le village). Le mariage concernait l'Église et, pour rompre l'engagement, il a fallu aller jusqu'à Toul, ville épiscopale dont dépendait Domrémy. Seule l'officialité (le tribunal ecclésiastique) était habilitée à donner satisfaction à la jeune fille rebelle. C'était sa première révolte contre l'autorité paternelle. Elle alla beaucoup plus loin en quittant le village, contre la volonté de son père, pour aller en France trouver le roi et lui faire part de sa « mission divine ».

↓ *Jeanne d'Arc à Domrémy*. Jeanne était une jeune fille très pieuse qui fréquentait beaucoup l'église paroissiale qui se trouvait tout près de la maison de son père. Sa pratique n'était pas celle des autres jeunes filles du village. Marbre d'Henri Chapu, 1872. H. 1,30 m. Paris, musée d'Orsay. Cliché Siren-Com, 2010.

Que peut-on dire des voix de Jeanne ?

Par François Neveux, Professeur émérite de l'université de Caen Basse-Normandie

La question des voix de Jeanne est l'une des plus troublantes qui se pose aux yeux des historiens. La jeune fille de Domrémy s'est toujours présentée elle-même comme une fervente chrétienne, mais son instruction religieuse était celle des paysannes de son temps.

À cette époque, nous le savons, les autorités ecclésiastiques s'efforçaient d'encadrer strictement les fidèles, de façon à ce qu'ils ne tombent pas dans des erreurs, voire dans l'hérésie. Dans son village, ce rôle était dévolu à son curé, avec lequel Jeanne semble d'ailleurs avoir entretenu de bons rapports. Mais un curé de village, souvent mal formé lui-même (en l'absence de séminaire) était sans doute incapable de répondre aux exigences spirituelles hors du commun d'une fille comme Jeanne.

Toujours est-il que dès l'âge de 13 ans, Jeanne dit avoir entendu des voix venues du ciel. Lors de son procès, elle donne elle-même de nombreuses précisions. Elle identifie ses voix à des anges, et particulièrement à saint Michel, puis aux saintes Catherine et Marguerite. En tout cas, ces voix lui donnent un message impératif : elle doit aller trouver le capitaine de Vaucouleurs, Robert de Baudricourt, pour qu'il l'envoie « en France » auprès du dauphin (Charles VII). Toujours selon ses dires, ses voix continueront à l'accompagner jusqu'à ce qu'elle soit faite prisonnière (pour saint Michel) et même dans sa prison (pour les saintes Catherine et Marguerite). Ces deux saintes la réconfortent tout au long de son procès.

Les juges du procès de Rouen étaient tous des clercs ayant fait de longues études universitaires. Ils ne pouvaient accepter que Dieu s'adresse directement à cette jeune femme, par ses anges et par ses saints, sans passer par l'intermédiaire de la hiérarchie ecclésiastique. Et surtout, le message délivré par ces voix allait à l'encontre de leurs convictions politiques (tous étant des partisans d'Henri VI d'Angleterre). Pour les juges et les assesseurs, si les voix ne venaient pas de Dieu, elles ne pouvaient provenir que du Diable. Les voix furent donc l'un des éléments à charge qui ont permis la condamnation de Jeanne.

Par la suite, les historiens ont été gênés par cette question des voix. Au XIXe siècle, les plus rationalistes les considéraient comme de pures hallucinations.

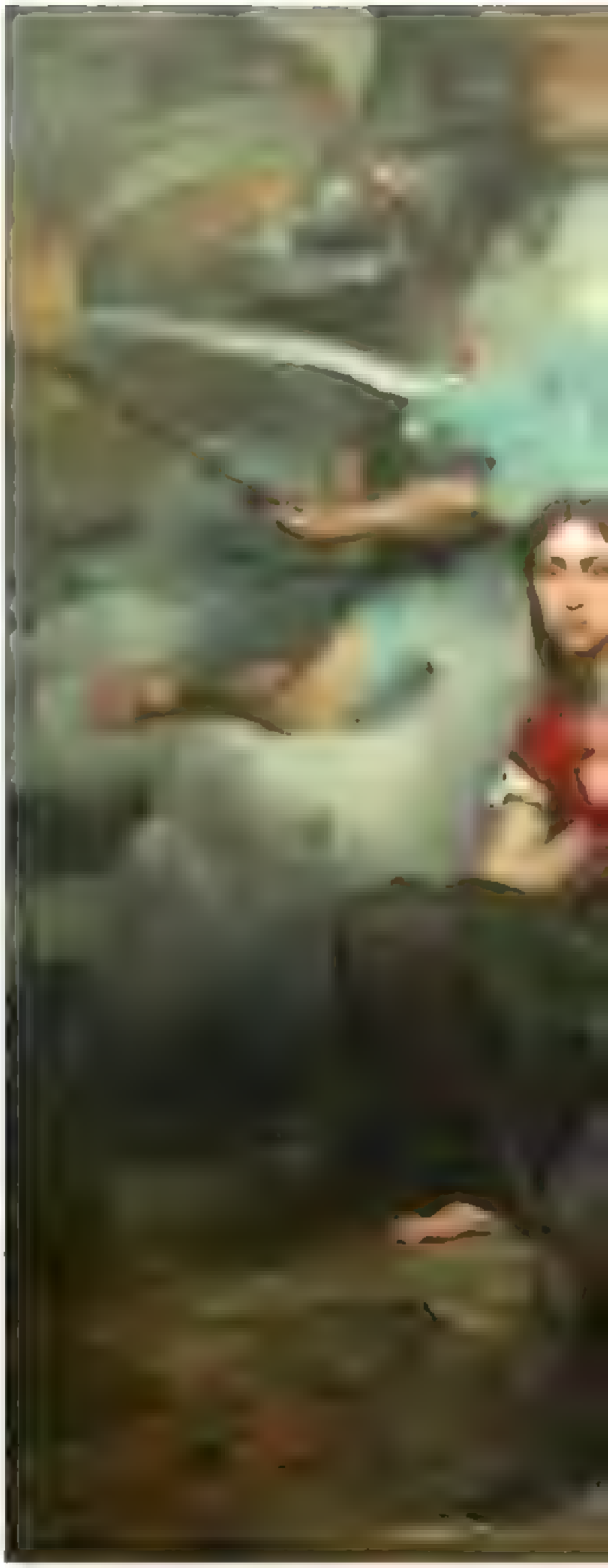

↑ *Jeanne d'Arc ayant la vision de l'archange saint Michel*. Peinture sur toile d'Eugène Thirion (1876). Église Notre-Dame de Chatou. Cliché Conny, 2006.

← *La vision et l'inspiration de Jeanne d'Arc*. Peinture de Louis-Maurice Boutet de Monvel, 1911. Cliché Guy Courtois, 2011.

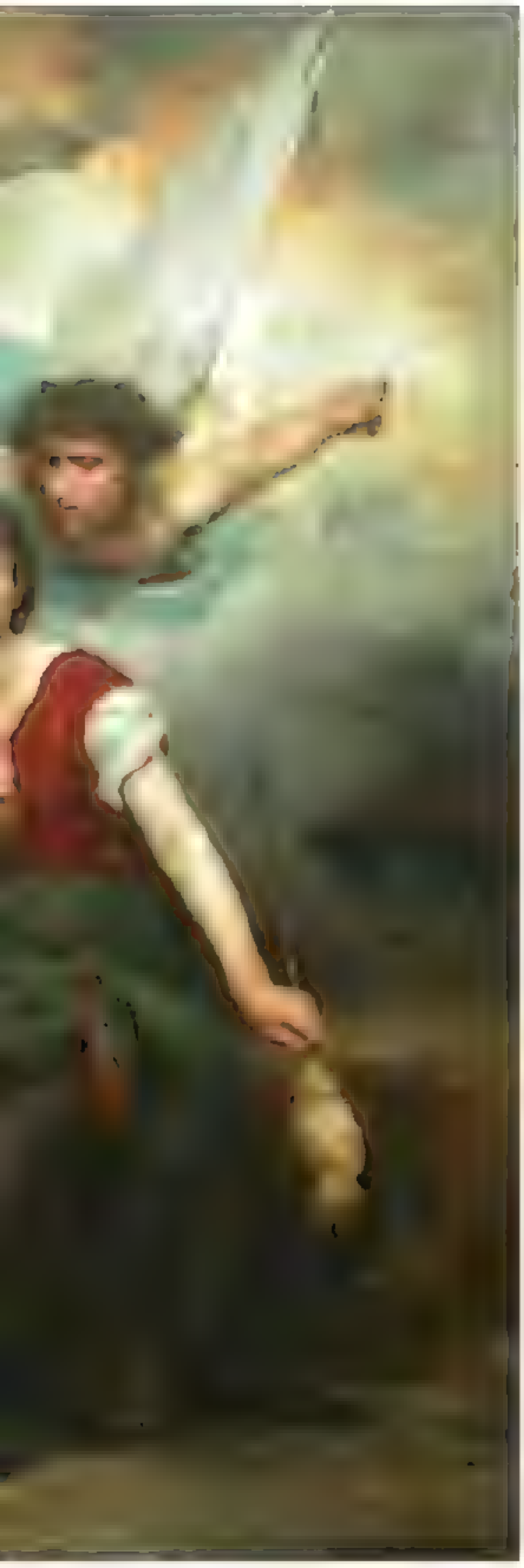

Même les historiens catholiques les évoquaient avec prudence. Aujourd'hui encore, les historiens sont des scientifiques, qui se fient avant tout à la raison : il ne peuvent se prononcer sur des phénomènes relevant du surnaturel. Des médecins se sont aussi penché sur la question et ont fourni des explications purement médicales... Nous ne développerons pas cet aspect des choses.

Ce qui est certain, c'est que Jeanne a cru profondément à ses voix et que celles-ci l'ont guidée tout au long de sa vie publique et de son procès. Selon ses dires, ce sont les voix qui lui ont permis de reconnaître son roi et de s'imposer à lui. Ce sont elles qui l'ont conduite à Orléans et à Reims. Et pourtant, au dernier moment, il semble que Jeanne a douté de ses voix. Elles ne l'avaient pas prévenue qu'elle allait être condamnée et qu'elle allait mourir de façon ignominieuse. Au dernier moment, elle a certainement « craqué » et manifesté publiquement ses doutes. Tel est du moins ce qui ressort d'un document souvent contesté, mais qui a toutes les chances d'être authentique : l'*Information posthume*.

✝ ***Apparition de sainte Catherine et de saint Michel à Jeanne d'Arc.*** Peinture d'Hermann Anton Stilke. Huile sur toile. 119,5X83,5 cm. 1843. D'après *Western European and American Art : 19th-20th centuries*. DR.

Jeanne d'Arc, de Chinon à Orléans

Par **Olivier Bouzy**, Attaché de conservation du Patrimoine, Centre Jeanne d'Arc, Mairie d'Orléans

Partie en fanfare de Vaucouleurs, accompagnée de la ferveur de la population, Jeanne n'est encore, en arrivant à Chinon, qu'une petite fille inconnue habillée en dépit du bons sens. Les femmes, alors, ne portent pas le pantalon ni les cheveux courts. Si on tolère en pratique un déguisement dans des circonstances dramatiques, on s'attend aussi à ce que chacun et chacune reprennent, le danger passé, le vêtement convenable à son sexe et à son état. Bien que l'étiquette de cour soit encore subliminale, on attend au moins que celui ou celle qui va bénéficier d'une entrevue fasse un minimum de toilette. La chose est d'autant plus nécessaire qu'à Chinon, la prophétie qui avait assuré le succès de Jeanne à Vaucouleurs était inconnue, et que la seule chose qui pouvait lui permettre d'atteindre le roi était la lettre de Robert de Baudricourt, le capitaine de Vaucouleurs. Ce n'était donc pas le moment de se singulariser ou de troubler les conseillers du roi qui filtrent les visiteurs. Or non seulement Jeanne s'est fait couper les cheveux (ce qu'elle aurait pu dissimuler sous une coiffe de femme) mais elle refuse de quitter ses vêtements d'homme.

Il semble bien qu'il y ait une raison : habillée et coiffée en femme, Jeanne redeviendrait ce qu'elle est vraiment : une humble paysanne. Pour ne pas courir le risque de subir le mépris de l'aristocratie envers les paysans, Jeanne ira à l'entretien habillée en homme. Elle choquera, mais frappera les esprits, et au lieu de voir la paysanne, on écoutera ce qu'elle a à dire.

Le calcul était intéressant, mais il faillit être déjoué par la fatalité : Charles VII, alors, est surtout préoccupé de réorganiser ses affaires après la défaite récente au Rouvray. Orléans semble sur le point de tomber, ce qui voudrait dire qu'il faudra réorganiser la défense autour de Blois et peut-être Gien ; bref, il n'a pas le temps de s'occuper de Jeanne. Celle-ci est déjà dans le château quand le roi apprend qu'elle apporte une lettre de Robert de Baudricourt, et c'est alors qu'il décide de la rencontrer. L'entrevue entre Jeanne et Charles VII a été magnifiée par le cinéma, mais elle fut en fait organisée au pied levé dans une cour qui n'avait aucune raison de festoyer et qui ressemble plutôt à un état-major militaire. Par chance, un témoin direct, Raoul de Gaucourt, le capitaine d'Orléans, se trouvait auprès du roi où il devait rendre compte de la situation, et il témoigna 25 ans plus tard de ce qu'il avait vu. Cela tient en peu de mots : Jeanne entra, se génuflexa dès la porte, et s'adressa au roi qui était en train de lire une lettre, probablement celle de Baudricourt. Il ne dit pas un mot sur un éventuel jeu de cache-cache : on ne présenta pas à Jeanne un faux roi et

Jeanne d'Arc a quitté sa famille et son village de Domrémy une première fois à l'âge de 16 ans pour solliciter l'appui de Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, forteresse située à côté de Domrémy. Mais celui-ci refuse de la recevoir, la croyant folle. L'année suivante, en 1429, suite aux attaques des Anglo-Bourguignons en Lorraine, elle revient à Vaucouleurs et arrive à convaincre Baudricourt de sa bonne foi. Celui-ci met à sa disposition une escorte de six hommes et envoie au dauphin Charles une lettre. Puis c'est le départ de Jeanne en pays de France pour y rencontrer le futur roi.

Grâce à cette vue aérienne du fort du Coudray qui occupe la partie ouest du château de Chinon, on visualise très bien les éléments forts du système défensif de ce qui était conçu comme un bastion ultime: fossé sec large et profond enjambé autrefois par un pont-levis protégé par cette tour maîtresse qu'est le donjon du Coudray. C'est dans ce dernier, qui comporte trois étages dont les deux inférieurs sont voûtés, que Jeanne d'Arc a habité. Fonds documentaire du Conseil Général d'Indre-et-Loire. Cliché Mercutio37, 2004.

↓ *Le roi Charles VII remettant une missive à Jeanne d'Arc*. Celle-ci a été représentée habillée comme un homme. À Chinon, non seulement Jeanne s'est fait couper les cheveux (ce qu'elle aurait pu dissimuler sous une coiffe de femme) mais elle a refusé de quitter ses vêtements masculins. D'après un ouvrage ayant appartenu à Jean de Bueil (1406-1477). Cliché Wikimedia Commons, 2010.

l'entourage semble avoir été des plus restreints. Toutefois, la légende d'une reconnaissance miraculeuse semble avoir couru bien tôt après.

UN DAUPHIN ENCORE MÉFIANT

Preuve que l'entrevue n'avait pas convaincu Charles VII, il fit conduire Jeanne à Poitiers où elle fut examinée par une commission, nominalement dirigée par le chancelier de France, Regnault de Chartres. Dès Vaucouleurs, Jeanne avait montré une force de conviction et une personnalité charismatique qui emportait aisément l'adhésion de ses interlocuteurs. Encore que « l'avis des docteurs de Poitiers », comme on appelle le compte-rendu de l'examen, ne soit pas positivement enthousiasme, les docteurs concluaient que « le roi pouvait bien s'aider d'elle » : la toute récente défaite les avait peut-être convaincus de tenter des remèdes

† Portrait de Jeanne d'Arc en armure. C'est à Tours qu'on acheta pour elle une armure, qu'on lui fit confectionner un étendard et qu'on lui apporta une épée. Huile sur toile. Entre 1450 et 1500. Centre historique des archives nationales, Paris. Cliché Wikimedia Commons.

héroïques face à une situation qui pouvait paraître très compromise. De retour à Chinon, on organisa une cérémonie publique au cours de laquelle Jeanne présenta au roi sa propre couronne royale, comme symbole de la cérémonie du sacre où elle voulait le mener. Elle bénéficia ensuite de quelques journées de liberté : on lui donna des cours d'équitation et on lui apprit même à manier la grande lance. Le comte d'Alençon, qui passait par là, la vit faire et, déjà enthousiasmé, lui offrit un cheval. Il invita également Jeanne à rencontrer sa mère et sa femme, qui était une fille du duc Charles d'Orléans. Or Jeanne était une partisane convaincue des Orléans, et deux des missions qu'elle revendiquait (notamment dans la « lettre aux Anglais ») concernaient justement le duc, dont elle voulait secourir la capitale, avant de le faire rentrer lui-même de captivité.

↑ **Tapisserie *Jeanne à Chinon*, 2,75 x 2,35 m, propriété du Centre Jeanne d'Arc, Orléans (Inv. 76.51.003), exposée au château de Chinon. Cette tapisserie, attribuée (sans certitude) aux ateliers de la région d'Aubusson, et plus précisément à celui des Corneille, est la troisième de six pièces dont les cartons sont inspirés par des dessins de Claude Vignon (1563-1670) et des gravures à l'eau-forte qu'Abraham Bosse réalisa d'après ces dessins. Provenant du château de la Sayette à Vasles (Deux Sèvres), elles ont été acquises en 1976 par le Centre Jeanne d'Arc. *Jeanne à Chinon* représente l'arrivée de la pucelle au Château de Chinon, devant le roi Charles VII. Cliché Wikimedia Commons, 2005.**

LE DÉPART POUR ORLÉANS

C'est probablement au moment de ce voyage à Saint-Laurent-lès-Saumur qu'elle envoya ses frères, qui l'avaient rejointe entre-temps, au Puy-Notre-Dame, sanctuaire proche lui aussi de Saumur et qui conservait la ceinture de la Vierge. Ils y firent la connaissance de l'augustin Jean Pasquerel, qui allait devenir le secrétaire de Jeanne. Tout ce petit monde se retrouva ensuite à Tours, où on acheta pour elle une armure, où on lui fit confectionner un étendard et où on lui apporta

← **Sceau de Gilles de Rais (ou Retz), seigneur de Pouzauges. Ce grand seigneur était le petit-neveu du connétable Bertrand du Guesclin. Vers 1429. Cliché Selbymay, 2012.**

† *Le sacre de Charles VII* par Jules Eugène Lenepveu. 1886-1890. Panthéon, Paris. Cliché Tijmen Stam, 2007.

† La bataille de Patay eut lieu le 18 juin 1429. Il s'agit d'un événement majeur de la guerre de Cent Ans car la complète victoire que les Français remportèrent ce jour-là allait ouvrir à Charles VII la route du sacre et allait être le premier pas de la reconquête de la France. Miniature tirée des *Chroniques de Charles VII*, rédigées par Martial d'Auvergne vers 1477-1484. Paris, Bibliothèque nationale de France. Cliché Wikimedia Commons, 2006.

LES ENJEUX DU SACRE DE REIMS

Quand Charles VI mourut, le 21 octobre 1422, son fils, le dauphin Charles, aurait dû être reconnu comme roi. C'est ce qui s'était passé aux générations précédentes pour tous les Capétiens et les Valois. Cette accession à la royauté devait cependant être sanctionnée par le sacre et le couronnement, dans la cathédrale de Reims. Or ce n'était pas possible. La moitié nord du royaume était contrôlée par les Anglais ou par leurs alliés bourguignons. La ville de Reims appartenait à son duc-archevêque, mais elle était entourée par les territoires ennemis. L'archevêque lui-même, Regnault de Chartres, partisan du dauphin, séjournait à sa cour et non dans sa ville épiscopale. De plus, aux termes du traité de Troyes, le dauphin avait été déshérité au profit d'Henri V, puis d'Henri VI.

Pour toutes ces raisons, Jeanne d'Arc considérait toujours Charles (VII) comme « le dauphin ». Pour s'imposer face aux Bourguignons et aux Anglais, Charles devait absolument se faire couronner à Reims. Après la libération d'Orléans, Jeanne réussit à l'y conduire et le sacre put avoir lieu, le 17 juillet 1429. Grâce à Jeanne, le nouveau roi de France avait marqué un coup décisif face à ses adversaires. C'était si vrai que le duc de Bedford, « régent de France » dut organiser le sacre de son roi, Henri VI, qui eut lieu à Notre-Dame de Paris, le 16 décembre 1431. Cette cérémonie n'était pas organisée dans la ville des sacres : elle fut regardée comme illégitime aux yeux de beaucoup d'habitants du royaume. Désormais (grâce à Jeanne), Charles VII apparaissait comme le véritable roi de France. **François Neveux**

une épée qu'elle avait vue lors de sa visite au sanctuaire de Sainte-Catherine de Fierbois.

Vers le 25 avril, elle gagna Blois, où s'était repliée l'armée royale après sa défaite du Rouvray. Deux jours plus tard, elle quittait la ville en compagnie du maréchal de Brosse et de Gilles de Rais, lesquels commandaient un convoi de ravitaillement à destination d'Orléans. Passant par la rive sud de la Loire, « au large d'Olivet », le convoi arriva en face de Chécy, en amont d'Orléans. Jeanne et les chefs du convoi redescendirent le long de la rive jusqu'au port du Bouchet où ils rencontrèrent le bâtard d'Orléans, frère du duc Charles, qui leur annonça que le plan prévu, à savoir faire remonter des barges de la ville jusqu'au convoi, était empêché par le vent qui, au lieu de souffler de l'est comme d'habitude, soufflait ce jour-là du nord. Déjà fâchée de ne pas attaquer directement les Anglais, comme elle le pensait, Jeanne protesta qu'elle venait avec un meilleur conseil et à ce moment-là, le vent changea de sens, ce que les assistants considérèrent comme un miracle.

Jeanne eu dès lors une grande autorité auprès des capitaines orléanais, au point qu'elle pu les pousser à des actions plus agressives. Les Orléanais, d'ailleurs, avaient fait l'apprentissage de la guerre et ils poussaient au combat. Ils furent également aidés en cela par la désunion entre les assiégeants, car les Bourguignons quittèrent le siège à la suite du refus du duc de Bedford d'accorder la ville au duc de Bourgogne, et par le renforcement des troupes françaises. Entendant qu'on faisait des miracles à Orléans, les capitaines stationnés à Blois vinrent en masse le 4 mai. Après quatre jours d'assauts successifs contre les positions anglaises, les Français parvinrent à desserrer l'étau des assiégeants, au point de les forcer à lever le siège le 8 mai.

Jeanne avait promis au roi, en quittant Chinon, de faire lever le siège d'Orléans et de lui montrer ce faisant le signe qu'elle était bien envoyée par Dieu. Dès lors, elle fut considérée par les Français avec une grande ferveur au point que, selon les Bourguignons, elle était appelée « l'angélique ». Cette admiration lui permit de pousser les capitaines français, le 18 juin 1429, à attaquer les Anglais en rase campagne, ce qu'en raison des défaites passées ils n'auraient sans doute pas fait de leur propre chef. La complète victoire que les Français remportèrent ce jour-là à Patay allait ouvrir à Charles VII la route du sacre et allait être le premier pas de la reconquête de la France, reconquête que Jeanne n'allait malheureusement pas avoir la chance de voir achevée.

↑ Statue de Jeanne d'Arc située dans la cours de l'Hôtel Groslot d'Orléans. Cliché PomX, 2011.

La tour Jeanne d'Arc à Rouen (ancienne tour maîtresse du château, où s'est déroulée une scène du procès, le 9 mai 1431 : Jeanne amenée dans la chambre de torture, mais non torturée). Cliché Pierre-Yves Beaudouin, 2011.

Le procès de condamnation

Par **François Neveux,** Professeur émérite de l'université de Caen Basse-Normandie

UN PROCÈS EN DEUX PHASES

Le procès de Jeanne s'ouvre le 9 janvier 1431. **La première phase**, le *procès préparatoire*, correspond à notre instruction. Le juge principal constitue d'abord son tribunal, qui comprend un *promoteur* (Jean d'Estivet, chanoine de Beauvais), un *commissaire examinateur des témoins* (Jean de la Fontaine), un *exécuteur des convocations* (Jean Massieu) et deux notaires greffiers (Guillaume Colles, dit Boisguillaume, et Guillaume Manchon). En dehors de Jean d'Estivet, tous ces « officiers » étaient des clercs normands. Ensuite, Pierre Cauchon lança plusieurs enquêtes, dont l'une au pays d'origine de Jeanne. Ces enquêtes furent conduites entre le 23 janvier et le 19 février. Leur texte n'a pas été conservé.

Les interrogatoires de Jeanne commencent le 21 février. Ce sont d'abord des interrogatoires publics, qui se passent au château de Rouen, dans la chapelle ou dans la « chambre du parement ». Outre les juges et les officiers, de nombreux assesseurs sont présents aux premières séances (de 40 à 60). Il s'agit, pour la plupart, de clercs rouennais, auxquels se joignent six universitaires parisiens et quelques anglais. Les séances publiques se déroulent du 21 février au 3 mars 1431. Ensuite, du 10 au 17 mars, les interrogatoires ont lieu dans la prison de Jeanne, située dans l'une des tours du château. Seul un petit nombre d'assesseurs y participe, avec l'évêque et l'inquisiteur.

Au cours des interrogatoires, on demande d'abord à Jeanne de prêter serment, ce qu'elle n'accepte finalement que sous conditions. Puis sont abordées les questions qui intéressent les juges : les voix qu'elle dit avoir entendu dès l'âge de 13 ans, la mission divine, le port de l'habit d'homme, la rencontre avec son roi, le signe qu'elle lui aurait donné. Les interrogatoires publics sont menés avec une grande habileté par Jean Beaupère, chanoine de Beauvais et

Le procès de condamnation de Jeanne est connu grâce à des sources originales conservées jusqu'à nos jours : la minute française et la version officielle en latin, dont trois exemplaires nous sont parvenus. Il s'agit d'un procès d'Église : les deux juges étaient l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, et le vice-inquisiteur du diocèse de Rouen, Jean Le Maistre. Pierre Cauchon dut solliciter du chapitre de Rouen l'autorisation de tenir le procès dans cette ville, et non à Beauvais (tombée aux mains des Français de Charles VII). Cette autorisation lui fut accordée le 28 décembre 1430. Quant à Jean Le Maistre, il n'accepta de se joindre au procès que lorsqu'il eut reçu l'autorisation officielle de l'inquisiteur de France, Jean Graverent, le 12 mars 1431.

Lettrine U ornée : *Jeanne d'Arc devant ses juges*. Copie du procès de condamnation de Jeanne d'Arc. Paris, Bibliothèque nationale de France, Ms latin 5969, f° 1. Vers 1450 ? Cliché Wikimedia Commons, 2010.

de Paris. On admire la force de caractère et l'aplomb de Jeanne qui répond du tac au tac aux savants maîtres qui l'interrogent. On a pourtant l'impression qu'elle ne mesure pas vraiment l'enjeu et qu'elle n'imagine pas que ce procès peut la mener à une mort ignominieuse.

La seconde phase, le *procès ordinaire*, s'ouvre le 26 mars 1431. Le promoteur, Jean d'Estivet, a été chargé de rédiger un « réquisitoire », qui prend la forme d'un texte en 70 articles. Le promoteur énonce les accusations contre Jeanne, étayées par des extraits de ces interrogatoires (traduits en latin). Ces 70 articles sont lus en séance publique les 26 et 27 mars. Jeanne est appelée à répondre aux accusations : elle est suspectée d'être sorcière, devineresse, fausse prophétesse, invocatrice d'esprits mauvais, magicienne, superstitieuse et schismatique ! Les 70 articles font usage de tous les moyens pour accabler Jeanne, y compris les plus grossiers : ils sont le reflet du tempérament de leur rédacteur, Jean d'Estivet. Pierre Cauchon était peut-être d'accord sur le fond, mais désapprouvait certainement la forme, lui qui voulait un procès exemplaire. Toujours est-il que ces 70 articles sont rapidement laissés de côté, pour laisser place aux 12 articles.

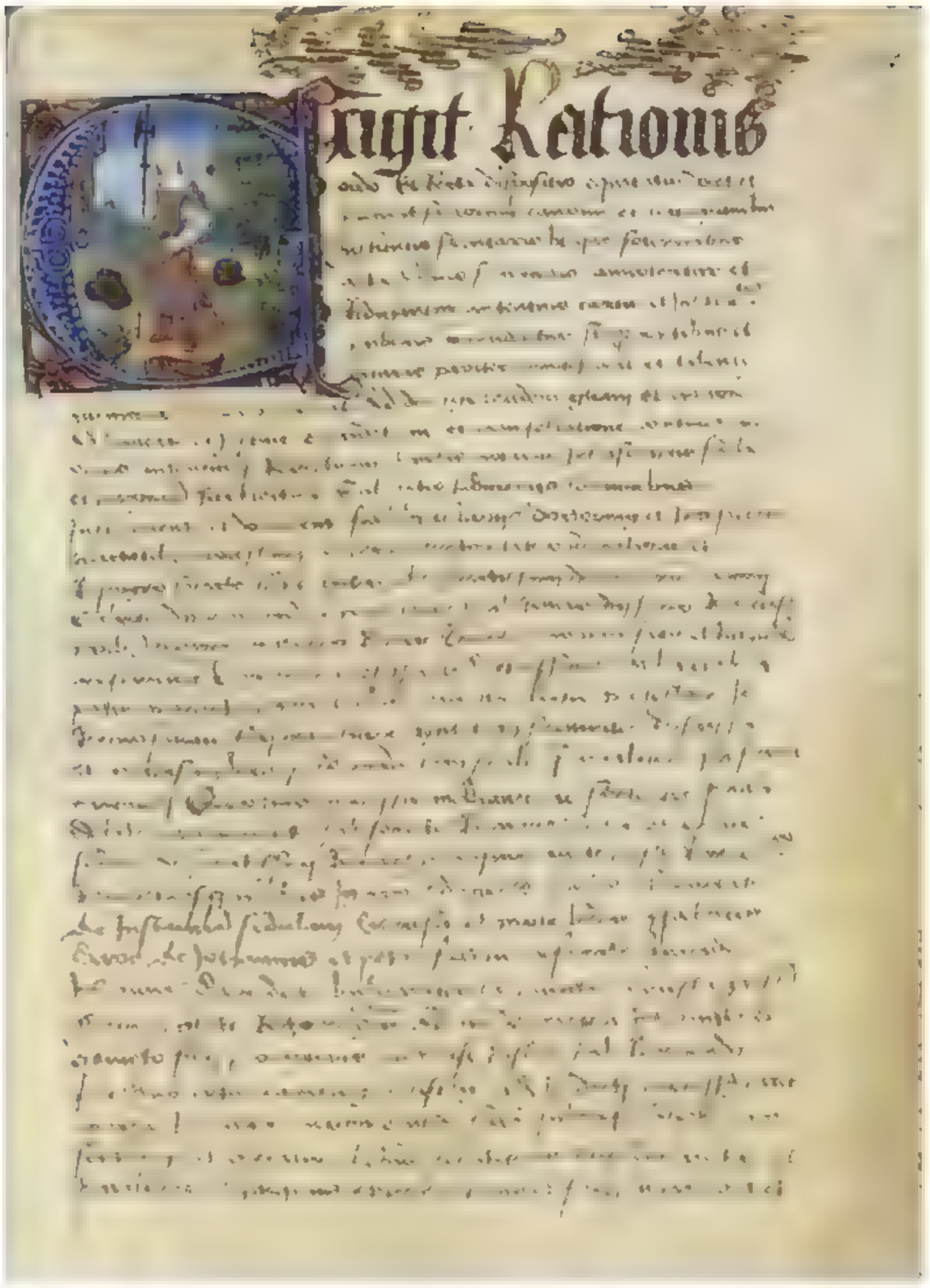

† Le procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc. Vers 1450-1500. Paris, Bibliothèque nationale de France, Ms latin 14665, f° 349r.

Les 12 articles sont rédigés de façon beaucoup plus habile. Dès le premier, on aborde l'essentiel. « Une certaine femme » affirme avoir vu lui apparaître les anges saint Michel et saint Gabriel, puis les saintes Catherine et Marguerite. Les saintes lui ont dit qu'elle devait, sur ordre de Dieu, aller trouver « un prince du siècle », qui, grâce à elle, remporterait la « victoire sur ses adversaires ». De plus, les saintes lui commandèrent de porter l'habit d'homme. Cette femme se dit envoyée par Dieu, mais refuse d'obéir à l'Église militante.

Ces articles sont soumis à de nombreux clercs, choisis parmi les plus savants : 22 théologiens de Rouen, deux évêques, Philibert de Montjeu, de Coutances, et Zanon de Castiglione, de Bayeux, et surtout les maîtres de l'université de Paris. Avec quelques nuances, tous les avis convergent : Jeanne est schismatique, apostate, devineresse, elle erre dans la foi, elle est « véhémentement suspecte d'hérésie ». Un certain nombre de docteurs recommandent cependant qu'elle soit « exhortée charitablement », pour la faire renoncer à ses erreurs. Pierre Cauchon suit leur avis et l'accusée est « admonestée » deux fois, le 18 avril, dans sa prison, et le 2 mai, au cours d'une séance solennelle. Le 9 mai, elle est conduite dans la grosse tour du château, où se trouve les instruments de torture. Mais les assesseurs présents refusent qu'elle soit torturée (par 9 voix contre 3).

LA SENTENCE

Le jeudi 24 mai 1431, Jeanne est conduite au cimetière de Saint-Ouen, pour le prononcé de la sentence, en présence d'une foule nombreuse. À la surprise générale, elle interrompt la lecture de la sentence et accepte d'abjurer « ses erreurs ». Elle n'est donc condamnée qu'à la prison perpétuelle. On lui coupe les cheveux (coiffés jusque-là à la mode masculine) et on l'habille d'une robe. Et pourtant, on la reconduit dans sa prison du château, sous la garde de soldats anglais. Que s'est-il passé entre le jeudi et le dimanche ? On ne le sait. En tout cas, le lundi 28 mai, les juges se rendent dans la prison et constatent que Jeanne a repris l'habit d'homme. C'est le signe qu'elle est revenue sur son abjuration. Interrogée, elle refuse à nouveau de se soumettre à l'Église (représentée par les juges). Elle est donc désormais une « hérétique relapse » et ne peut plus échapper à la mort ignominieuse sur le bûcher. Le mercredi 30 mai, Jeanne est « abandonnée au bras séculier » et brûlée publiquement sur la place du Vieux Marché de Rouen.

Cependant, tout n'était pas terminé. Huit jours plus tard, Pierre Cauchon réunit sept assesseurs qui avaient assisté aux derniers moments de Jeanne dans la prison. Interrogés sous serment, ils dirent que Jeanne avait finalement émis des doutes. Elle décrivait ses voix sous la forme de très petites choses, qui se manifestaient au son des cloches. Elle reconnaissait que ses voix l'avaient déçue et ne savait plus s'il s'agissait de bons ou de mauvais esprits. Cette nouvelle « abjuration » ne pouvait pas lui permettre de sauver son corps, mais pour les juges, elle avait encore la possibilité de sauver son âme. On l'autorisa donc à se confesser et communier, des mains de frère Martin Ladvenu, dominicain. Cette *Information posthume* ne fut pas signée par les notaires, qui n'étaient pas présents. Elle a donc été contestée par de nombreux historiens (notamment catholiques) et pourtant, il s'agit très probablement d'un document authentique. En tout cas, elle fut largement exploitée par les autorités anglaises. Pour ces dernières, Jeanne avait finalement reconnu ses erreurs : elle était discréditée, de même que le roi Charles VII, qui l'avait soutenue. De leur point de vue et du point de vue de Pierre Cauchon, le procès avait débouché sur un succès politique, qui fut largement exploité.

PIERRE CAUCHON, JUGE DE JEANNE

Originaire de Reims, Pierre Cauchon appartenait à une grande famille bourgeoise, dont plusieurs membres ont accédé à la noblesse. Né vers 1370, il fut orienté très tôt vers l'Église et fit de belles études à l'université de Paris, qui était alors au summum de son prestige. Il reçut les grades de maître ès Arts et licencié en droit canon, puis il entama le cursus de théologie. Reconnu dans le milieu universitaire, il fut deux fois recteur de l'université (pour trois mois, comme c'était la règle), en 1397 et 1403. À cette époque, l'institution est troublée par le Grand Schisme d'Occident, puis par les conflits politiques résultant de la folie du roi Charles VI. Comme la plupart des universitaires parisiens, Pierre Cauchon va choisir le camp des Bourguignons contre celui des Armagnacs (auquel appartiennent le dauphin Charles et Jeanne d'Arc).

Brillant universitaire et protégé du duc de Bourgogne, Pierre Cauchon va accumuler les bénéfices ecclésiastiques. Il est chanoine de Chalons en 1403, chanoine de Reims et de Beauvais en 1409, vidame* de Reims en 1410. Entre-temps, il a abandonné ses études de théologie et s'est lancé dans une carrière « politique », au service du duc de Bourgogne. En 1413, à Paris, il est l'un des rédacteurs de « l'ordonnance cabochienne ». De 1415 à 1417, il représente le duc au concile de Constance. Il est bientôt récompensé de ses efforts. En 1418, il est nommé maître des Requêtes et conseiller du roi. En 1420, il devient comte-évêque de Beauvais. C'est à ce titre qu'il est amené à juger Jeanne, faite prisonnière dans les limites de son diocèse. **François Neveux**

↑ Jeanne est liée sur le bûcher. Miniature tirée du livre des *Vigiles de Charles VII* (folio 71). XVe siècle. Cliché Wikimedia Commons, 2012.

GLOSSAIRE

• **Vidame.** Du latin *vice* « à la place de » et *dominus* « seigneur, maître ». Désigne celui qui tenait les terres d'un évêché ou d'une abbaye, à condition d'en défendre le temporel.

Jeanne d'Arc. Croquis en marge d'un registre du Parlement de Paris, réalisé par le greffier, Clément de Fauquembergue (*Protocole du Parlement de Paris* de 1429). Sur son étendard, on peut lire le monogramme de Jésus (IHS). Cette fois, Jeanne est vêtue comme une femme mais elle tient à la main une épée. Or, la très grande pauvreté des témoignages du Procès en nullité sur l'habit d'homme (1450-1456) est révélatrice de la gêne des réviseurs de la condamnation. Les questions posées par les enquêteurs ne concernent jamais l'aspect physique de Jeanne mais son attitude d'ensemble et les circonstances au cours desquelles les témoins l'ont rencontrée et vu agir. © RMN/Agence Bulloz.

Jeanne en habits d'homme

Par **Françoise Michaud-Fréjaville,** Professeur émérite d'histoire médiévale à l'université d'Orléans

C'est du « elle revendique pour elle une attitude virile » de la lettre de Perceval de Boulainvilliers (21 juin 1429), que Marina Warner avait tiré ses arguments d'une Jeanne biologiquement androgyne. Cette lettre annonçait aussi que ce vêtement était une injonction divine : « Tu prendras des vêtements d'homme, tu te couvriras d'une armure et tu seras un chef de guerre », aurait dit à la Pucelle une voix sortie des nuages, en contradiction avec le *Deutéronome*.

Mais pour quitter Vaucouleurs, le 13 février 1429, le vêtement masculin fut endossé par Jeanne vraiment pour des raisons de commodité et de sûreté. Commodité pour aller à cheval, alors que les femmes ne portent pas de chausses. Sûreté aussi afin d'éviter les gestes ou regards de ses compagnons et pour ne pas attirer les regards sur un groupe mixte, qu'on pourrait croire en fuite d'un domicile paternel (ce qui était un peu le cas) ou conjugal.

Jeanne quitte le château de Vaucouleurs habillée en homme. Dessin tiré de « Jeanne d'Arc racontée par l'image d'après les sculpteurs, les graveurs et les peintres », Le Nordez, 1898.

JEANNE, UNE FILLE EN GARÇON

Jeanne s'était déjà rendue en Lorraine à la fin du printemps 1428, voyage sans risques, peut-être sous un vêtement masculin. Le procès de condamnation ne parle pourtant de son costume d'homme qu'au moment du départ de Vaucouleurs, après qu'elle a obtenu son escorte et acquis la certitude de pouvoir s'éloigner vers le roi Charles VII. Le sacrifice de la chevelure a sans doute relevé des mêmes soucis : surtout ne pas se faire remarquer. Le texte du procès de condamnation ne relève pas l'intervention des bourgeois dans l'équipement de la jeune fille, mais insiste sur la « grande répugnance » (peut-être réelle) de Baudricourt à lui faire confectionner « malgré lui » ces vêtements qu'elle lui aurait réclamés. Le procès en annulation fait participer, au contraire, les gens de Vaucouleurs au souci d'équiper Jeanne et les amène ainsi à partager sa faute, si elle existe, ou plutôt, il insinue ainsi que cela parut naturel aux partisans de Charles VII, réduits avec elle aux actions désespérées. Pour autant, elle reste parfaitement une fille, la Pucelle, Jeanne, et avec naturel, y compris dans la coquetterie d'une coiffure soignée. Fallait-il la déshabiller pour la voir femme ? Son nom *La Pucelle* renseignait pourtant sur son sexe. Si elle était parfaitement lisible, en ce cas, il n'y avait pas tromperie sur la personne. On ne pouvait pas avoir non plus de doutes quant à des comportements de fille : elle donne habituellement, hors des campagnes militaires, sa préférence à la salle et la cuisine de bonnes bourgeoises qui pourraient être sa mère ou ses tantes : à Chinon, Guillaume Bellier et sa femme, à Poitiers les Rabateau, à Tours les Dupuy et la dame Lapaude, à Orléans les Boucher, à Bourges Marguerite La Touroulde chez qui « elle demeura trois semaines pour coucher, boire, et manger », sans doute plus à l'aise qu'à la cour. Et l'on pourrait aussi ajouter que les dames de la famille de Luxembourg l'hébergèrent comme une étrange et intéressante jeune femme, tout en tentant gentiment de la faire

De jeune paysanne en costume rustique au cavalier en huque* dorée, Jeanne d'Arc a-t-elle franchi le pas de la transgression : ni homme ni femme, ou homme et femme, double sexe ? La question a passionné la génération du mouvement de libération de la femme et de l'histoire du « genre ». En 1431, les juges de Rouen n'ont pas manqué de souligner l'ambigüité de la situation et l'interdiction de cette pratique dans la Bible pour en faire un motif crucial de condamnation.

rentrer – en vain – dans la norme vestimentaire.

Le vêtement d'homme ne fut plus pour Jeanne à partir de Chinon, et même quelque temps avant, un moyen de voyager en sécurité en tant que femme par les routes ennemies, alors pourquoi, entre les combats, l'a-t-elle conservé ? Deux raisons : la première est que cet habit lui permettait ce qui n'aurait pas été autorisé à une fille de la société paysanne, c'est-à-dire sortir de sa condition sociale, pour le moins inférieure à celle de tous ceux dont elle pouvait croiser les chemins tant au château de Chinon qu'à Mehun-sur-Yèvre, Orléans, Reims, Bourges ou ailleurs. Si elle avait revêtu à nouveau un vêtement féminin entre deux campagnes, elle aurait dû arborer à la cour des robes et des coiffures bien au-dessus de son statut, rappelant ainsi à chaque fois, tant aux dames qu'aux gens de cour, la modestie de son origine et affirmant un surclassement suspect, celui d'une « favorite ». De même, elle ne pouvait guère sans risquer le mépris ou l'ironie se présenter en noble dame chez les bourgeois qui l'hébergeaient. L'habit d'homme faisait d'elle une femme placée en dehors de tout marqueur social, de toute tranche d'âge. La seconde raison est qu'elle aurait eu sans cesse à renouveler les efforts faits pour persuader les capitaines de la valeur militaire et spirituelle de sa mission : c'était déjà difficile de les côtoyer alternativement en huque courte et chaperon, puis sous les plaques de métal, comment les tenir en changeant périodiquement d'apparence sexuée ?

† *Jeanne d'Arc à cheval*. L'habit d'homme faisait d'elle une femme placée en dehors de tout marqueur social, de toute tranche d'âge, et la dispensait de renouveler les efforts faits pour persuader les capitaines de la valeur militaire et spirituelle de sa mission. Miniature d'un manuscrit du XVI[e] siècle (1505). Cliché Wikimedia Commons, 2012.

Quel que fût l'habit qu'elle portait, velours ou acier, Jeanne n'était pas ambiguë. Pas plus que ses compagnes de la Bible ou de l'Antiquité, Deborah, Judith, Penthésilée ou Clélie de l'histoire comparative, telle qu'on l'a pratiquée au XV[e] s., elle n'est jamais un travesti qui veut se faire passer pour autre que ce qu'elle est. C'est la distinction majeure avec les vierges cachées sous l'habit de moines pour sauver leur chasteté ou assumer une vocation érémitique.

LES JUGES DE ROUEN ET L'HABIT D'HOMME

Le vêtement d'homme a tenu une grande place au cours du procès de condamnation. Et même de plus en plus de place jusqu'à en devenir un des arguments majeurs de la condamnation, dérisoire à nos yeux mal ouverts et nos réactions anachroniques. La question n'est pas simple pour une société dont les législations canoniques et civiles étaient étroitement imbriquées. L'Ancien Testament proscrit de façon définitive l'échange des vêtements entre hommes

← *Jeanne d'Arc communiant*. Son vêtement d'homme est devenu un des arguments majeurs de sa condamnation : elle s'était coupé les cheveux « en rond » à la mode des jeunes gens, avait mis un habit masculin, se voua à la virginité et se référa à Dieu. Vitrail de l'atelier Champigneulle de Bar-le-Duc (1883) d'après le dessin du peintre Luc Olivier Merson. Église Saint-Jacques à Compiègne, Oise. Cliché Tango7174, 2008.

et femmes (*Deut.* XXII/5) : « une femme ne portera pas un costume masculin et un homme ne mettra pas un vêtement de femme ; quiconque agit ainsi est en abomination à Yahvé ». Cette loi fut mise en avant par les juges de Rouen, c'est un interdit sans appel et la société médiévale, en refusant les transgressions dans la hiérarchie des sexes et des ordres, l'avait adopté aisément. Saint Paul renforça cette rigidité (I *Cor.* 7) : « que chacun continue de vivre dans la condition que lui a assignée le Seigneur ». Le *Décret de Gratien* (XII[e] s.), en sus, sembla verrouiller toute liberté dans le domaine du vêtement et de la coiffure féminine avec les canons *Si qua mulier*, (DG XXX/2) : « si une femme pour un culte divin ou ce qu'elle croit en être un, se coupe les cheveux [...] qu'elle soit anathème », et XXX/ 6 : « si une femme pour ce qu'elle croit être la continence change d'habit et couvre usuellement sa féminité d'un habit d'homme, qu'elle soit anathème ». Jeanne coupa ses cheveux « en rond » à la mode des jeunes gens, mit un habit masculin, se voua à la virginité et se référa à Dieu. Horreur.

Les clercs de Rouen entendirent une explication du choix de cet habit d'homme : « elle répondit qu'elle obéirait d'abord à Dieu. Elle ne croyait pas mal faire avec l'habit d'homme qu'elle portait pour le bien de ses partisans ». L'habit

d'homme devenait alors la pierre de touche du dangereux poison d'hérésie qui frappait Jeanne : l'erreur d'une croyance à un rapport direct à Dieu, orgueil mortel de l'âme. Les voix devaient être prouvées mensongères et séductrices, incitatrices au scandale du costume pour que l'accusation puisse affirmer que l'habit trompeur ne recouvrait que des mensonges : ceux des voix et ceux de Jeanne travestie. Les réponses de l'Université de Paris relient le vêtement masculin au blasphème, à l'hérésie, l'idolâtrie. La cédule* du 23 mai 1431, reprend longuement les mêmes condamnations dans son article V : « Tu dis avoir fait cela du commandement de Dieu [...] les clercs disent que [...] tu penses mal et erres en la foi ». L'habit d'homme en devint une preuve. L'abandonner en même temps que de reconnaître la fausseté de ses voix sauverait Jeanne du bûcher, elle abjura.

Mais le procès-verbal de visite du 28 mai 1431 constate que Jeanne « répondit qu'elle avait récemment repris ledit habit masculin et enlevé celui de femme ». Les visiteurs insistèrent sur sa volonté propre, l'absence de contrainte et donnent les arguments de la prisonnière : « pour ce qu'il luy estoit plus licite de le reprendre et avoir habits d'omme, estant entre les hommes que d'avoir habit de femme ». On en prit argument pour la condamner à la mort sur le bûcher.

TÉMOINS ET SILENCES

La très grande pauvreté des témoignages du Procès en nullité sur l'habit d'homme (1450-1456) est révélatrice de la gêne des réviseurs de la condamnation. Les questions posées par les enquêteurs ne concernent jamais l'aspect physique de Jeanne mais son attitude d'ensemble et les circonstances au cours desquelles les témoins l'ont rencontrée et vu agir. Or, sur les 105 témoignages exploitables, près des deux tiers ne semblent pas avoir remarqué que la jeune femme était vêtue en homme, ce qui est absurde et montre combien le questionnaire et les enregistrements furent « dirigés » et les témoins parfois embarrassés.

En Lorraine où était survenue la mutation vestimentaire, on n'aborda pas le problème de front. Le départ de Vaucouleurs est conté avec une simplicité qui comporte pourtant des ombres. Le témoignage de Jean de Metz est le seul à partager avec Jeanne une responsabilité dans la transgression, car elle aurait demandé à son accompagnateur « si elle devait aller avec ses vêtements et il lui répondit qu'il vaudrait mieux qu'elle ait des vêtements d'homme ». Elle mit donc d'abord les habits d'un des serviteurs avant que les gens de Vaucouleurs lui en offrent d'autres. Mais Durant Laxart et Henri le Royer indiquent, comme au passage, que ce sont les gens de la ville qui l'équipèrent, et Bertrand de Poulengy précise que quand elle eut enlevé sa robe rouge, ces gens « lui firent faire un pourpoint et des vêtements d'homme, des chausses, des guêtres et lui donnèrent une épée et un cheval». Très honnêtement, nous n'en saurons pas plus : nous ne saurons pas qui ou ce qui lui fit quitter sa robe. À Rouen, les seules questions très directes s'adressèrent à ceux qui se trouvaient là en 1431 et portèrent sur la reprise de l'habit d'homme dans la prison qui demeure un sujet fort controversé : reprise forcée ou volontaire, le dilemme demeure réel.

← Cette peinture de l'hermitage Notre-Dame de Bermont (situé à trois kilomètres au nord de Domrémy) représente probablement Jeanne d'Arc. On peut y voir en effet une jeune fille agenouillée, en prière, habillée d'un haut-de-chausses, un vêtement typiquement masculin. Fin du XVe siècle. Cliché Wikimedia Commons, 2007.

← *Jeanne rencontre le dauphin Charles.* L'acceptation et la représentation de Jeanne vêtue en adolescent civil ou en jeune guerrier, avec ses cheveux coupés court, a mis des siècles à ne causer aucune émotion. Maurice Boutet de Monvel est de ceux qui, pour une jeunesse catholique issue des milieux aisés, a rendu un peu familière en France une silhouette juvénile aux cheveux rasés sur la nuque et les oreilles. Dessin de Louis-Maurice Boutet de Monvel (1851-1913), *Jeanne d'Arc*, Plon-Nourrit et Cie, Paris.

Nous avons donc sur les vêtements deux moments bien précis de la vie de l'héroïne, ceux qui encadrent l'épopée à proprement parler : la décision de prendre cet habit et celle de le remettre. Tout le reste est escamoté par les juges en nullité de la condamnation : la prise des armes, les beaux vêtements, les aiguillettes, la huque d'or, les cheveux en rond, ce qui avait fait l'objet de tant de remarques acerbes des juges de Rouen est passé sous silence. Les femmes qui ont accueilli la jeune femme sous leur toit sont totalement muettes sur son vestiaire, son apparence, elles ne décrivent rien, ne la défendent ni ne tentent de l'expliquer. On peut douter que ce fût bonnement si simple, sans réticences ni bavardages entre amies et parentes.

La gêne des juges de 1456 ne doit pas nous étonner : ils avaient exactement la même formation, la même culture que ceux de Rouen en 1431 et répugnaient à cautionner, en en parlant trop, la transgression vestimentaire de Jeanne. Les témoins ne veulent pas prêter le flanc à un risque de « connivence ».

De fait, l'acceptation et la représentation de Jeanne vêtue en adolescent civil ou en jeune guerrier, avec ses cheveux coupés court, a mis des siècles à ne causer aucune émotion, au nom de l'obéissance aux textes sacrés renforcés par les lois canoniques et humaines. Il n'est pas impossible que ce soit seulement aux alentours de 1894-1896 qu'Henri Carot et Victor Prouvé, avec un *Missel de Jeanne d'Arc* pour une clientèle catholique assez éclairée, et Maurice Boutet de Monvel pour une jeunesse des mêmes milieux aient rendu un peu familière en France une silhouette juvénile aux cheveux rasés sur la nuque et les oreilles. Quant à la Jeanne en armure, elle s'est longtemps caractérisée, même après la *Jeanne d'Arc* de Marie d'Orléans (1837), par l'abondance d'une longue chevelure, affirmant son état de vierge et niant l'originalité profonde de la guerrière.

GLOSSAIRE

- **Huque.** Robe courte portée par les hommes au Moyen Âge.
- **Cédule.** Écrit portant citation devant un tribunal.

POUR EN SAVOIR PLUS

(outre les éditions des *Procès* et la bibliographie générale)

- *Missel de Jeanne d'Arc*, Paris, Lelarge et Chambard, 1894.
- M. Boutet de Monvel, *Jeanne d'Arc*, Paris, Plon, 1896.
- Marina Warner, *Joan of Arc. The image of female heroism*, New-York, Knopf, 1981.
- « Des femmes travesties : "un mauvais genre" », N. Pellegrin et C. Brard (dir.), *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 10, 1999.
- Susan Crane, *The Performance of Self. Ritual, Clothing and Identity during the Hundred Years War*, Philadelphia : University of Pennsylvania Press, 2002, chap. 3 : « Joan of Arc and women's cross-dress ».

La traduction latine des paroles de Jeanne d'Arc : fidélité ou falsification ?

Par **Pierre Bouet,** Professeur émérite de l'Université de Caen Basse-Normandie

Le dossier de Pierre Cauchon présentait à titre de preuves les déclarations que Jeanne avait faites durant son procès, entre le 21 février et le 28 avril 1431. Mais jamais ces docteurs et ces maîtres parisiens, qui n'avaient pas assisté au procès, n'eurent à leur disposition le texte original des déclarations faites par Jeanne devant ses juges. Ils n'eurent donc accès qu'aux traductions latines des propos que Jeanne avait tenus en français, et c'est d'après ces documents en latin qu'ils prononcèrent la condamnation de Jeanne d'Arc.

On peut donc légitimement se poser la question de savoir si les Maîtres parisiens et tous ces docteurs ont délibéré en toute objectivité sur un dossier qui présentait les paroles de Jeanne dans une traduction latine, œuvre des notaires du tribunal sous le contrôle de Pierre Cauchon. En d'autres termes, que vaut la traduction latine des déclarations de Jeanne d'Arc ? Correspond-elle fidèlement aux déclarations de l'accusée ou prend-elle des libertés avec la vérité, ce qui disqualifierait la régularité d'un tel procès ? Jusqu'à ce jour, aucune étude systématique n'a été effectuée par des latinistes pour apprécier la manière dont les notaires et Pierre Cauchon ont traduit en latin les paroles de Jeanne qu'ils avaient retenues comme preuves de sa culpabilité. Mais avant de donner le résultat de notre enquête, il convient de rappeler en préambule quelle était la méthode de travail des notaires[1].

> Jeanne d'Arc fut condamnée à Rouen, le 19 mai 1431, par une assemblée de 51 ecclésiastiques qui se rangèrent à l'avis des Maîtres de l'Université de Paris. Ces Maîtres avaient été consultés par Pierre Cauchon qui avait tenu à ce que des docteurs en théologie et en droit canon expriment leur avis sur une affaire d'une telle importance. Il avait donc fait réaliser sous sa responsabilité un dossier, rédigé en latin, qui résumait les points essentiels de l'accusation.

LE TRAVAIL EXEMPLAIRE DES NOTAIRES

Nous avons conservé deux versions presque intégrales de la minute française des interrogatoires de Jeanne (les manuscrits d'Urfé et d'Orléans)[2] et plusieurs copies du procès-verbal, rédigé pour l'essentiel en latin et comprenant 73 pièces, dont la traduction latine de la minute française.

1 Cette étude synthétique a été présentée lors d'un colloque qui s'est tenu à Cerisy-la-Salle en octobre 2009, sous la responsabilité du Professeur François Neveux, cf. Pierre Bouet et Olivier Desbordes, « Le latin des interrogatoires de Jeanne d'Arc. Comparaison entre la minute française et les traductions officielles qui en furent effectuées », *in* François Neveux (éd.), *Jeanne d'Arc. Les procès revisités* (colloque international de Cerisy-la-Salle 2009), Caen, Presses Universitaires de Caen (sous presse).

2 Le manuscrit d'Urfé (Paris, BnF, ms. lat. 8838) contient le texte des interrogatoires en français à partir du 3 mars : c'est une copie de l'original ou une copie de copie effectuée à l'époque du procès ou peu après. Le manuscrit d'Orléans (Orléans, Bibliothèque municipale, 518) fut réalisé à la fin du XV^e^ siècle ou au début du XVI^e^ (entre 1498 et 1515).

← ***La mort de Jeanne d'Arc.*** **Partie droite du triptyque d'Hermann Stilke (1803-1860). Huile sur toile. 1843. 119,5 X 83,5 cm. Saint-Petersbourg, musée de l'Ermitage. Cliché Wikimedia Commons, 2009.**

← *Jeanne devant ses juges*. C'est en français que Jeanne a répondu aux questions qui lui étaient posées, mais c'est en latin qu'elles ont été traduites et soumises au jugement des Maîtres de l'université de Paris. Miniature du XVe siècle. Paris, Bibliothèque nationale de France.

Le principal notaire, Guillaume Manchon, a expliqué, lors du procès en nullité de 1456, dans quelles conditions avait été rédigée la minute française. Il reconnaît que c'est lui qui, en tant que notaire, a mis par écrit les questions posées à Jeanne et les réponses qu'elle leur a données. Il a précisé qu'il notait les paroles de Jeanne en français, ajoutant qu'il n'était pas le seul à effectuer ce travail de notaire-greffier, puisque Guillaume Colles et Nicolas Taquel le faisaient également, notamment à partir du 14 mars[3].

3 Selon le témoignage de Guillaume Manchon, d'autres clercs prenaient des notes, en particulier Jean Monnet, serviteur de Maître Jean Beaupère, qui fit office de notaire. Il y eut aussi d'autres *doctores*, qui discrètement notaient « ce qu'ils voulaient ».

† Visage de Jeanne d'Arc par Auguste Rodin. Glyptothèque Ny Carlsberg. Cliché Yair Haklai, 2010.

Après le déjeuner (les séances du tribunal se tenaient normalement le matin), un certain nombre de notaires, de clercs, de docteurs et de juges se retrouvaient au domicile de Pierre Cauchon pour rédiger le compte rendu officiel de la séance. Les notaires s'accordaient pour établir le texte français le plus exact possible (*fideliter scripsisse*), en résistant à la pression de certains docteurs et juges. Quand il y avait désaccord entre eux, Guillaume Manchon rédigeait une note afin de demander une précision à Jeanne, le lendemain. Il semble donc que la minute française, comme cela a déjà été dit, reproduit très précisément les propos de Jeanne et que celle-ci a eu la possibilité d'en vérifier l'exactitude. À plusieurs reprises, en effet, elle renvoie au *Registre*, dont elle demande la lecture, pour montrer qu'elle a déjà répondu à la question inutilement reposée. Le 24 mars 1431, on lui fit dans sa prison une lecture intégrale de ce *Registre* (*Registrum in verbis gallicis*) : elle en accepta le contenu, en demandant seulement deux corrections, qui furent retenues.

Durant ces séances de mise au point, dont certaines furent très animées, selon le témoignage de Guillaume Manchon, le poids des mots, français et latins, dut être au centre des échanges et faire l'objet de la plus grande attention. Nous savons, en effet, que certains clercs prenaient des notes, tantôt en français, tantôt en latin : on peut légitimement supposer que la mise au net du texte français officiel passa nécessairement par la mise au point, en parallèle, de la terminologie latine.

Si Jeanne eut la possibilité de vérifier l'exactitude des propos qu'on lui attribuait, elle n'eut pas celle de contrôler la précision de la traduction latine qui en fut faite à la fin du procès. Nous savons, en effet, que deux traductions latines furent tirées de la minute française de Guillaume Manchon. Il y eut d'abord le texte de Jean d'Estivet, qui eut besoin des propos tenus par Jeanne pour confir-

mer la justesse de ses propres accusations. Jean d'Estivet, docteur en théologie, chanoine de Beauvais et de Bayeux, était le promoteur du procès : c'est lui qui, tel un avocat général, reçut mission d'établir les charges retenues contre Jeanne. Il rédigea à cette fin un *Libellus* en 70 articles, qui fut lu à Jeanne en deux jours, les 27 et 28 mars. Chaque accusation portée contre elle était suivie des extraits des interrogatoires qui étaient censés démontrer sa culpabilité. Ce *Libellus* fut donc rédigé « à chaud », après le procès préparatoire, qui dura du 9 janvier au 17 mars 1431 et qui inclut les interrogatoires supplémentaires effectués dans la prison de Rouen, du 10 au 17 mars, et avant le procès ordinaire, qui commença le 27 mars. En dehors de l'acte d'accusation en 12 articles, résumant le *libellus* de Jean d'Estivet, fut également constitué un dossier, appelé *Instrumentum*, qui comportait en particulier la traduction latine de la minute française. Nous disposons donc de plusieurs documents en latin qui se présentent soit comme une traduction intégrale des paroles de Jeanne, soit comme un acte d'accusation avançant comme preuves la traduction latine de certains propos de Jeanne. Il est dès lors possible de porter un jugement sur la qualité de ce travail de traduction fait par les notaires et revu par Pierre Cauchon.

LA TRADUCTION LATINE DES DÉCLARATIONS DE JEANNE D'ARC

La comparaison que nous avons effectuée entre la minute française et les textes latins du *Libellus* et de *l'Instrumentum* (en retenant en priorité les paroles de Jeanne) se révèle très éclairante. Comme l'avait déjà constaté P. Doncoeur[4], le latin des traducteurs est une langue spéciale que l'on qualifierait volontiers de langue de transposition. Les notaires ainsi que Pierre Cauchon, Jean d'Estivet et Thomas Courcelles, qui maîtrisaient parfaitement les subtilités de la langue latine de l'époque classique aussi bien que celles du latin médiéval, ont préféré créer une langue artificielle pour respecter au mieux la phrase française des réponses de Jeanne. Nous pouvons dégager quelques particularités de cette langue latine.

1) Les notaires utilisent des expressions qui sont peu ou pas du tout correctes, pour rester plus proche de la phrase française de Jeanne :
- ou bien ils emploient un terme latin de la langue populaire, comme *guerra* au lieu du classique *bellum* : *les compaignons de guerre* > **socii guerre** ; *en fait de guerre* > **in facto guerre** ;
- ou bien ils se servent d'un mot latin semblable au mot français sans tenir compte du sens que ce terme avait en latin : *les gens d'armes* > **gentes armorum** (alors que *gentes* a en latin de sens de « peuples », « races », « tribus »).

2) Les traducteurs préfèrent à la place des constructions latines classiques des tours qui sont des calques du français. Prenons quelques exemples :
- l'emploi de *unus* « un » avec sa valeur d'article indéfini remplace souvent *quidam* « un certain » : *elle estoit une paovre femme* « elle était une pauvre femme » > **erat una pauper filia** ;
- le tour *de* + ablatif remplace très souvent le génitif : *la voix de sainct Michel* > **vox de sancto Michaele** (au lieu de **vox sancti Michaelis**) ; *beaucoup de lumière* > **multum de lumine** (au lieu de **multum luminis**)
- à la place de la conjonction *ut* à valeur finale ou causale, les traducteurs préfèrent latiniser la construction romane : *afin que* est traduit par **ad finem quod** et non par **ut** ; *veu que* est rendu par **viso quod** et non par *ut*.

3) Le traducteur n'hésite pas à créer un mot latin pour traduire le terme précis de Jeanne, notamment pour traduire des termes apparus au XIV[e] ou au

4 P. Doncœur, *La Minute française des interrogatoires de Jeanne la Pucelle*, Melun, Librairie d'Argences, 1952, pp. 19-41.

← *Jeanne devant ses juges.* Gravure de Paul Lehugeur. XIXe siècle.

XVe siècle dans la langue française, comme *escarmuche, houppelande, boulovart, trompecte*: *vouloient faire une escarmuche* « ils voulaient faire une escarmouche » est traduit par > **volebant facere unam escarmuscham** (**escarmuscha** est une création du notaire) ; celui-ci ajoute parfois, en plus du terme latinisé, le terme français employé par Jeanne, précédé de l'expression *gallice* ou *in gallico* signifiant « en français » : *elle passa... par le boulevart* « elle passa par le boulevard » > le traducteur préfère rendre ce mot *boulovart* (emprunté par le français du XIVe s. au néerlandais) par **boulovardum**, en précisant **gallice boulovart** « boulevard en français ».

4) Le texte latin ajoute assez souvent un ou plusieurs mots qui ne sont pas dans le texte français : ce sont presque toujours des précisions (souvent géographiques) pour rendre plus claire la parole de Jeanne :

- *a aler à Vaucouleur* « aller à Vaucouleur » > le latin traduit en ajoutant devant **Vallecoloris ad oppidum** (la place forte de) : **pro eundo ad oppidum de Vallecoloris.**
- *à l'anel qu'ele portoit* « à l'anneau qu'elle portait » > le latin ajoute **ipsa Johanna** et **in digito** (« au doigt ») : **illum anulum quem ipsa Johanna portabat in digito.**

5) Il arrive cependant que des différences mineures révèlent des distractions du traducteur : *ilz baisoient ... ses vestemens* « ils embrassaient ses vêtements » est traduit par **osculabantur manus ejus** (« ils embrassaient ses mains »).

L'étude du latin, en particulier le latin qui traduit les paroles de Jeanne, révèle de façon exceptionnelle la qualité du travail effectué par les notaires et Pierre Cauchon qui a tenu à ce que Jeanne d'Arc soit condamnée sur les propos exacts qu'elle avait tenus[5]. Selon toute apparence, Pierre Cauchon, Jean d'Estivet, Thomas de Courcelles et Guillaume Manchon ont pris avec la langue latine, qu'ils maîtrisaient au demeurant souverainement, de nombreux accommodements parce qu'ils entendaient donner de la minute française, et donc des paroles prononcées par Jeanne durant le procès, une version à la fois exacte, intelligible et la plus fidèle possible.

5 Nous n'avons trouvé qu'une seule erreur de traduction qui fait de Jeanne « une faiseuse de miracles » : le notaire a traduit *l'enfant... qu'elle ala visiter* par puer quem ipsa suscitavit (« l'enfant qu'elle releva/ressuscita »). Mais Jean d'Estivet qui est le principal accusateur n'a pas retenu cette phrase dans son réquisitoire. Ce qui nous inciterait à penser qu'il s'agit d'une erreur (grave) d'un notaire, que n'a pas vu Pierre Cauchon dans sa relecture.

La langue des deux textes en français des interrogatoires de Jeanne d'Arc

Par **Catherine Bougy**, Université de Caen Basse-Normandie, CRISCO/OUEN

LES DEUX MANUSCRITS EN LANGUE FRANÇAISE

Le *manuscrit d'Urfé* (*Urfé*), *BnF ms. lat. 8838*, est la copie mutilée de la copie de la minute de 1455. On le date généralement du règne de Charles VII (1422-1461). Le manuscrit BM Orléans 518 (Orléans), est *translaté* (selon son rédacteur) *de lattin en francoys par le commandement du roy loys douzeme de ce nom* [1498-1515] *et a la priere de mon seigneur l'admiral de France, seigneur de Graville* [Louis Malet de Graville, 1438-1516, descendant d'un compagnon de Jeanne, et amiral de France en 1486].

DEUX MANUSCRITS EN *MOYEN FRANÇAIS*

Dès le XIV[e] siècle, ce qu'on appelle l'*ancien français* évolue : système verbal et nominal simplifié, syntaxe et graphies complexes, lexique enrichi de latinismes. Chacun tente de se conformer à l'usage d'une langue écrite unique, mais on parle de nombreux *dialectes* ; des dialectalismes peuvent donc échapper aux auteurs ou aux copistes, dont ils permettent de déterminer l'origine géographique.

LES TRAITS DIALECTAUX DANS *URFÉ* ET *ORLÉANS*

On relève dans *Urfé* des ***traits phonétiques normano-picards*** (nord de la Normandie, Picardie, Belgique jusqu'à Mons) : dans un mot latin, le groupe *ca-* reste dialectalement intact : *Frere Ricard* dans *Urfé*, tandis qu'il évolue en français en *ch* : *frere Richard* dans *Orléans*. De même, un *c* latin suivi d'un *é* aboutit en français à *s* (ou *c*), dialectalement à *ch* : *Franchois* (*Urfé*) et *Françoys* (*Orléans*).

Dans le domaine de l'***ouest d'oïl*** (Normandie, Bretagne romane, Maine, Anjou), un *é* tonique libre reste intact, tandis qu'il évolue en français en [wa], graphié *oi* : ainsi, le latin *mé* devient en français *mei*, puis *moi*, et dialectalement *mé*, que l'on écrit aussi *mei/mai/may*. *Urfé* atteste cette évolution dans *lay*, analogique de *may*, *tay*, « moi, toi » : *Item dit que, quand l'angle vint, elle l'acompaigna et ala avec luy par les degrés a la chambre du roy, et entra l'ange le premier, et puis elle mesmes dit au roy : Sire, vela vostre*

← **Paul Delaroche (1797-1856). *Jeanne d'Arc malade est interrogée dans sa prison par le cardinal de Winchester.* © RMN/ Philipp Bernard.**

En 1431, Guillaume Colles et Guillaume Manchon (notaire de l'officialité archiépiscopale de Rouen) prennent en note les interrogatoires en français de Jeanne d'Arc. Manchon en réalise jour après jour la synthèse, que l'on nomme *La minute française*. La même année, Jean d'Estivet, chanoine de Beauvais et de Bayeux, promoteur du procès, établit, à partir de notes prises dans les mêmes conditions, un acte d'accusation en latin, appelé *Libellus*, qui inclut des extraits des interrogatoires. Vers 1435, Guillaume Manchon et Thomas de Courcelles (chanoine de Paris et docteur en théologie) traduisent la minute en latin. Ce texte officiel prend le nom d'*Instrumentum*. En 1455 enfin, lors du procès de réhabilitation, Manchon produit la minute. On en fait **une copie. Original et copie ont disparu.**

signe, prenez ***lay*** (« Elle dit que, quand l'ange arriva, elle l'accompagna et alla avec lui par l'escalier jusqu'à la chambre du roi. L'ange entra le premier, et elle dit au roi : « Sire, voilà votre signe, prenez-le »). *Prenez lay* est un calque de *prenez may* (« prenez-moi »). *Orléans* présente la forme française : « *Syre, vela vostre signe, prenez* **le** ».

Dans l'ouest d'oïl également, la syllabe ***ar*** se ferme souvent en ***er***. Le phénomène affecte dans *Urfé* le futur et le conditionnel d'*avoir* et *savoir*, qui présentent les formes de l'ancien français en *aur-/saur-* et *ar-/sar-*, à côté de celles d'oïl en *air-/sair-* : *Ceulz qui ne le feroient et qui en* ***aroient*** *de muciez, qu'elle les cognoistroit bien et* ***sçaroit*** *trouver lesdiz tresors* : « ceux qui ne le feraient pas et en auraient de cachés, [qu'] elle les reconnaîtrait bien et saurait trouver ces trésors » ; [...] *et puis en dira ce que en* ***aura*** *trouvé par son conseil* « et puis elle en dira ce qu'elle en aura trouvé, grâce à son conseil » ; *Et* [*si*] *lui rescrist que il la* ***reairoit****, s'il vouloit* : « Et elle lui écrivit en retour qu'il l'aurait à nouveau s'il le voulait » ; *et n'en* ***airés*** *aultre chose* : « et vous n'en aurez rien d'autre ».

Dans *Orléans*, la base en *saur-* domine, même si *airoit* a échappé à la vigilance du rédacteur : [...] *et que ceulx qui en* ***auroyent*** *de caché, qu'elle les congnoistroit bien ; Et si luy rescripsi que il la* ***rairoit****, s'il voulait* ; [...] *et puis en dira ce qu'elle en* ***aura*** *trouvé par son conseil ; et n'en* ***aurez*** *aultre chose.*

Urfé est donc seul à présenter les trois dialectalismes, qui révèlent les origines du manuscrit : le nord de la Normandie, seule région qui appartienne à la fois à la zone normano-picarde et à celle de l'ouest d'oïl.

UN DIALECTALISME MORPHOLOGIQUE : LE PASSÉ SIMPLE DU VERBE *AVOIR*

Dans *Urfé*, *eu(s)t*, troisième personne du singulier du passé simple, alterne avec la forme de l'ouest d'oïl, plus souvent notée *out* en ancien français (le *l* permet, dans un texte manuscrit parfois difficile à lire, d'éviter la lecture erronée *ont*) : *Interroguee se ces pensees ou songes venoient a son pere puis qu'elle* ***eut*** *ces visions : Respond que ouil, plus de deux ans puis qu'elle* ***oult*** *les premieres voix* : « interrogée si ces pensées ou ces songes venaient à son père, après qu'elle eut ces visions, elle répond que oui, plus de deux ans après qu'elle eut entendu les premières voix ».

Le manuscrit d'Orléans n'offre au lecteur que des formes modernes : *Interroguee se ses pensees ou songes venoyent a son pere puis qu'elle* ***eut*** *ses visions, respond : Ouy, plus de deux ans puis qu'elle* ***eut*** *les premieres voix.*

UN DIALECTALISME LEXICAL : *MUCIER* « CACHER »

Le verbe figure deux fois dans *Urfé* : *Quiconques airoit or, argent ou tresor* ***mucié****, qu'il apportast tantoust, et que ceulz qui ne le feroient et qui en aroient de* ***muciez****, qu'elle les cognoistroit bien et sçaroit trouver lesdiz tresors* « quiconque aurait de l'or ou de l'argent caché, qu'il l'apporte aussitôt, et [que] ceux qui ne le feraient pas et en auraient de caché, elle les reconnaîtrait bien et saurait trouver ces trésors ».

L'aire dialectale de *mucher, mucer* ou *musser* est normano-picarde : nord de la France et Normandie. Ailleurs, *cacher* domine. Dans *Orléans*, *mucié*, forme dialectale et médiévale, échappe une fois à l'attention du copiste, qui lui substitue ensuite *caché*, forme française et moderne : *Quiconcques auroit or, argent ou tresor* ***mucié****, qu'il l'apportast tantost ; et que ceulx qui ne le feroyent et que ceulx qui en auroyent de* ***caché****, qu'elle les congnoistroit bien ; et scauroit trouver lesdictz tresors.*

On peut imputer les dialectalismes d'*Urfé* au Rouennais Manchon, rédacteur de la minute française, ou aux copistes successifs du texte, qui y auraient inséré leurs propres traits dialectaux. Le rédacteur du manuscrit d'Orléans, qui cherche manifestement à éliminer ces traits du texte qu'il copie, en laisse passer quelques-uns lorsque son attention se relâche.

UN DIALECTALISME ORIGINAL DANS LE MANUSCRIT D'ORLÉANS ?

Il s'agit de *encoire(s)*, toujours graphié ainsi, tandis qu'*Urfé* l'écrit *encores*. *Encoires* est attesté en Flandre et Picardie. C'est peut-être un indice (modeste...) de l'origine du rédacteur d'*Orléans*.

LE FRANÇAIS DES DEUX MANUSCRITS, UN INDICE DE L'ÉPOQUE DE LEUR RÉDACTION ?

Des différences de graphies, des traits phonétiques, permettent d'en confirmer la datation.

LES FINALES EN *-CHIÉ* OU *-CHIER*, *-GIÉ* OU *-GIER*

Le *i*, effacé à l'oral dès le XIII[e] s., disparaît progressivement de l'écrit du XIV[e] au XV[e] s. *Urfé* le conserve majoritairement : *saint Michiel*, *clergié*, *pechié* , *songié*, *congié* (« autorisation »), mais a aussi, déjà, *songé*, *blecee*, *trencher*, indices de la prononciation qui se met en place.

Orléans adopte le plus souvent la forme moderne : *Michel*, *peché*, *songé*, *blecee*, *blessees*, *trencher*. Mais *congié*, souvent employé, ne présente que cette graphie conservatrice.

L'EFFACEMENT D'UN E « MUET » À L'INTÉRIEUR D'UN MOT

Généralisé seulement au XVI[e] s., il apparaît peu dans *Urfé* : *esperit*, *esperis/esperilz* « esprit(s) » et *serement*. Mais *serment* et *seurté* « sûr(e)té », indiquent que cet effacement est commencé dans la prononciation. Il en est de même pour *hardiment*, rare, à côté de *hardiement*, *vrayement/vraiement*, *armeure*.

Le *e* interne est plus rare dans *Orléans* : *espritz* et *serment* côtoient *esperit/esperitz*, *seureté* ; *hardyment* et *hardyement*, *vrayment* et *vrayement*, *armure*.

TENDANCES MORPHOLOGIQUES

La forme prise par certaines catégories de mots évolue progressivement en moyen français. C'est le cas des ***adjectifs épicènes***, comme *grant*, *fort*, *vert*, *tel*, *quel*..., originellement identiques au masculin et au féminin, qui se sont peu à peu alignés sur le modèle de *dur* au masculin, *dure* au féminin. Le féminin *grande(s)* n'est présent qu'à 12 reprises dans *Urfé* : *Orléans* en a 53 exemples.

Pour **le futur et le conditionnel de *venir et tenir***, le manuscrit d'Urfé conserve majoritairement les bases *vendr-* et *tendr-* de l'ancien français (qui se confondaient avec celles de *vendre* et de *tendre*) : *tendra*, *soustendra*, *appartendra*, *soustendroit* ; *vendras*, *vendra*, *vendroit*, *vendroient* ; *La couronne signifioit qu'il **tendroit** le royaume de France*. On y note cependant une occurrence de la forme moderne *adviendroit*. *Orléans* a modernisé tous ces verbes en *viendr-* et *tiendr-* ; *La couronne signifioit qu'il **tiendroit** le royaulme de France*.

À la **première personne du singulier du présent de l'indicatif**, sans terminaison en ancien français : *j'aim*, je *di*, le moyen français substitue *j'aime*, je *dis*, sur le modèle de la deuxième personne, tu *aimes*, tu *dis*. Le phénomène est en place dans *Orléans* seulement :

Urfé : je *scay* ; je *requier*, je *doy* ; je *croy* ; je *dy*. [*je*] *m'en actend du tout a nostre Sire* « je mets tout mon espoir dans Notre Seigneur ».

Orléans : je *scays*, *scais* (mais aussi *scay*) ; je *requiers*, je *doies* ; je *croys* (et *croy*) ; je *dys* (et *dy*) ; *mais m'en actenz/actendz du tout a notre Seigneur*.

À la troisième personne du singulier, certains **passés simples de l'indicatif** étaient sans terminaison. On leur adjoint un *t* analogique de verbes comme il *prist*, *mist*, *dist*. Il apparaît dans *Urfé* : (il) *offry*, *offrit* ; elle *partit*, *il se departit* ; (elle) *sailli* (« sauta »). *Orléans* le généralise : ***offrit***, *partit*, *se departit*, ***saillit***.

↓ **Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, seul exemplaire connu de la rédaction épiscopale du Procès, connu sous le nom de manuscrit d'Urfé, avec les pièces du procès de condamnation. Parchemin. Paris, Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Latin 8838, dos. Reliure refaite vers 1820. Bibliothèque numérique Gallica. DR.**

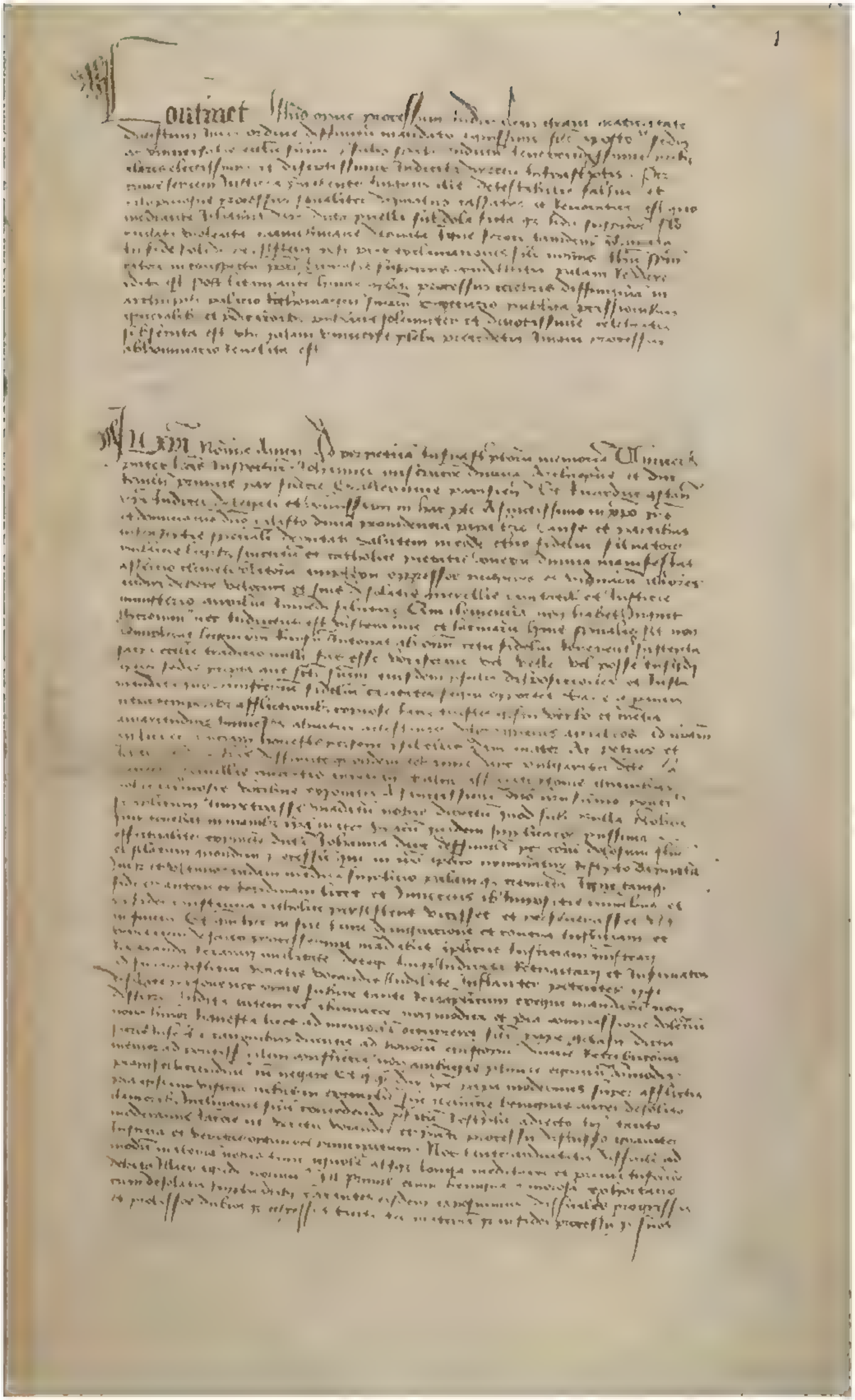

On notera aussi que les deux manuscrits conservent une trace de la base **double du passé simple du verbe *venir***: je *vin(s)*, il *vint*, mais vous *venistes*, qui finit par disparaître en moyen français.

← **Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, seul exemplaire connu de la rédaction épiscopale du Procès, connu sous le nom de manuscrit d'Urfé, avec les pièces du procès de condamnation. Parchemin. Paris, Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Latin 8838, f° 1. Bibliothèque numérique Gallica. DR.**

LES TENDANCES MORPHOSYNTAXIQUES DES DEUX MANUSCRITS

L'exemple de **quatre adverbes** les met en lumière : dans *Urfé*, l'adverbe d'affirmation est majoritairement ***ouil***, avec un *l* final qui rappelle son origine, la phrase elliptique *o il*, littéralement « cela il » (l'a fait, l'a dit…) ; *ouy* n'y apparaît qu'une fois. En revanche, la forme unique employée dans *Orléans* est ***ouy***.

De même, l'adverbe ***toute(s)voies*** « cependant » prévaut dans *Urfé*, avec une unique occurrence de *toutesfois*. *Orléans* ne présente que ***toutesfoys***, généralisé en français à partir du XV^e^ siècle.

À l'ancien français ***vo(u)lentiers***, seul présent dans *Urfé*, correspond dans *Orléans* la forme latinisée ***voluntiers/volontiers***. ***Nonobstant***, issu de la locution latine *non obstante* (« ne faisant pas obstacle »), ne figure pas dans *Urfé* : *Et enfin, pour la doubte des Anglois, sailli et se commenda a Dieu et a nostre Dame et fut blecee* : « et enfin, animée de la crainte des Anglais, elle sauta, et se recommanda à Dieu et à Notre Dame, et elle fut blessée ». Elle est fréquente dans *Orléans* : *Et en fin, pour la doubte des Angloys, saillit, et se recommanda a Dieu et a nostre Dame. Ce **nonobstant**, elle fut blecee* : « et enfin, animée de la crainte des Anglais, elle sauta, et se recommanda à Dieu et à Notre Dame, et **malgré cela**, elle fut blessée ». Ces emplois confirment le caractère archaïque d'*Urfé* et les tendances modernes *d'Orléans*.

LES CHOIX GRAPHIQUES

Dans *Urfé*, ce sont encore ceux de l'ancien français : ainsi, le connecteur temporel *quant* y est majoritaire face à *quand*. *Orléans* adopte *quand* et n'offre que quatre occurrences de *quant*.

À *l'abit d'omme, samedi, autres* dans *Urfé* correspondent dans *Orléans l'habit d'homme, sabmedy, aultres*, avec les lettres étymologiques caractéristiques du moyen français, que le rédacteur *d'Orléans* adopte majoritairement.

Le copiste d'*Urfé* n'ignore pas ces lettres, dont il use avec modération : si dans *l'uys* (« huis »), je *suys*, il préfère le *y* à un *i* qui se confondrait avec les jambages du *u* et nuirait à la lisibilité de ces mots, il ne l'adopte pas dans *fois* (*Orléans* a *foys*), *soient* (*Orléans* : *soyent*), *moi* (*Orléans* : *moy*) où il n'est pas utile, mais il écrit toujours *roy*, avec un *y* ornemental. Par un *c* non étymologique, il différencie le verbe *mectre* (latin *mittere*, ancien français *metre*), de termes que l'on pouvait aussi écrire *metre* : en français moderne « maître » et « mètre ». Il fait donc un emploi raisonné de ces lettres dont regorge le manuscrit d'Orléans.

CONCLUSION

On a pu parfois émettre l'hypothèse d'une antériorité dans le temps du manuscrit d'Orléans par rapport à celui d'Urfé. Une étude linguistique s'y oppose catégoriquement. En effet, même si chacun des traits que nous avons étudiés est peu représenté dans les deux manuscrits, leur cumul offre une image différente de la langue et des graphies qu'emploient leurs rédacteurs : le manuscrit d'Urfé, copie de la copie (de 1455) de la minute, certainement effectuée dans un souci de conformité avec le texte de Manchon afin de constituer un instrument de travail pour les juges du procès de réhabilitation, se situe dans la tradition du texte de 1431 : sa langue, ses graphies sont archaïques et marquées dialectalement.

Le rédacteur du manuscrit d'Orléans, qui a copié le texte pour un grand seigneur français, l'a débarrassé de ses dialectalismes normands et adapté aux habitudes langagières orales et écrites de son temps : il présente un état de langue déjà proche de celui du français moderne.

Le jardin de Saint-Ouen de Rouen (ancien cimetière où eut lieu une séance publique au cours de laquelle le chanoine Erard, maître de l'Université de Paris, adresse une admonestation solennelle à Jeanne). Jeanne y a été condamnée à l'emprisonnement perpétuel. On aperçoit la base du mur d'enceinte du jardin de l'abbaye. Cliché Giogo, 2010.

Le procès d'inquisition de Jeanne d'Arc

Par **Sophie Poirey,** Maître de Conférences à l'université de Caen Basse-Normandie

Source de bien des fantasmes et de contre-vérités, l'inquisition désigne au Moyen Âge à la fois une procédure d'exception et un tribunal d'Église, appelé aussi Saint-Office, compétent pour juger les causes d'hérésie. Les règles en sont établies progressivement durant le XIII[e] siècle permettant ainsi à la justice ecclésiastique de traduire une personne devant elle, même à partir de simples rumeurs. À partir du XIV[e] siècle, élargissant la notion d'hérésie, la machine inquisitoriale va s'employer à traquer d'autres déviances, notamment la sorcellerie.

C'est dans ce contexte qu'intervient le procès de Jeanne d'Arc. Après sa capture par les Bourguignons en mai 1430, la Pucelle est livrée aux Anglais qui l'emprisonnent à Rouen. Or, la juger comme une prisonnière ordinaire revenait à admettre la réalité de l'inspiration divine qui conduisait ses actes et, partant, à justifier le sacre de Charles VII. C'est donc devant un tribunal d'inquisition que Jeanne, soupçonnée d'hérésie, sera traduite en janvier 1431.

Jeanne d'Arc est faite prisonnière par les Bourguignons à Compiègne le 23 mai 1430. D'après une peinture murale du Panthéon. Giraudon, 1880.

L'INQUISITION : UNE PROCÉDURE JUDICIAIRE JUSTE ET ÉQUILIBRÉE

Or, loin de la légende d'une procédure arbitraire méprisant les droits les plus élémentaires des accusés, la procédure d'inquisition reposait sur des bases juridiques et canoniques clairement codifiées par des bulles papales et des décisions conciliaires en offrant aux accusés de réelles garanties juridiques. Pour le guider, le Saint-Office disposait également d'ouvrages de pratique inquisitoriale, rédigés par des inquisiteurs dans un souci de coordination.

L'inquisition pouvait être déclenchée par trois voies : l'accusation, la dénonciation ou la diffamation choisie pour traduire la Pucelle devant ses juges. Désireux d'éviter tout soupçon d'arbitraire, Cauchon ordonnera de son propre chef une enquête préalable dont les résultats ne seront finalement pas joints au procès-verbal. Une omission faussement jugée fautive lors du procès de réhabilitation alors que d'un point de vue strictement procédural, ces pièces étant ici superfétatoires, leur absence n'entachait nullement

Le procès de condamnation de Jeanne fut avant tout un procès d'inquisition, mené suivant une procédure légale. Accusé de partialité au moment du procès de réhabilitation, l'évêque Cauchon, n'aura fait finalement que se conformer aux règles inquisitoriales alors en vigueur. C'est donc à l'aune de cette procédure inquisitoriale que nous nous proposons d'envisager le procès de condamnation de Jeanne d'Arc.

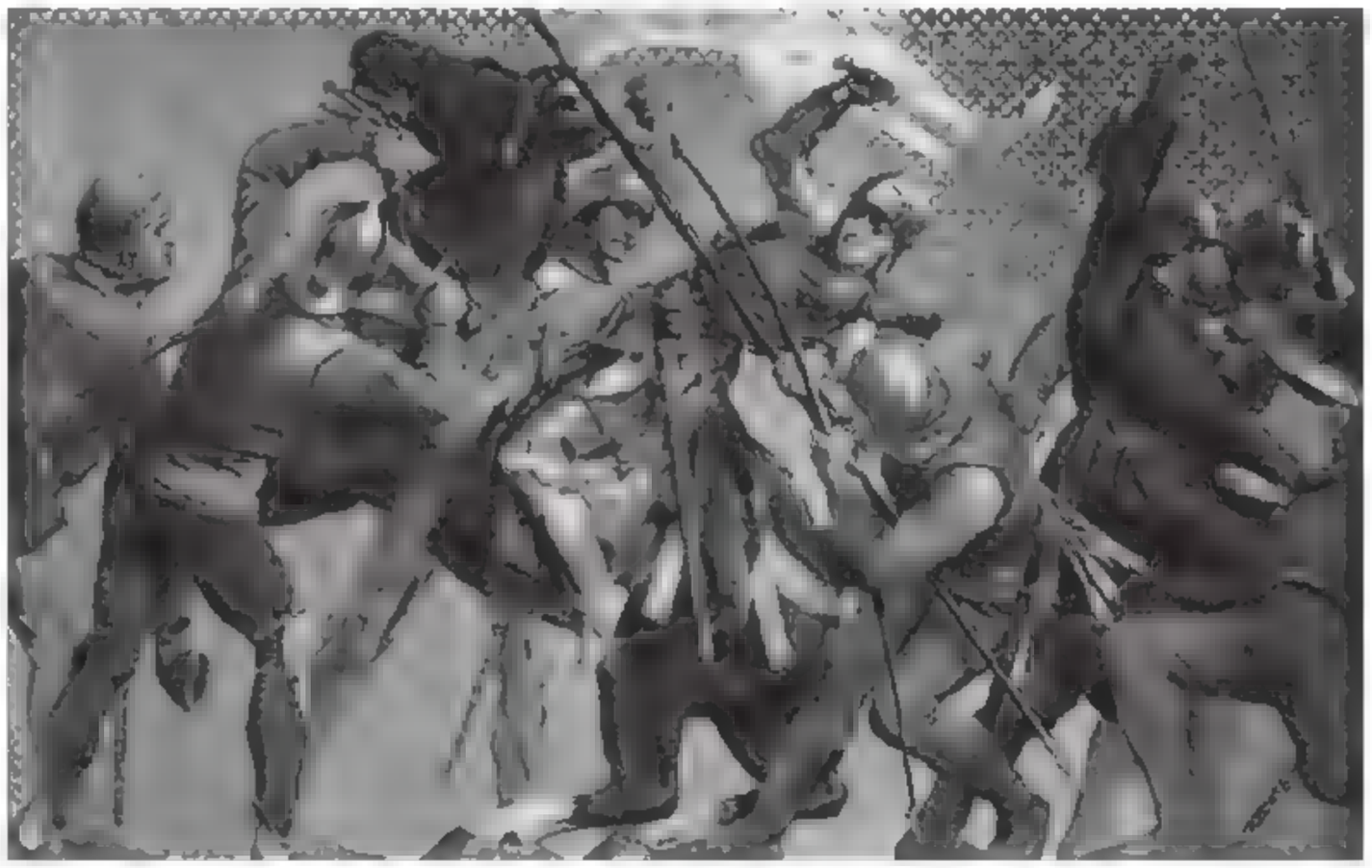

d'irrégularité le procès de condamnation.

Dans un procès de foi, l'évêque devait être assisté d'un inquisiteur, ici Jean Le Maître. D'un point de vue canonique, le rôle de l'inquisiteur consistait essentiellement à renseigner le juge ordinaire sur les points théologiques et les règles de procédure. Une sorte de gardien de la bonne orthodoxie procédurale, en somme.

Or, on a souvent glosé à l'envi sur l'effacement d'un Jean Le Maître, écrasé par l'omniprésence de l'évêque acharné à faire condamner Jeanne. Mais force est de constater qu'en réalité, l'un et l'autre n'ont fait que jouer la partition que leur réserve la procédure inquisitoriale. Et si, contrairement aux usages, ce n'est pas Le Maistre qui a désigné Jean d'Estivet comme promoteur chargé de représenter l'accusation, c'est parce que l'inquisiteur est arrivé tardivement dans les débats.

Cette absence d'un second juge au début du procès constitue bien un véritable déni de justice propre à lui seul à entacher toute la procédure d'irrégularité. Pourtant, cette faute manifeste ne sera pas évoquée par les juges du procès en nullité.

Les interrogatoires étaient particulièrement pernicieux mais conformes en cela aux questionnaires-types proposés par les manuels d'inquisiteurs. Selon Bernard Gui, en effet : « une tromperie est bonne qui vise le bien public et puisqu'il est licite de torturer et d'obtenir la vérité par la faim ou l'absence de sommeil, a fortiori le juge pourra-t-il y arriver par des paroles douces et feintes ». Bref, un véritable machiavélisme religieux au nom de la raison d'Église.

← **Pour le guider, le Saint-Office disposait également d'ouvrages de pratique inquisitoriale, rédigés par des inquisiteurs dans un souci de coordination. L'un des manuels d'inquisition les plus célèbres fut rédigé par le dominicain Bernard Gui (1261-1331). Manuscrit anonyme du XIVe s. Bibliothèque municipale de Toulouse. Cliché Wikimedia Commons, 2011.**

† ***L'agitateur du Languedoc.*** **Toile de Jean-Paul Laurens, 1882. Cette scène représente la confrontation entre le franciscain Bernard Délicieux (1260-1319) et le tribunal dominicain. Loin de la légende d'une procédure arbitraire méprisant les droits les plus élémentaires des accusés, la procédure d'inquisition reposait sur des bases juridiques et canoniques clairement codifiées par des bulles papales et des décisions conciliaires en offrant aux accusés de réelles garanties juridiques. Bordeaux, musée des Beaux-Arts. Cliché Wikimedia Commons, 2007.**

CAUTÈLES, EMPRISONNEMENT PRÉVENTIF ET TORTURE

Les manuels recommandaient notamment l'emploi de cautèles, c'est-à-dire de ruses, destinées à extorquer la vérité, avant que d'en venir à la torture. Sur les dix cautèles recensées par le *Directorium* d'Eymerich, un ouvrage auquel Pierre Cauchon dut forcément se référer, plusieurs furent utilisées pour tenter de faire fléchir Jeanne. Ainsi celle consistant à offrir de petits cadeaux à l'accusé pour l'amadouer. Selon le *Directorium* en effet, il est recommandé de parler à l'hérétique « avec douceur » et de le traiter « humainement dans le manger et le boire ». Et c'est ainsi qu'il faut sans doute comprendre l'épisode de la fameuse

carpe offerte à Jeanne par Cauchon. Comme elle tomba malade après l'avoir consommée, l'évêque, qui aurait senti le procès lui échapper, fut soupçonné d'avoir voulu empoisonner sa prisonnière. Il est plus vraisemblable que Cauchon a tenté ici d'éprouver la résistance de la jeune femme.

Enfin, citons la cautèle qui consiste à introduire un « mouton » auprès du prisonnier pour converser avec lui et gagner sa confiance. Eymerich conseille de s'arranger pour que dans un local voisin, on puisse écouter et recueillir les paroles prononcées, en présence, au besoin, d'un notaire. On connaît ici le rôle joué par Loyseleur, se présentant même comme un compatriote de Jeanne pour gagner sa confiance et recueillir des confidences répétées ensuite à l'évêque ou écoutées par lui ou par les deux notaires-greffiers, Manchon et Boisguillaume.

Soumis au feu roulant des questions piégées, l'accusé avait-il au moins la possibilité de s'entourer de défenseurs ? Cette possibilité ne fut accordée que tardivement par le Pape, l'avocat se contentant d'un rôle très secondaire. Généralement désigné par l'inquisiteur lui-même, il se borne le plus souvent à conseiller à l'accusé de reconnaître ses crimes et à requérir la clémence du tribunal dans l'application de la peine. Ne faisant surtout confiance qu'à elle seule, Jeanne refusera d'être conseillée, en pleine cohérence finalement avec l'esprit de la procédure d'inquisition. Or, ici encore, cette absence de défenseur sera encore une fois faussement assimilée par les juges de 1456 à une irrégularité viciant la procédure du premier procès. L'Église accordait toujours sa préférence aux aveux, jugés supérieurs aux preuves. Pour les obtenir, le Saint-Office pouvait user de la contrainte voire de la torture.

Parmi les moyens de contrainte figurait l'emprisonnement préventif, utilisé ici, mais aussi l'enchaînement dont Pierre Cauchon va user pour éprouver la résistance de Jeanne. Dès sa première comparution, celle-ci se plaint en effet « d'être détenue enchaînée et en entrave de fer ». Lorsque l'accusé persistait dans ses dénégations, on avait alors recours à la torture au moyen de supplices

← Parmi les moyens de contrainte figurait l'emprisonnement préventif ainsi que l'enchaînement dont Pierre Cauchon va user pour éprouver la résistance de Jeanne. Dès sa première comparution, celle-ci se plaint en effet « d'être détenue enchaînée et en entrave de fer ». Photo prise le 21 janvier 1895 sur laquelle sainte Thérèse de Lisieux joue le rôle de Jeanne d'Arc enchaînée dans sa prison.

variés allant de la « simple » flagellation à l'ingestion forcée d'eau, la fameuse « question de l'eau ».

Les Manuels recommandaient d'administrer la torture de manière progressive, en commençant par mettre l'accusé en présence des instruments de torture pour l'effrayer, une prescription suivie par les juges de La Pucelle. Menée dans le donjon et menacée d'être soumise à la question, Jeanne répond crânement : « Vraiment, si vous deviez me faire arracher les membres et faire partir l'âme hors du corps, je ne vous dirais pas autre chose, après, je dirais toujours que vous me l'auriez fait dire par force ». Confrontés à cette âme endurcie, les juges décident alors de surseoir. Trois jours plus tard, Pierre Cauchon convoque une assemblée de douze personnes pour délibérer sur l'opportunité d'user ou non de la question. Trois assesseurs seulement se prononcent favorablement, la majorité s'y opposant, dont l'inquisiteur Le Maistre lui-même. Ici encore, ses juges font preuve de plus de mansuétude que de cruauté à l'égard de cette prisonnière si politique.

← Jeanne ayant repris ses habits d'homme en affirmant que son abjuration n'avait été prononcée que par « peur du feu », fut jugée relapse et dès lors abandonnée au bras séculier pour être brûlée vive. Peinture de Jules Eugène Lenepveu. 1886-1890. Panthéon, Paris. Cliché Rémih, 2011.

LA CONDAMNATION DE JEANNE

La proclamation de la peine par les juges inquisitoriaux s'entourait d'une véritable mise en scène dans le but de frapper les esprits. Le 24 mai 1431, l'évêque organise au cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen une séance publique au cours de laquelle le chanoine Erard, maître de l'Université de Paris, adresse une admonestation solennelle à Jeanne. Elle est condamnée à l'emprisonnement perpétuel.

Jeanne ayant repris ses habits d'homme en affirmant que son abjuration n'avait été prononcée que par « peur du feu », elle est jugée relapse et dès lors abandonnée au bras séculier pour être brûlée vive.

Et c'est ici que se produit la seconde grave irrégularité de ce procès. Une fois la condamnation prononcée, il revenait à la justice séculière de faire exécuter la sentence. Symboliquement, les inquisiteurs devaient d'ailleurs se retirer pour laisser le juge royal, ici le bailli, compétent pour les crimes d'hérésie, prononcer la sentence de condamnation. Or, ce dernier aurait passé outre, envoyant Jeanne directement au bûcher sans avoir délivré de sentence préalable. Jeanne est donc à nouveau victime d'un déni de justice, le juge séculier n'ayant pas rempli son office.

Or, lors de la révision du procès en 1456, cette nouvelle irrégularité ne sera pas davantage retenue que celle résultant de l'absence du juge inquisiteur au début du procès.

Et de fait, les vices de procédure retenus pour invalider le jugement de condamnation paraissent bien peu pertinents au regard des règles inquisitoriales et de la souplesse laissée aux juges par les textes généraux qui réglementent cette procédure. Mais le procès en nullité ne fut-il pas tout aussi politique que le procès de condamnation ? En 1456, le contexte n'est alors plus le même et il s'agit bel et bien cette fois de légitimer le roi de France.

D'un point de vue strictement juridique, ce premier procès en inquisition fut un assez « beau procès », pour reprendre l'appréciation de son principal accusateur, dans le sens d'un procès formellement orthodoxe. C'est plutôt sur le fond qu'il ne le fut pas, tant Jeanne eut à souffrir de la partialité de certains de ses juges, tous acquis à la cause anglaise ou bourguignonne, les éléments ou les personnes les plus favorables à la jeune femme étant impitoyablement écartés des débats. Dès le début de son procès, la jeune fille fut bel et bien traitée comme une coupable et non comme une simple prévenue. Mais force est de constater que le procès en nullité le fut tout autant, les motifs d'annulation retenus n'étant guère probants. De là à envisager un procès en nullité du procès en nullité...

Le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc

Par **Bernard Beck,** professeur honoraire de classe supérieure

Le 15 février 1450, à Rouen, Charles VII donne à Guillaume Bouillé, Recteur de l'Université de Paris, doyen de la cathédrale de Noyon et docteur en théologie, des lettres de commission pour instruire le procès de révision, en fait plus exactement le procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc.

« *Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, a nostre amé et féal conseiller, Guillaume Bouillé* [...] *salut et dilection. Comme jà pieçà Jehanne la Pucelle eust été prinse et appréhendée par nos anciens ennemis et adversaires, les Anglois, et amenée en ceste ville de Rouen, contre laquelle ils eussent fait faire tel quel procez, par certaines personnes a ce commis et deputez par euls ; en faisant lequel procez, ils eussent* [...] *commis plusieurs faultes et abbus* [...] *et la firent morir iniquement et contre raison ; et pour ce que nous voulons savoir la vérité dudit procez et la manière comment il a esté déduit et procédé : vous mandons* [...] *que vous vous enquerez et informez bien et diligentement de (et) sur ce que dit est* [...] *; et tous ceulx que vous saurez qui auront aucunes escriptures, procez, ou autres choses touchant la matière, contraignez les* [...] *à vous les bailler pour les nous apporter ou envoyer, pour pourveoir sur ce ainsi que nous verrons estre a faire... »*

Pourquoi a-t-on voulu réviser le procès de Jeanne d'Arc tenu en 1430 à Rouen par Pierre Cauchon et ses acolytes ? Quelles étaient les irrégularités qu'on a pu observer ? Quelles sont les questions que les chercheurs se posent encore aujourd'hui ? Et, ce qui est sans doute le plus important, quelle image physique et morale, peut-on se faire de la jeune fille simple et humble que fut Jeanne, prisonnière aux mains de ses ennemis les plus acharnés ?

On peut s'étonner, comme l'a fait au XIX^e^ siècle Jules Quicherat qui publia les pièces des deux procès de condamnation et de réhabilitation, que Charles VII ait attendu vingt ans pour faire réviser le jugement de Rouen. Et qu'il se soit écoulé encore trois mois, depuis son entrée solennelle dans la ville, le 10 novembre 1449, avant qu'il ne s'en préoccupe. N'aurait-il pas ainsi racheté bien tardivement ses trahisons envers Jeanne et obéi au seul souci de se laver du reproche d'avoir été conduit à Reims par une hérétique ?

Mais à la décharge du roi, il faut remarquer qu'il ne pouvait utilement entreprendre cette révision avant d'avoir repris Paris, dont l'Université avait joué un grand rôle dans la condamnation de Jeanne, ni avant d'avoir reconquis la Normandie, ni avant que les pièces du procès, conservées à Rouen, ne lui soient remises et n'aient été examinées par ses théologiens, ni enfin avant d'obtenir l'agrément du Saint-Siège, seule autorité compétente pour casser un procès rendu par un tribunal ecclésiastique.

Les actes du procès de réhabilitation sont transcrits principalement dans trois manuscrits, rédigés par deux clercs copistes, notaires du second procès, Denys Le Comte et François Ferrebouc. Deux de ces manuscrits sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale, le Ms latin 5970, grand registre de 204 feuillets, et le Ms latin 17013 provenant de la bibliothèque de

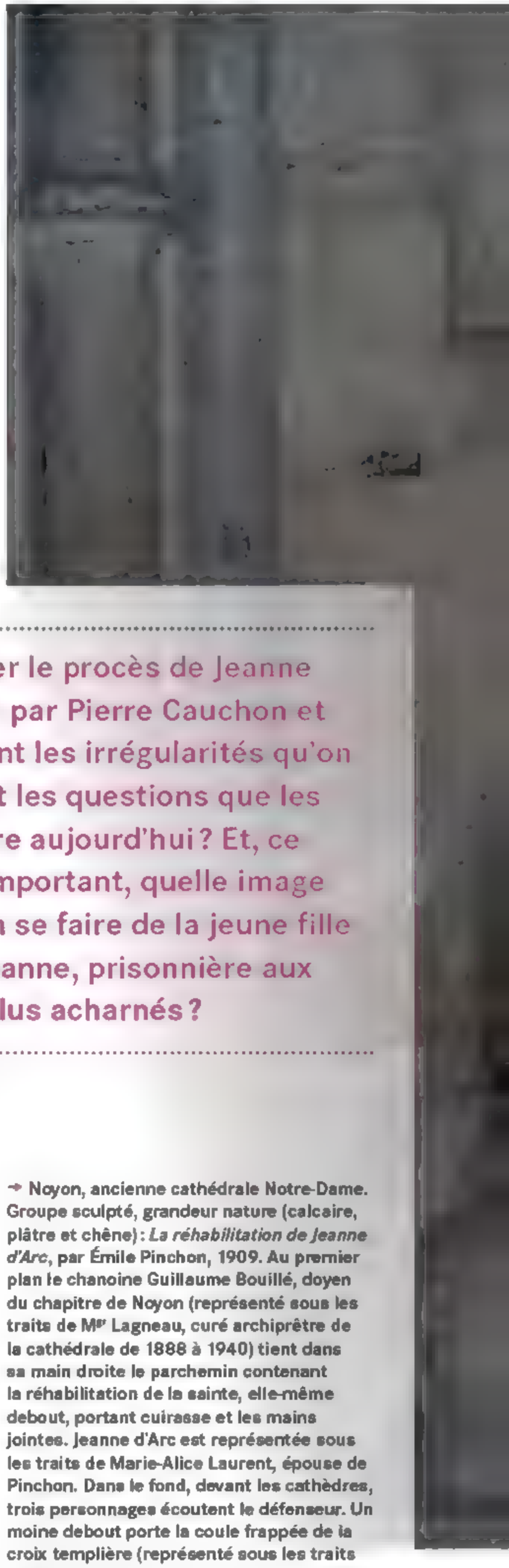

→ Noyon, ancienne cathédrale Notre-Dame. Groupe sculpté, grandeur nature (calcaire, plâtre et chêne) : *La réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par Émile Pinchon, 1909. Au premier plan le chanoine Guillaume Bouillé, doyen du chapitre de Noyon (représenté sous les traits de M^gr^ Lagneau, curé archiprêtre de la cathédrale de 1888 à 1940) tient dans sa main droite le parchemin contenant la réhabilitation de la sainte, elle-même debout, portant cuirasse et les mains jointes. Jeanne d'Arc est représentée sous les traits de Marie-Alice Laurent, épouse de Pinchon. Dans le fond, devant les cathèdres, trois personnages écoutent le défenseur. Un moine debout porte la coule frappée de la croix templière (représenté sous les traits de l'abbé Magne). Au centre, Jean de Mailly, évêque de Noyon, (représenté sous les traits de M^gr^ Drouais, évêque de Beauvais), revêtu de ses ornements pontificaux et d'une chape avec fermail, préside la cérémonie. Son assesseur (représenté sous les traits du chanoine Divert), également assis, écoute avec une attention soutenue. Cliché Daniel Villafruela, 2010.

➞ Buste de Jules Quicherat dans le hall de l'École des Chartes. Il fut le premier historien à avoir rassemblé, au milieu du XIXe siècle, de manière quasi exhaustive, l'historiographie joannique. Cliché Rémi Mathis, 2006.

Lecture du procès de Jeanne d'Arc

Seur a ce dire et relater par plusieurs fois et dit que a son advis elle estoit homme
vertueuse et que la devoit estre reputee car elle amoit tout ce que bon vertueux
et vertueuse doit amer Et par especial elle lui avoit fait bien bon prudhomme
quelle pouvoit estre de sa chaste Dit aussi plus quelle a ouy dire a plusieurs
femmes que ladicte pucelle ont veue par plusieurs fois nue et sein de ses mamelles que
oncques nauoit eue la secrete maladie des femmes - que la nauoit nul ne nen peut
Rien connoistre ou remarquer par ses habillements ne autrement Dit aussi
que quant ladicte pucelle avoit aucune chose a faire pour le fait de sa guerre elle
disoit a ses gens parole sur son conseil leur avoit dit et quelle disoit estre dit
quelle interrogea quen estoit sondit conseil Sa quelle leur respondit quil estoit bon
ses conseillers Desquelz lun estoit toujours hastivement enquerir et tenir
alors et lautre semaine fort brief elle et la despeut Et le tiers estoit celui auquel
seigneur les deux autres deliberoient Dit admet que bien fort entre les autres
Il quen parle leur priast et requist quelle leur voulsist bien faire monter [illegible]
Sa quelle leur respondit quil nestoit pas assez digne ne bien heure pour [illegible]
bien Et sur ce se despeut ladicte Depuis quant leur enquerir ne enquerir
Et dit semblablement ladicte Interrogee comme dessus dit que bien lez sains estoit
et tenoit fermement ladicte Interrogee comme dessus dit que bien lez sains estoit
et tenoit fermement ladicte pucelle quelle estoit venue, bien de par dieu lez saints
qui venoient a elle comme est bien besoing Dit aussi ladicte Interrogee
dessus est eslevee par damour seigneur sainte catherine quelle compere
Mais sur lamour pour la foy bonte Dessus dit Et aussi que il a bien et grace
estre en ladicte pucelle Et premissa per dictam Interrogatam fuisse per suprascriptum
dominum Inquisitorem coram me Inquisitore predicto et in presencia dictorum notariorum
subscriptorum Ego frater Inquisitor Gobie dicte mee Venerabilissime notatur
et testificor per hiis scriptis de premissis omnibus et singulis predicta
dicto notario subscripto et eidem scripte manualibus signatis et mihi exhibitis
Et ideo mea propria quo ibor in meo Inquisitorio officio in testimonium eorum
Datum die Anno Indictione a predicto papa Et de ipsis continetur depositis
et transcriptis fuit presentatus dicte Johannete dicto coram predicto domino
Inquisitore in presencia mei Guillelmi Belhieure eidem ante dicte inquisitori
ante expressi notarii et mei officialium Juratis testes signo meo manuali
hic apposito quod est tale Et ego Belhieure dictam primo supra descripta
Excepta et transcripta fuisse Et ego Johannes dicte Daulon coram
predicto dicto Inquisitore in presencia mei Bartholomei Belhieure dicte Guillelmi
publici apostolica auctoritate notarii et eorum officialium Juratis
Item quod predicti Guillelmi Belhieure eidem ante notarii et Juratis et eorum
signo quo ibor in talibus predictis Et ego B. Belhieure

Commissio dicti Collo facta

Relation du second procès signée des deux notaires greffiers. Bnf Latin 5970 fol. 98. © BnF.

Notre-Dame de Paris, un peu moins complet et composé de 163 feuillets. Le troisième est l'exemplaire royal déposé par Louis XI au Trésor des Chartes et devenu le Ms 84 du fonds Stowe, conservé au British Museum, et composé de 182 feuillets. Il existe encore une copie fragmentaire, le manuscrit d'Urfé de la BNF, Ms latin 8838, composé de feuillets originaux de la fin du XV[e] siècle mais malheureusement incomplet.

Les textes des deux procès de condamnation puis de réhabilitation de Jeanne d'Arc ont été publiés par Jules Quicherat en 1841-1849. Puis par Henri Wallon en 1860. Et plus récemment par Pierre Duparc en 1977-1988.

QUEL EST L'OBJET DE CE SECOND PROCÈS ?

D'abord évidemment, rendre justice à Jeanne et démontrer les manœuvres de Pierre Cauchon et des Anglais pour la faire condamner. Ensuite, affermir la légitimité de Charles VII.

Son intérêt pour le lecteur d'aujourd'hui ? La démonstration des irrégularités du premier procès et, à travers les dépositions des témoins, les conditions de détention de Jeanne à Rouen et son portrait fidèle et nuancé, de l'enfance à la mort. Jeanne ou *Johanne dicte puelle* ou *Johanne puelle* comme l'appelle le Ms latin 5970, *puella*, en latin "jeune fille", d'où le vieux français a fait pucelle.

Ce portrait n'est pas celui des accusateurs du procès de condamnation. Mais n'est-il pas aussi différent de celui que l'hagiographie et l'histoire nationale ont fabriqué pour les besoins de la propagande ? Et peut-on faire confiance aux témoins, sachant que certains ont à se faire pardonner leur participation au premier jugement et que d'autres préfèrent donner des informations conformes à l'intérêt du Roi ?

LES PREMIERS TÉMOINS INTERROGÉS PAR GUILLAUME BOUILLÉ EN 1450

Les 4 et 5 mars 1450, Guillaume Bouillé entend à Rouen, au palais épiscopal, les sept premiers témoins qui ont participé comme juges au procès de condamnation ou ont visité Jeanne dans sa prison. Tous les sept dénoncent un procès à charge, les irrégularités de la procédure, les conditions de détention de la prisonnière. Les quatre premiers sont des frères prêcheurs dominicains de Saint-Jacques de Rouen et de Beauvais.

Frère Jean Toutmouillé, professeur de théologie « *n'a point assisté ni comparu au procez* » mais fut, dans la prison, le témoin du désespoir de Jeanne à l'annonce de son exécution.

Frère Guillaume Duval, qui n'a assisté qu'à une séance, fut chargé, avec Ysembart de La Pierre, de visiter la prisonnière. Il évoque les menaces reçues du comte de Warwick en raison de leur compassion pour Jeanne. Frères Ysembart de La Pierre et Martin Ladvenu, deux religieux âgés de vingt cinq ans en 1431, ont accompagné au tribunal le vice-inquisiteur Jean Le Maistre, prieur de leur couvent de Beauvais. Ils n'étaient pas juges mais ont dû néanmoins adhérer, comme tous les présents, aux délibérations de l'Université de Paris, adhésion donnée sans doute sous la pression de leur prieur. Ysembart, qui a participé à une quinzaine de séances, avoue les manœuvres tortueuses de Pierre Cauchon qui, à la fin du procès, a déclaré avec satisfaction aux Anglais : *Farouelle, Farouelle, faictes bon visage ! Il en est fait.* Quant à Martin Ladvenu, il a été l'« *especial confesseur et conducteur de la ditte Jehanne en ses derreniers jours* », chargé par Cauchon de lui annoncer la sentence d'exécution. Il reconnaît que « *l'on posait à Jeanne des questions trop difficiles et trop captieuses, pour la prendre au piège dans ses réponses car* [...] *c'était une femme très simple et ne sachant guère que son* Pater, Ave Maria *et* Credo. *Item, le déposant affirme que Jeanne lui avait avoué que dans cette prison, après son abjuration, elle fut assaillie très violemment par un grand*

♦ *Portrait de Charles VII*, par Jean Fouquet. Vers 1445 ou 1450. Si le roi de France semble avoir tardé avant de se préoccuper de la mémoire de Jeanne d'Arc, à sa décharge, il faut remarquer qu'il ne pouvait utilement entreprendre la révision de son procès avant d'avoir repris Paris ni avant d'avoir reconquis la Normandie, ni avant que les pièces du procès, conservées à Rouen, ne lui soient remises et n'aient été examinées par ses théologiens, ni enfin avant d'obtenir l'agrément du Saint-Siège, seule autorité compétente pour casser un procès rendu par un tribunal ecclésiastique. Paris, musée du Louvre. Cliché PHGCOM, 2009.

seigneur anglais qui la voulait forcer et violer. Elle déclara publiquement que c'est pour cette raison qu'elle fut pressée de reprendre l'habit d'homme. Aussi, comme l'affirme le déposant, Jeanne, au moment de mourir, dit à l'évêque : "C'est par vous que je meurs. Car si vous m'aviez mise en prison d'Église et non par les Anglais, cela ne me serait pas arrivé" ». Allusion à l'ultime manœuvre de l'évêque de Beauvais pour faire condamner Jeanne comme relapse et justifier son exécution.

Puis vient le tour de Guillaume Manchon, chanoine de la collégiale Notre-Dame d'Andely, notaire de la cour épiscopale de Rouen et l'un des greffiers du procès. Cauchon, dit-il, plaça auprès de Jeanne un espion, Nicole Loyseleur, qui devint son confesseur et son délateur. Il plaça délibérément sa prisonnière sous la garde des Anglais, qui la conduisirent au bûcher avec « *sept ou huyt cens hommes de guerre entour d'elle* ».

Jehan Massieu, curé de Saint-Candes de Rouen et membre du tribunal ecclésiastique, huissier chargé d'accompagner Jeanne de sa prison au tribunal, révèle comment Cauchon et ses clercs assaillaient Jeanne de questions pour la décontenancer, comment le promoteur Jean d'Estivet la traitait de « *putain excommuniée de l'Église* », et quelles étaient les conditions de sa détention : « *Et demoura en garde audit lieu* (le château de Rouen), *entre les mains de cinq Angloys, dont en demouroit de nuyt trois en la chambre, et deux dehors, à l'uys de ladicte chambre. Et sçait de certain, luy qui parle, que de nuyt elle estoit couchée ferrée par les jambes de deux paires de fers a chayne, et attachée moult estroitement de une chayne traversante par les pieds de son lit, tenante a une grosse piece de boys, de la longueur de cinq ou six pieds, et fermante a clef ; par quoy ne pouvoit mouvoir de la place.* »

Quant au dernier, Jehan Beaupere, chanoine de Rouen, âgé de 70 ans, il fut l'un des principaux auxiliaires de Pierre Cauchon et celui qui, au début, conduisit les interrogatoires en adversaire résolu et parfois hargneux de Jeanne. Il avoue qu'il ne croit guère à ses apparitions qui, dit-il, « *estoient plus de cause naturelle et invention humaine que de cause surnature* », mais admet lui aussi finalement les intimidations des Anglais envers les juges ecclésiastiques qui se montraient favorables à l'accusée.

À partir de ces dépositions, Guillaume Bouillé rédige alors un court mémoire[1], transmis au roi.

† *Jeanne en prison*. Tableau de Gillot Saint-Evre (1791-1858).

1 Ms. lat. 5970, fol. 160 r°-164 r°.

REPRISE DE LA PROCÉDURE EN 1452

Deux années s'écoulent ensuite avant que la procédure ne reprenne. Ce sont les victoires des Turcs et l'effondrement de l'Empire d'Orient qui décident le pape Nicolas V à dépêcher en France et en Angleterre ses légats pour entraîner les deux royaumes dans la défense de la Chrétienté. Le légat adressé à Charles VII est le cardinal Guillaume d'Estouteville, d'une vieille famille normande du pays de Caux rendue célèbre par sa résistance aux Anglais.

Le cardinal rencontre Charles VII à Tours en février 1452. Le roi lui confirme « *qu'il avoit toujours voulu et encore vouloit la paix, et estoit prest d'y entendre par toutes bonnes voyes, comme a s'employer contre les Mécréants en tout ce qui lui seroit possible, hommes et finances.* »[2] Henry VI d'Angleterre éconduit en revanche l'autre légat, l'archevêque de Ravenne, et répond, rapporte Alain Chartier dans sa *Chronique*, « *qu'il serait temps d'en parler quand il aurait reconquis sur la France autant que la France sur lui* ». Ce qui n'était pas le meilleur moyen de se concilier le Souverain Pontife.

Le cardinal d'Estouteville, assisté de l'inquisiteur Jean Bréhal, rouvre d'office (*ex officio mero*) à Rouen, le 2 mai, l'instruction du procès de Jeanne. Il entend le 5 mai cinq témoins : Ysembart de La Pierre, Ladvenu, Manchon, déjà entendus par Guillaume Bouillé deux ans plus tôt, Pierre Miget, prieur de Longueville et l'un des assesseurs du procès, et Pierre Cusquel, bourgeois de Rouen, visiteur de Jeanne dans sa prison. Puis il quitte Rouen pour Paris, n'ayant consacré que trois jours à la révision du procès. Mais en partant, il confie à Philippe de La Rose, Trésorier de la cathédrale, à Guillaume Bouillé et à Jean Bréhal le soin de poursuivre l'instruction et sera mis régulièrement au courant des résultats de celle-ci.

Les trois enquêteurs entendent alors de nouveaux témoins[3]. Puis en font part au cardinal d'Estouteville qui, le 22 mai, écrit à Charles VII : « *Mon souverain Seigneur, je me recommande très humblement a vostre bonne grâce. Et vous plaise scavoir que vers vous s'en vont, présentement, l'inquisiteur et maître Guillaume Bouillé,*

LE CARDINAL GUILLAUME D'ESTOUTEVILLE

Il est né après 1400 (en 1403 ou vers 1412), fils de Jean II d'Estouteville, seigneur d'Estouteville et de Valmont, chambellan du duc d'Orléans et Grand bouteiller de France, et de Marguerite d'Harcourt. Il est le frère cadet de Louis d'Estouteville, capitaine du Mont-Saint-Michel depuis 1425 et l'un des artisans de la reconquête de la Normandie. Par leur mère, Marguerite d'Harcourt, ils sont les petits-fils de Pierre Ier de Bourbon et d'Isabelle de Valois et les arrière-petits-fils de Charles de Valois, père du roi Philippe VI, le premier de la dynastie. Ce sont donc des cousins éloignés du roi Charles VII.

Guillaume d'Estouteville, docteur en droit canon de l'Université de Paris, moine bénédictin de Saint-Martin-des-Champs, évêque d'Angers, cardinal en 1439, a ensuite cumulé les bénéfices et les évêchés. En 1447, il échoue de trois voix à l'élection pontificale, face à Nicolas V. Il sera de nouveau candidat en 1471 contre Sixte IV. En 1453, il devient archevêque de Rouen et succède à Raoul Roussel qui avait été rapporteur au procès de Jeanne. Le cardinal fera son entrée solennelle à Rouen le 28 juillet 1454. Il sera aussi abbé de Saint-Ouen de Rouen en 1462.

Mécène fastueux, Guillaume d'Estouteville ajoute une aile au palais archiépiscopal de Rouen, le portail des libraires à la cathédrale, et les cinq premières travées de la nef de l'abbatiale Saint-Ouen ; il entame la reconstruction du château de Gaillon et le chœur de l'abbatiale du Mont-Saint-Michel. À Rome, il aménage la place Navone et reconstruit le palais Saint-Apollinaire, embellit l'église Saint-Louis des Français ; il édifie le palais archiépiscopal de Velletri, les fortifications de Frascati, les églises de Cori et de Tolentino, la cathédrale d'Ostie.

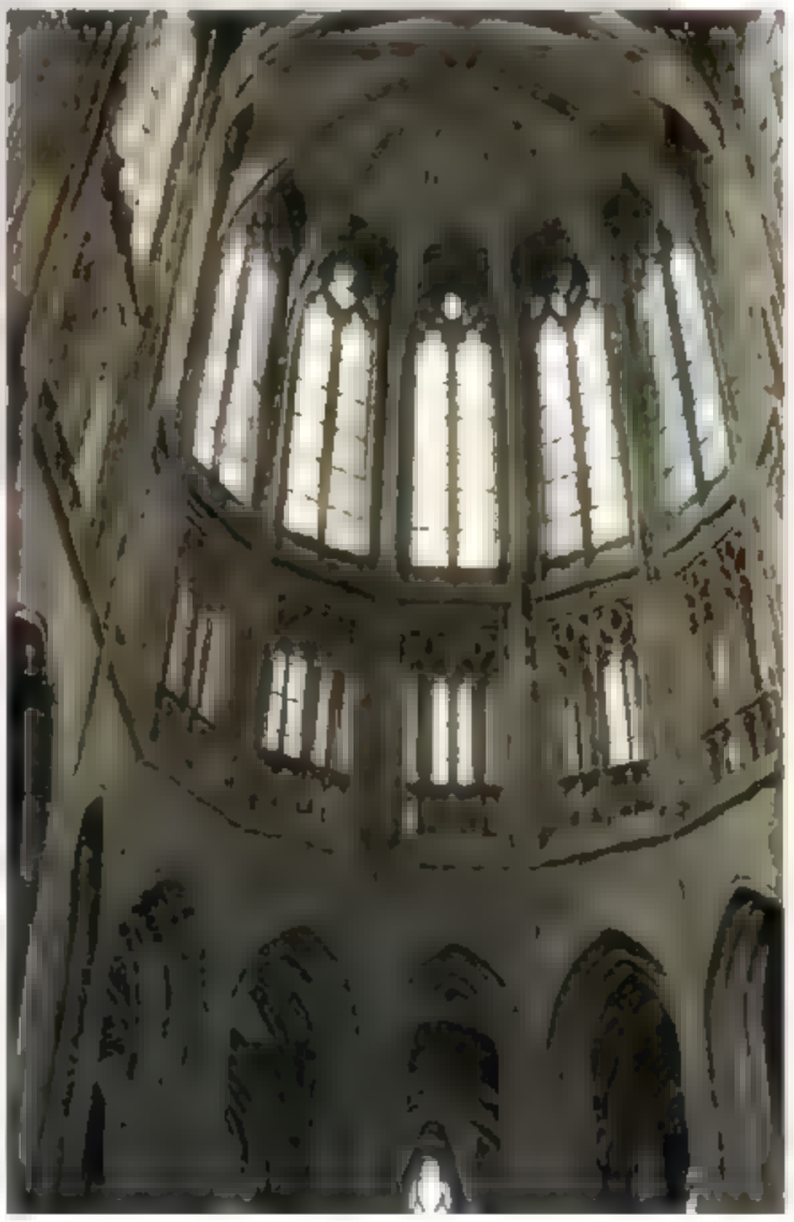

↑ **Le chœur de l'abbatiale du Mont Saint-Michel a été reconstruit par le cardinal Guillaume d'Estouteville. Deuxième moitié du XVe siècle. Cliché Y. Barbot, 2006.**

2 Gabriel de La Morandière, *Histoire de la maison d'Estouteville en Normandie*, Paris, Delagrave, 1903, pp. 392-393.

3 Nicolas Taquel, curé de Bacqueville-le-Martel, au diocèse de Rouen, greffier du vice-inquisiteur, les chanoines de Rouen Nicolas Caval, Guillaume du Desert, André Marguerie, Richard de Grousset, chanoine du diocèse d'Evreux, Jean Le Fevre, ermite de Saint-Augustin, assesseurs, Nicolas de Houppeville, juge au procès, chassé puis incarcéré par Cauchon pour avoir pris le parti de Jeanne, Pierre Bouchier, curé de Bourgeauville au diocèse de Lisieux et Jean Riquier, curé de Heudicourt au diocèse d'Evreux qui ont été témoins de l'abjuration puis du supplice de Jeanne, de même que Thomas Marie, ancien prieur bénédictin de Saint-Michel près de Rouen, et Jean Fave, maître des requêtes de Charles VII.

lesquelx vous référeront bien a plain tout ce qui a esté fait au procès de Jehanne la Pucelle. Et pour ce que je say que la chose touche grandement vostre honneur et Estat, je m'y suis employé de tout mon povoir, et m'y employeray toujours, ainsy que bon et léal serviteur doibt faire pour son Seigneur. »[4]

À partir des dépositions des témoins et des actes du premier procès, Bréhal rédige au cours de l'été 1452 un *Summarium* ou résumé des principaux chefs d'accusation pour lesquels Jeanne a été condamnée et exécutée[5], et établit l'opinion qu'on peut en tirer d'après les témoignages. Un seul exemple : « *après son abjuration elle a dit avoir repris ses habits d'homme parce qu'ils étaient plus convenables à porter en compagnie masculine que des habits de femme* (c'est ce qui est indiqué dans les minutes du procès de condamnation). *D'après nos informations il apparaît que c'est par la force qu'elle a dû reprendre l'habit d'homme* ». Les informations sur cet événement survenu dans sa prison, après son abjuration, et qui vaudra à Jeanne d'être déclarée relapse, lui ont été données par Jean Toutmouillé, Ysembart de La Pierre, Martin Ladvenu et Jean Massieu.

De La Rose, Bréhal et Bouillé consultent ensuite des théologiens sur la validité du premier procès et la valeur des accusations.

Le *Summarium* est d'abord soumis à deux canonistes italiens, Théodore de Leliis et Paul Pontanus (ou du Pont) qui ont accompagné en France le cardinal d'Estouteville. L'un et l'autre rédigent un mémoire d'une vingtaine de feuillets où ils formulent leur avis sur les 12 articles du procès de condamnation et les dépositions des témoins enregistrées par Bréhal et Bouillé.

Le mémoire ou *Consultatio* de Théodore de Leliis[6], en relève les erreurs, les déformations de la vérité, les pièges. Un exemple : « *Touchant le septième article, il est dit qu'en l'aage de dix sept ans elle s'en alla toute seule a ung homme de guerre a soy incongnu et non jamais veu. Il semble qu'ils veulent inferer qu'elle estoit paillarde, oublieuse de honte et de toute honnesteté de femme, mais en ce la calomnient et desprisent faulcement de ce qu'elle dict a son procès que les voix l'admonestoient de venir en France au secours du Roy et sur ce s'en alla conseiller à un sien oncle et luy conta son propos et son intention en luy disant « Mon oncle il me fault aller en la ville de Vaucoulleurs ». Adonc son oncle la mène jusques à ce lieu, auquel elle trouva ung homme de guerre nommé Robert de Baudricourt.* »[7]

Le mémoire de Paul Pontanus[8] s'achève par une longue interrogation sur la validité du procès de

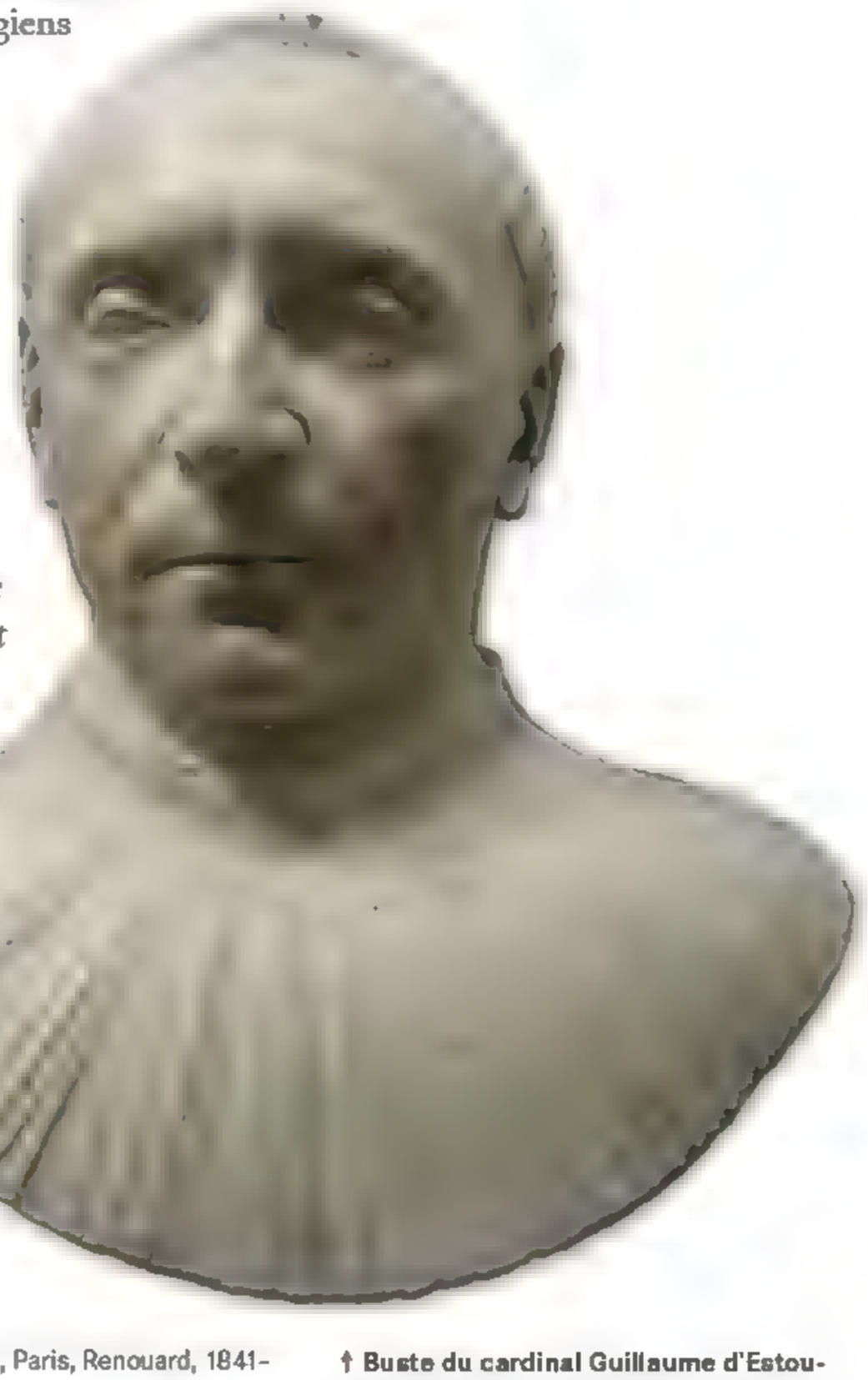

† Buste du cardinal Guillaume d'Estouteville, évêque d'Ostie et archevêque de Rouen (vers 1450-1475). Mino da Fiesole. Cliché Sailko, 2010.

4 Jules Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, Paris, Renouard, 1841-1849, t. V, p. 366. Et Gabriel de La Morandière, *ouv. cit.*, p. 394.

5 Ce *Summarium* figure à la BNF dans le Ms latin 12722, fol. 62 r°-67 v° qui semble avoir appartenu à Jean Bréhal, et dans le Ms latin 13837 fol. 9 v°-12 r°. Bréhal y expose en six articles les éléments qui ont servi de base à l'accusation et donne sur eux son avis : les apparitions des saints et les visions de Jeanne, sa mission divine de faire couronner le dauphin, ses voix, ses habits masculins et sa participation aux combats, sa soumission à l'Église, la reprise des habits masculins après son abjuration et les raisons de celle-ci causées par la peur du supplice.

6 *Consultatio ad favorem Johanne dicte vulgo La Pucelle...* BNF, Ms latin 9790, fol. 2-25 et 45-68 ; Ms latin 12722, fol. 15 v°-35 v° ; et Bibliothèque Vaticane, codex 3878, qui serait le brouillon, plein de ratures, du mémoire de Théodore de Leliis, rapporté à Rome après sa mission en France.

7 *L'opinion de messire Theodore de Lelliis des auditeurs de la rote*, traduction du XVI[e] siècle tirée du manuscrit légué par le pape Benoît XIV à l'université de Bologne (Ms 1234), et publiée par l'abbé du Bois de la Villerabel *Les procès de Jehanne la Pucelle*. Saint-Brieuc, s.n., 1890, pp. 127-187.

8 *Summarium* de Paul Pontanus, BNF Ms latin 9790 fol. 68 v°-84 r° ; Ms latin 12722, fol. 2 r°-13 v°.

condamnation : « *Il est constant que le soi-disant juge défendait au greffier d'écrire les explications et les soumissions de Jeanne. Le procès entier doit-il par suite être regardé comme invalide, incomplet et sans vérité ?* [...] *Les témoins et le procès établissent que les interrogateurs, par leurs questions, tourmentaient Jeanne, l'engageaient dans des questions très difficiles, lui posaient des demandes captieuses, en sorte, disent ces mêmes témoins, que l'homme le plus docte aurait eu peine à répondre. Ils voulaient la prendre dans ses propres paroles. Cela suffit-il pour l'excuser des imputations alléguées, surtout si, comme il a été observé, l'on considère l'âge et le sexe de l'accusée, laissée sans conseil et sans défense ?* »

Plusieurs théologiens français sont ensuite invités à donner leur avis : Maître Robert Cybole, ancien recteur de l'Université et chancelier de Notre-Dame de Paris[9], Elie de Bourdeilles, évêque de Périgueux[10], Thomas Basin, évêque de Lisieux[11], Pierre L'Hermyte, sous-doyen de Saint-Martin de Tours[12], Guy de Vorsceilles, chanoine de Saint-Gatien de Tours[13], Jean de Montigny, docteur en droit canon de l'université de Paris[14], qui suggère fort judicieusement à Jean Bréhal de faire intervenir la famille d'Arc comme demanderesse pour faire aboutir le procès.

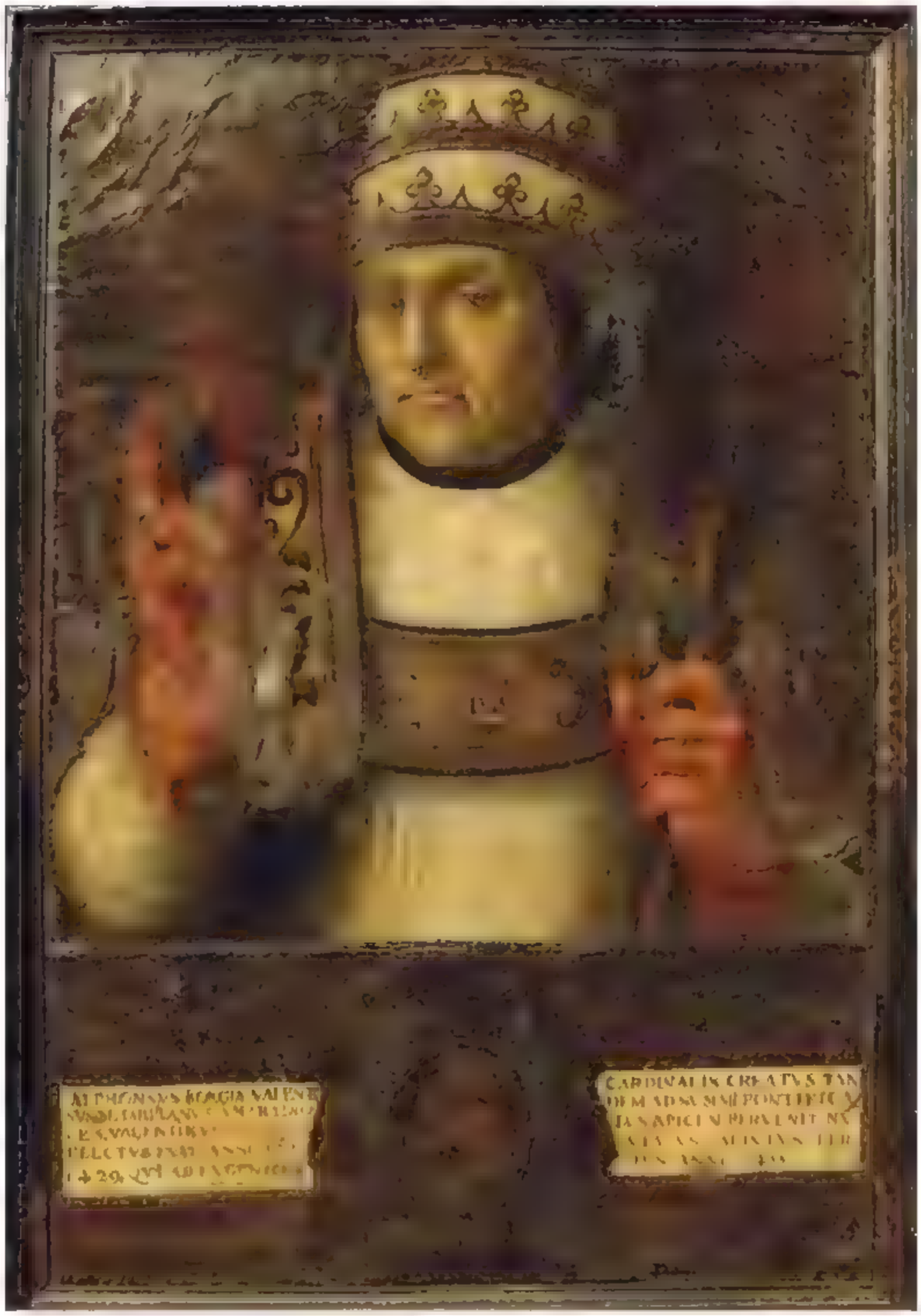

↑ **Portrait d'Alphonse Borgia, pape sous le nom de Calixte III, par Joan de Joanes (1423-1479). Successeur de Nicolas V, Calixte III fait droit, le 11 juin 1455, à la demande de la famille d'Arc. Il nomme les mandataires chargés de « *rendre en dernier ressort une juste sentence* ». Galerie des prélats de Valence dans la cathédrale de Valence (Espagne). Peinture sur cuir. 83X56 cm. Cliché Joanbanjo, 2011.**

Mais dans le même temps les Turcs s'emparent de Constantinople le 29 mai 1453, et le pape Nicolas V a pour principal souci d'unir les royaumes chrétiens contre les progrès des Ottomans. Malgré tout, Charles VII s'efface derrière la famille d'Arc qui sollicite du Saint-Siège l'autorisation de poursuivre la révision du jugement « *pour la recouvrance de leur honneur et de celui de Jeanne* »[15]. La demande est probablement portée à Rome en septembre 1454 par Jean Bréhal.

Deux événements vont relancer la procédure de révision : le 28 juillet 1454, le cardinal d'Estouteville, devenu archevêque de Rouen, prend possession de son siège épiscopal. Le 24 mars 1455, Nicolas V meurt, Calixte III lui succède

9 L'avis de Robert Cybole a été retranscrit dans le Ms 5970 de la BNF, fol. 164 r°-171 r°. Le texte a été édité par M. Lanéry d'Arc, *Mémoires et consultations...* pp. 351-393.
10 BNF, Ms latin 5970, fol. 111 r°-132 r°. Le texte a été édité par M. Lanéry d'Arc, *ouv.cit.*, pp. 99-185.
11 BNF, Ms latin 5970, fol. 232 v°-144. Le texte a été édité par M. Lanéry d'Arc, *ouv.cit.*, pp. 187-235.
12 BNF, Ms latin 13837, fol° 38 r°-40 v°. Le texte a été édité par M. Lanéry d'Arc, *ouv. cit.*, pp. 73-81.
13 BNF, Ms latin 13837, fol. 40-43, et Lanéry d'Arc, *ouv. cit.*, pp. 83-90.
14 BNF, Ms latin 5970, fol. 135 v°-159 r°, et Lanéry d'Arc, *ouv. cit.*, pp. 277-322.
15 Quicherat, *ouv. cit.*, a inséré ce document au tome II, pp. 95-98.

et fait droit le 11 juin à la demande de la famille d'Arc[16]. Par le même rescrit, il nomme les mandataires chargés de « *rendre en derenier ressort une juste sentence* » : l'archevêque de Reims, Jean Juvénal des Ursins (qui avait succédé à Pierre Cauchon à l'évêché de Beauvais), Guillaume Chartier, évêque de Paris, Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances et ancien chanoine de la cathédrale de Rouen, assistés de l'inquisiteur de France, Jean Bréhal.

1455-1456 : SECOND ACTE DU PROCÈS

Le second acte du procès s'ouvre donc le 7 novembre 1455 à Notre-Dame de Paris par la comparution d'Isabelle Romée (la mère de Jeanne), âgée de 67 ans, et de Jean et Pierre d'Arc, ses frères. Puis le tribunal se transporte au palais archiépiscopal de Rouen le 12 décembre. Il entend à nouveau des témoins du premier procès, constate que l'évêque de Beauvais, Guillaume de Hellande, et son promoteur (procureur), Réginald Bredouille, dûment convoqués, ont refusé de se présenter et d'assumer la responsabilité du procès mené par leurs prédécesseurs, Cauchon et d'Estivet. Que les petits neveux de Cauchon, eux aussi sollicités, renoncent à défendre la mémoire de leur oncle, pour peu qu'ils en conservent la succession. Et que Manchon, le principal greffier du premier procès, déjà entendu deux fois, n'entend pas se porter partie civile.

Avant Noël, les juges nomment le promoteur de ce second procès, maître Simon Chapitault, licencié en droit canon, puis convoquent tous les témoins de Rouen précédemment entendus, dont certains sont déjà âgés.

Interrompu pendant les fêtes de Noël, le procès reprend le 10 janvier 1456 et donne lieu à une longue enquête de plusieurs mois en Lorraine, à Orléans, Paris et Rouen. Au total, 119 témoins auront été interrogés, en 1450, 1452 et 1456. Leurs témoignages sous la foi du serment (on peut donc les tenir pour véridiques, en tenant compte des infidélités de la mémoire et du conformisme à l'opinion des juges), renforcent les doutes et les réserves des experts sur les accusations portées contre Jeanne. Mais surtout, permettent de tracer de celle-ci un portrait plus nuancé que celui de ses ennemis et de ses panégyristes.

UN PORTRAIT PLUS NUANCÉ DE JEANNE

À Domrémy, les enquêteurs entendent 34 témoins auxquels 12 questions sont posées relativement aux origines de Jeanne, à ses occupations, à son départ. Ils dressent un portrait assez uniforme de Jeannette, comme l'appellent les gens de son village.

Ainsi Béatrice, veuve d'Estellin, âgée de 80 ans environ et qui a été l'une de ses marraines : « *déclare par serment que ladite Jeannette est née dans ledit village de Domrémy de Jacques d'Arc et Isabet, mariés, laboureurs, vrais et bons catholiques, honnêtes et solides, selon leurs facultés, mais non pas très riches.* [...] *Elle s'occupait à divers travaux dans la maison paternelle, car parfois elle filait le chanvre et la laine, allait à la charrue, à la moisson quand c'était le temps, et parfois gardait les animaux et le troupeau du village, quand c'était le tour de son père.* » Jeanne d'Arc n'est donc pas bergère de profession, mais d'occasion comme les enfants de son âge à la campagne.

Jeannette, veuve de Thiesselin, âgée de 60 ans, dit : « *elle allait volontiers à l'église, craignait Dieu.* [...] *Elle se confessait souvent, car elle la vit plusieurs fois se confesser à messire Guillaume Fronté, alors curé de l'église paroissiale.* [...] *Elle ne s'adonnait pas à la danse, mais parfois quand les autres jeunes filles chantaient et dansaient, elle allait à l'église* ».

À tous, on a posé une question sur « l'arbre des Dames », un grand et bel arbre suspect de sorcellerie aux juges du premier procès, car hanté par des fées selon

16 Quicherat, *ouv. cit.*, t. II, p. 95.

la croyance populaire. Perrin Drappier, marguillier* de l'église de Domrémy, répond : « *Au printemps et le dimanche du Letare Jerusalem, appelé « dimanche des fontaines », les jeunes filles et les jeunes gens du village ont coutume d'aller à cet arbre et aux fontaines ; ils emportent de petits pains et mangent sous cet arbre, et se promènent en faisant des rondes et en chantant. Jeanne dans sa jeunesse alla parfois avec les jeunes filles du village pour se promener et faire des rondes vers cet arbre et à la fontaine des Rains* ». À la question concernant la manière dont elle a quitté son pays pour Chinon : « *elle alla, avec Durand Laxart, son oncle, pour parler à Robert de Baudricourt, alors capitaine de Vaucouleurs* ». Ce que confirme Durand Laxart dans sa déposition.

À Orléans, Guillaume Bouillé entend 38 personnes. Puis à Paris 39. Enfin, il recueille par écrit la longue déposition, faite à Lyon, de Jean d'Aulon, l'intendant chargé jadis par Charles VII de veiller sur Jeanne.

† Jeanne d'Arc n'était pas bergère de profession mais d'occasion, comme les enfants de son âge à la campagne. Huile sur toile de Jules Bastien-Lepage (1848-1884). 1879. H. 2,5 m. New York, Metropolitan Museum of Art. © The Metropolitan Museum of Art, Dist. RMN.

QU'EL PORTRAIT PHYSIQUE DE JEANNE CES TÉMOIGNAGES LIVRENT-ILS ?

Jean d'Aulon, « *Dit que fut depuis icelle Pucelle baillée à la royne de Cecille,* (Yolande d'Aragon) *mère de la royne et a certaines dames* [...] *par lesquelles elle fut veue, visitée*

et examinée ès secrètes parties de son corps ; après ce quilz eurent veu et regardé [...] *la dicte dame dist et relata au roy qu'elles trouvoient certainement que c'estoit une vraye et entiere pucelle, en laquelle n'apparoissoit aucune corruption ou violence.* [...] *Dit que non obstant ce qu'elle feust jeune fille, belle et bien formée, et que par plusieurs foiz, tant en aidant a icelle armer que aultrement, il luy ait veu les tétins et aucunes foiz les jambes toutes nues, en la faisant apareiller* (soigner) *de ses plaies ; et que d'elle approuchoit souventes foiz, et aussi qu'il feust fort, jeune et en sa bonne puissance : toutefois oncques, pour quelque veue ou attouchement qu'il eust vers la dicte Pucelle, ne s'emeust son corps à nul charnel désir vers elle, ne pareillement ne faisoit nul autre quelconque de ses gens et escuiers.* »

Même observation de la part du duc Jean d'Alençon, le « gentil duc », comme Jeanne l'appelle : « *parfois en campagne, il coucha avec Jeanne et les hommes d'armes à la paillade ; il la vit parfois s'habiller, et parfois il voyait ses seins qui étaient beaux ; le témoin n'eut cependant jamais aucun désir charnel à son endroit* ».

Jean d'Aulon « *Dit encores qu'il a oy dire a plusieurs femmes que ladicte Pucelle ont veu par plusieurs foiz nue, et sceu de ses secrets, que oncques n'avoit eu la secrete maladie des femmes* (ses règles) *et que jamais nul n'en peut riens coignoitre ou apercevoir par ses habillemens ne aultrement.* »

La virginité de Jeanne sera encore confirmée pendant sa captivité à Rouen par Guillaume de La Chambre, maître es arts et en médecine, chargé de la consulter lors d'une maladie et prié par le comte de Warwick de la guérir « *car le roi* (d'Angleterre) *l'avait achetée cher, et ne voulait pas qu'elle mourût sans être jugée et brûlée* [...] *Le déposant sait aussi, comme il put le constater selon la science médicale, qu'elle était intacte et vierge, car il la vit presque nue en la visitant pour une maladie ; il la palpa aux reins et, autant qu'il put voir, elle était très étroite* (mince) ».

Marguerite La Touroulde, veuve de René de Bouligny, conseiller et financier de Charles VII, et l'une des dames de la Cour : « *déclare qu'elle vit plusieurs fois Jeanne au bain et dans les étuves ;* [...]. *Elle était toute innocence d'après ce qu'on sait de son comportement, sauf pour les faits d'armes, car elle chevauchait portant sa lance aussi bien que le meilleur des hommes d'armes ; et ceux-ci l'admiraient fort pour cette raison.* (Frère Seguin dit qu'elle portait une bannière quand elle chevauchait, « *car elle ne voulait pas user de son épée ni donner la mort à personne* » ce que confirme l'écuyer de Jeanne, Louis de Coutes).

Enfin Raoul de Gaucourt, chambellan de Charles VII, « *interrogé sur la vie et les mœurs de Jeanne, dit et répond que Jeanne était sobre au boire et au manger, et de sa bouche ne sortaient que de bonnes paroles, servant à édifier et à donner un bon exemple. Elle était chaste et aucun homme, à la connaissance du déposant, n'a jamais été de nuit dans sa chambre. Elle se confessait souvent ; elle s'adonnait assidûment à la prière ; elle écoutait la messe chaque jour et recevait fréquemment le sacrement de l'eucharistie.* »

QUEL PORTRAIT MORAL ?

Jean d'Orléans, dit le Bâtard d'Orléans, comte de Dunois : « *Le dit sire, interrogé sur la vie, la conduite et les vertus de Jeanne au milieu des hommes d'armes déclare et atteste qu'elle dépassait en tempérance toute autre personne vivante. Et il entendit souvent les propos du sire Jean d'Aulon, chevalier, maintenant sénéchal de Beaucaire, placé et désigné par le roi pour accompagner la Pucelle et la protéger, parce qu'il était sage chevalier et d'une honnêteté exemplaire. Ce chevalier disait ne pas croire qu'il existât femme plus chaste qu'elle. Affirme en outre le dit déposant que lui et d'autres de même, se trouvant en la compagnie de cette Pucelle, n'avaient aucune intention ni désir d'avoir commerce avec une femme ou d'en fréquenter une ; ce qui paraît au déposant comme chose venant presque de Dieu.* »

Sur l'orthodoxie de Jeanne, sur ses mœurs, nous avons le témoignage de Jean d'Aulon : « *dit que fist venir le dit seigneur* (le dauphin Charles) *certains maistres en*

← **Statue équestre en bronze doré de Jeanne d'Arc à Paris, place des Pyramides. Selon plusieurs témoins, Jeanne *« était toute innocence d'après ce qu'on sait de son comportement, sauf pour les faits d'armes, car elle chevauchait portant sa lance aussi bien que le meilleur des hommes d'armes »*. Le frère Seguin ajouta qu'elle portait une bannière quand elle chevauchait, *« car elle ne voulait pas user de son épée ni donner la mort à personne »* ce que confirma l'écuyer de Jeanne, Louis de Coutes. Cette statue est l'œuvre du sculpteur Emmanuel Frémiet. 1874. Cliché Daniel Stockman, 2010.**

théologie, juristes et aultres gens expers, lesquelx l'examinèrent et interrogèrent sur iceulx poins bien et diligemment. Dit qu'il estoit présent audit conseil quand iceulx maistres firent leur rapport de ce que avoient trouvé de ladicte Pucelle ; par lequel fut par l'un d'eulx dit publiquement qu'ilz ne véoient, sçavoient ne congnoissoient en icelle Pucelle aucune chose, fors seulement tout ce que puet estre en bonne chrestienne et vraye catholique ; et que pour telle la tenoient. »

Et celui de Frère Seguin, l'un des examinateurs de Jeanne à Poitiers : « *Moi* [...] *et les autres commissaires nous nous enquîmes de sa vie et de ses mœurs, et nous constatâmes qu'elle était bonne chrétienne, vivant en bonne catholique, et qu'on ne la surprenait jamais oisive. Pour plus sûre information de sa conduite, on mit autour d'elle des femmes qui faisaient part au conseil de ses actes et de ses façons d'agir* [...] *J'ajoute que Jeanne se courrouçait très fort quand elle entendait jurer en vain le nom de Dieu ; elle avait en horreur ces sortes de jureurs. Elle disait à La Hire, qui avait l'habitude de jurer beaucoup et de renier Dieu de ne plus jurer désormais, et, quand il serait tenté de renier Dieu, de renier son bâton*[17]*, et dans la suite, La Hire, quand il était en présence de Jeanne, reniait son bâton.* »

Marguerite La Touroulde : « *déclare que Jeanne était fort simple et ignorante, ne sachant absolument rien d'autre que le fait de la guerre* [...] *Jeanne donnait aussi très largement des aumônes, aimait soutenir les indigents et les pauvres, disant qu'elle était envoyée pour leur consolation.* »

Selon Louis de Coutes, seigneur de Nouvion, qui fut, à 15 ans, le valet d'armes de Jeanne, « *Elle était très sobre, car plusieurs fois de toute la journée elle ne mangeait qu'un morceau de pain ; et l'on s'étonnait qu'elle mangeât si peu. Et quand elle était à son logis, elle ne mangeait que deux fois dans la journée* (ce que confirme Guillaume de Ricarville, panetier du dauphin Charles) [...] *Jeanne était très pieuse, et elle avait grand pitié de tant de massacres.* [...] *Il dit en outre qu'elle ne voulait pas qu'il y eut des femmes dans l'armée* ». Confirmation du duc d'Alençon : « *Jeanne détestait beaucoup ces femmes qui suivaient les armées. Le témoin la vit en effet, à Saint-Denis, au retour du couronnement du roi, qui poursuivait, l'épée tirée du fourreau, une fille vivant avec les hommes d'armes, au point que dans sa poursuite elle en cassa son épée* ». Le duc ajoute : « *Jeanne, hors le fait de guerre, était d'un comportement simple et jeune ; mais pour la guerre elle était très habile, tant pour porter la lance, que pour rassembler l'armée, ordonner le combat et préparer l'artillerie. Tous étaient pleins d'admiration de ce qu'elle pût se comporter si habilement et prudemment dans les actions militaires, comme si elle avait été un capitaine guerroyant depuis vingt ou trente ans, et surtout à propos de la préparation de l'artillerie, en quoi elle excellait.* » Prédisposition étonnante qui a pu alimenter les suppositions des historiens sur la véritable identité de Jeanne. Enfin, il rapporte cette prédiction pessimiste de Jeanne qui semble sceller son destin : « *Il l'entendit parfois dire au roi qu'elle durerait un an, et non beaucoup plus, et qu'il fallait penser, pendant cette année là, à bien travailler.* » Elle a rencontré le dauphin à Chinon le 25 février 1429 ; elle est capturée à Compiègne le 23 mai 1430.

REPRISE DU PROCÈS À PARIS EN 1456

Tous les témoins entendus et personne, à Rouen et à Beauvais, n'ayant voulu se porter partie civile, les audiences reprennent le 12 mai 1456. Plusieurs traités d'experts sont communiqués aux juges : celui de Jean Gerson, écrit en 1429 après la prise d'Orléans, celui de Jacques Gélu, archevêque d'Embrun, ceux de Martin Berruyer, évêque du Mans, et de Jean Bochard, évêque d'Avranches[18].

17 Les chefs de compagnie sont généralement représentés un bâton à la main sur les miniatures de l'époque.

18 Témoignage cité dans Pierre Duparc, *Procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc*, Paris, Klincksieck, 1977, t. 2, pp. 257 et suiv.

← ***Jeanne d'Arc poursuivant les prostituées de son armée.*** **Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*. Fin du XV^e^ siècle. Paris, Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits. Ms français 5054, fol. 60v. DR.**

Après examen de toutes les pièces des deux procès, Jean Bréhal résume, dans une *Recollectio* (synthèse) toute la procédure de condamnation et la soumet à la critique (mai-juin 1456)[19], à l'aide d'exemples tirés de la Bible et des Pères de l'Église, d'exégèses sur le sens à donner aux paroles et aux actes de Jeanne, et d'examen du contexte de son procès.

Le 1er juillet 1456, l'archevêque de Reims, les évêques de Paris et de Coutances, l'inquisiteur Jean Bréhal reprennent le procès à Paris. Le promoteur résume toute la procédure. Puis le 7 juillet, la séance solennelle s'ouvre au palais archiépiscopal de Rouen, en présence de Jean d'Arc. Dans l'assistance, au milieu de la foule, il y a Martin Ladvenu, frère dominicain de Beauvais, confesseur de Jeanne dans sa prison. L'archevêque de Reims lit la longue sentence de ce second procès :

« *Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, amen.* [...] *Investis de l'autorité apostolique* [de Pierre] *par nos fonctions dans la cause présente, Nous, par la grâce de Dieu archevêque et évêques, Jean de Reims, Guillaume de Paris, et Richard de Coutances, et Jean Bréhal, de l'ordre des Frères prêcheurs, maître en sacrée théologie* [...], *juges spécialement délégués par le très saint seigneur notre pape actuel, vu le procès mené solennellement devant nous en vertu du mandat apostolique qui nous a été adressé et qui a été reçu respectueusement par nous, intenté par honnête veuve Isabelle d'Arc, la mère, et Pierre et Jean d'Arc, les frères germains naturels et légitimes de Jeanne d'Arc de bonne mémoire, communément appelée la Pucelle, défunte, et au nom de ses parents, demandeurs* [...].

Vu la requête de ces demandeurs, et, avec les faits et les raisons, leurs conclusions rédigées par écrit en forme d'articles, concluant et tendant à la déclaration de nullité, de fausseté, d'iniquité et dol d'un certain prétendu procès en matière de foi, jadis fait et mandé à exécution contre la dite défunte en la dite cité par feu seigneur Pierre Cauchon, alors évêque de Beauvais, Jean Le Maistre prétendu sous-inquisiteur en ce diocèse, et Jean d'Estivet, promoteur ou agissant là comme le promoteur [...].

Vu, souvent entièrement lus et examinés les livres originaux, les instruments, pièces probantes, actes, notules et protocoles du procès susdit [...].

Nous disons et prononçons, décidons que lesdits procès et les sentences, contenant

19 BNF, Ms latin 5970 fol. 75 r°-202 r°. La *Recollectio* de Bréhal a été longuement analysée et commentée dans R. P. Marie-Joseph Belon et R. P. François Balme, *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*, Paris, Lethielleux, 1893, pp. 99-152.

† Vue de la place du Vieux-Marché à Rouen, où Jeanne d'Arc a été brûlée, avec l'église Sainte-Jeanne-d'Arc et les substructions de l'église Saint-Sauveur. Cliché Giogo, 2010.

dol, calomnie, contradiction et erreur manifeste de droit et de fait, ainsi que la susdite abjuration, l'exécution et toutes les suites furent et sont nuls, invalides, sans effet et sans valeur ;

Et [...] *comme la raison l'exige, nous les cassons, supprimons, et annulons, en leur ôtant toute force ; nous déclarons que ladite Jeanne, et les demandeurs ses parents, n'ont subi ou encouru aucune marque ou tache d'infamie en raison de ce qui a été dit, qu'elle a été innocente et qu'elle sera justifiée de tout cela et, s'il est besoin, nous l'en justifions entièrement.*

Nous ordonnons de procéder immédiatement à l'exécution de notre sentence et à sa publication solennelle en cette cité en deux endroits : dans l'un aussitôt, à savoir place Saint-Ouen [...], *dans l'autre le lendemain au Vieux-Marché, à savoir où la dite Jeanne mourut dans un feu cruel et horrible, avec une prédication solennelle et la pose d'une croix honorable en mémoire perpétuelle et pour implorer le salut de celle-ci et des autres défunts* [...].

Fait au palais archiépiscopal, l'an du Seigneur 1456, le septième jour du mois de juillet. »

Jeanne est donc lavée de toutes les accusations portées contre elle par le tribunal de Pierre Cauchon. Ce procès en annulation doit surtout à Jean Bréhal et à Guillaume Bouillé d'avoir été mené à bonne fin, malgré les obstacles et les difficultés qui l'ont fait traîner en longueur. Mais le cardinal d'Estouteville en a pris aussi sa part de responsabilité, en le suivant de bout en bout et en ayant raison des réticences pontificales. Il faut aussi associer à son succès l'archevêque de Reims, Juvénal des Ursins.

Enfin, il permet aussi de rendre justice à un autre personnage, le roi Charles VII. Celui-ci, après avoir abandonné Jeanne devant Compiègne, après l'avoir laissée supplicier à Rouen comme hérétique et relapse, a su, au risque d'attirer l'attention sur sa négligence et son ingratitude, provoquer et mener à bonne fin le procès qui la réhabilita.

GLOSSAIRE

• **Marguiller.** Du latin *matricularius*, « qui tient un registre » désigne celui qui, dans chaque paroisse, avait la charge du registre des personnes qui recevaient les aumônes de l'Église.

Missel de sainte Jeanne d'Arc. Tours, Mame, 1921. Illustration de R. Lespagne, dans le genre préraphaelite : *Jeanne enlevée au Ciel par saint Michel et les anges*.

LA *RECOLLECTIO* DE JEAN BRÉHAL

Dans cette synthèse de toutes les pièces du second procès, l'Inquisiteur de France, Jean Bréhal, passe d'abord en revue les apparitions, les révélations, les prédictions, et tente de justifier les prophéties de Jeanne qui ne se sont pas produites (la délivrance de Charles d'Orléans, captif en Angleterre, la promesse de ses voix de la libérer de prison, – Bréhal y voit une allusion à sa mort et interprète au second degré –, et enfin « le secours de Dieu par grande victoire », sans que Jeanne puisse dire laquelle). Il justifie sa conduite envers ses parents (le mandat de délivrer le royaume de France primant sur l'obéissance filiale), ses habits masculins imposés par la compagnie d'hommes de guerre et le besoin de protéger sa pudeur, ses affirmations trop péremptoires (elle était sûre, par exemple, de son salut), son abjuration (elle aurait dit qu'elle se damnait pour sauver sa vie) – abjuration qu'il justifie par ses conditions de captivité, sa faiblesse, sa crainte du supplice –, sa récidive, quand en prison elle reprend ses habits d'homme et déclare avoir entendu de nouveau ses voix. A t-elle vraiment dit, lors de son supplice, qu'elle ne les croyait plus, que leur promesse de la délivrer l'avait trompée ? Cette affirmation, enregistrée après l'exécution de la sentence, lui semble suspecte. Et si Jeanne l'a vraiment dite, ne faut-il pas l'attribuer à la peur du supplice, car le Christ sur la croix n'a-t-il pas eu aussi ce moment de faiblesse : « mon Père, pourquoi m'as-tu abandonné ? »

Quicherat, qui n'a pas été convaincu par cette démonstration, n'a voulu y voir qu'un mémoire de jurisprudence ou de théologie. Et cependant Bréhal, bien que naturellement favorable à Jeanne, y a recensé tous les arguments qui ont servi à sa condamnation. Dans la 2e partie de sa *Recollectio*, l'Inquisiteur expose en 12 points les moyens de droit que l'on peut faire valoir contre une sentence inique, et surtout conteste la compétence et la partialité de Cauchon, son refus de prendre en compte l'appel de Jeanne au jugement du Pape, son incarcération dans une prison anglaise et non dans une geôle ecclésiastique, les conditions de l'abjuration dont elle n'a pas mesuré la portée par ignorance et par faiblesse, les interrogatoires tendancieux des juges, leur allégeance aux Anglais, les accusations de diableries au sujet des apparitions et des révélations. Et en conséquence, il affirme la nullité de la sentence de condamnation. C'est le réquisitoire définitif qui conclut cinq ans et demi de procédure.

Le procès de 1431 en question : les traités des théologiens et des juristes (1450-1456)

Par **Philippe Contamine,** Professeur au Collège de France

À première vue, compte tenu des réactions ou des réflexes actuels, on pourrait penser que la sentence d'annulation prononcée à Rouen le 7 juillet 1456 a été avant tout le résultat logique, voire nécessaire, des messages convergents délivrés par la bonne centaine de témoignages de toute nature recueillis en Lorraine, à Orléans, à Paris et à Rouen, qui démontraient la dévote enfance de Jeanne, son attitude impeccablement chrétienne durant sa vie publique, l'évident parti pris de ses juges, la piété sans faille dont elle avait fait preuve dans ses derniers moments. Ainsi était dressé le portrait d'une héroïne aussi bonne que chaste, au service du bien commun et au surplus mystérieusement favorisée du Ciel en plusieurs circonstances capitales. Il n'empêche que ces témoignages, pièces majeures du dossier de réhabilitation, ne suffirent pas : ce que nous voyons, parallèlement, c'est aussi la rédaction d'un nombre imposant de traités par des experts qualifiés, essentiellement à partir de l'examen des actes mêmes du procès de 1431, ce qui leur permit d'y déceler des vices de fond et de forme, des contradictions et des omissions, et cela sans qu'ils songent à mettre en cause, sinon à la

† Entrée de Charles VII à Rouen, suivi de Dunois et de Jacques Cœur, le 10 novembre 1449. Il est fort possible que Guillaume Bouillé était dans la suite de Charles VII lorsque celui-ci fit son entrée solennelle dans la capitale normande. Peinture d'Henri Decaisne (1799-1852). Huile sur toile. 0,680 m X 1,080 m. Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon. © RMN (Château de Versailles)/ Gérard Blot.

Près de vingt ans après la mort de Jeanne d'Arc, il parut nécessaire aux conseillers du roi Charles VII et à plusieurs hommes d'Église de réétudier les actes du procès de la Pucelle et, par la collation des dépositions faites par les témoins directs encore vivants, d'en réviser les conclusions et la sentence. Plusieurs mémoires et traités furent donc rédigés et utilisés par les avocats de la famille de Jeanne. L'ensemble de ces consultations fut repris dans l'ample synthèse du dominicain Jean Bréhal, qui avait été désigné par la papauté comme l'inquisiteur en titre de cet autre procès d'inquisition que fut le procès de réhabilitation.

marge, l'honnêteté professionnelle des trois notaires qui avaient travaillé en conscience à la rédaction de ces actes, dès lors que tous trois, à vingt-cinq ans de distance, étaient toujours en vie et plaidaient leur bonne foi.

LE CODICILLE DE GUILLAUME BOUILLÉ

Qualifié de codicille au sens de mémoire ou de requête, le premier en date de ces traités semble bien être celui de Guillaume Bouillé, professeur de théologie sacrée, doyen du chapitre de la cathédrale de Noyon, lequel, dès le 15 février 1450, avait été chargé par Charles VII, alors à Rouen (une ville qui venait de faire sa soumission), de s'informer sur la « vérité du procès » de Jeanne la Pucelle et « sur la manière comme il y avait été procédé ». À vrai dire, l'initiative revenait à Bouillé lui-même, qui avait fait comprendre au roi que la condamnation de Jeanne comme hérétique entachait gravement l'honneur royal et qu'il existait des indices montrant l'iniquité de la procédure de 1431. Autrement dit, la mission confiée par Charles VII à Bouillé venait après une démarche de sa part.

↖ Guillaume Chartier, évêque de Paris.
Gravure du XVIIIe siècle d'un auteur inconnu.

L'intervention du doyen de Noyon se traduisit d'une part par une série d'interrogatoires qui eurent lieu à Rouen les 4 et 5 mars 1450, et par la rédaction du «codicille», dont Paul Doncoeur et Yvonne Lanhers, spécialistes reconnus, estiment qu'il fut rédigé « très peu avant 1450 », quand bien même il fut quelque peu remanié ultérieurement. Admettons cette précocité. Dans ce cas, on peut ou il faut imaginer que Bouillé était dans la suite de Charles VII lorsque celui-ci fit son entrée solennelle dans la capitale normande le 10 novembre 1449. D'une façon ou d'une autre, Bouillé put alors consulter non seulement une mais deux « expéditions authentiques », l'une sur parchemin, l'autre sur papier, de l'« instrument » qu'en 1431 ou 1432 Thomas de Courcelles avait tiré des différentes pièces du procès de condamnation : de ce rapide examen, il retira une impression favorable à la victime et défavorable à ses juges, et il se mit à rédiger méthodiquement son mémoire. Trois points de sa démonstration méritent d'être relevés. Premièrement, dès lors que la Pucelle a dit « Conduisez-moi au pape », les juges devaient impérativement le faire puisque « c'était au Souverain Pontife seul à décider si ses visions venaient du bon ou du mauvais esprit ». Deuxièmement, certes les consulteurs auxquels furent soumis les douze articles finaux de l'accusation, et notamment les membres des facultés de théologie et de droit canonique de l'université de Paris, estimèrent que ces articles entraînaient sans contestation possible la condamnation de Jeanne, mais ces articles sont de mauvaise foi, sur plusieurs points ils ne correspondent pas aux réponses de Jeanne telles qu'elles sont consignées dans le procès, ils furent composés « mensongèrement, inexactement et calomnieusement ». Troisièmement, Jeanne, n'étant jamais tombée dans l'hérésie, ne pouvait y être re-tombée, elle n'était pas relapse.

LA PAPAUTÉ ACCEPTE LA RÉVISION DU PROCÈS DE JEANNE

Le ton était donné. Encore fallait-il convaincre et le roi et, surtout, le pape puisque, d'un point de vue ecclésiologique, dès lors que le concile général de Bâle avait achevé ses travaux, d'ailleurs dans la confusion la plus totale, il revenait à Rome, et à Rome seule, de décider d'un deuxième procès, susceptible de mettre en cause la validité du premier. C'est ici qu'intervint, en 1452, la légation en France du cardinal Guillaume d'Estouteville. Celui-ci, parmi les différents points de son programme, en vint à s'intéresser au procès de Jeanne. Il interrogea et fit interroger des témoins et, surtout, il demanda à deux juristes d'Église qui l'avaient accompagnés, Paul Pontanus et Théodore de Lelliis, d'examiner à leur tour les actes du procès de 1431 et de rédiger des traités à leur sujet. Ils s'exécutèrent consciencieusement et écrivirent, sans doute dans les derniers mois de 1452, le premier une «opinion» et une «consultation», le second un « sommaire » et une autre « consultation », tout cela bien sûr en latin. Arrêtons-nous sur cette dernière : il apparaît que Lelliis avait eu à sa disposition une « expédition authentique » dont il cite à plusieurs reprises des passages, avec référence au folio concerné, ce qui permet de constater que cet exemplaire a disparu. On peut imaginer qu'il le ramena à Rome lorsqu'en compagnie du cardinal il regagna la ville sainte sans doute dans les derniers jours de 1452. Après avoir passé en revue les douze chefs d'accusation, il conclut que Jeanne ne devait pas être déclarée relapse, « étant donné qu'elle s'excusa de n'avoir jamais compris la cédule d'abjuration » : il aurait fallu procéder à une deuxième lecture de cette cédule, qui n'eut pas lieu. De plus, elle avait dit auparavant qu'elle se soumettait au pape, en lui demandant à lui être remise. Elle affirma qu'elle aurait accepté de reprendre l'habit de femme « s'il lui était donné une prison gracieuse ». Enfin, il fait référence aux « informations extrajudiciaires », autrement dit aux témoignages recueillis à Rouen en 1452 lors de la légation du cardinal d'Estouteville.

↓ ***Saint Michel combattant le dragon. Heures de Pierre II de Bretagne.*** **Paris, BnF, département des Manuscrits, Latin 1159, fol. 160v. Cette page, peinte pour le duc de Bretagne Pierre II (1455-1457), illustre le début de l'office pour la fête de saint Michel. En haut, l'ange chevalier vêtu d'une armure articulée, armé d'une épée, combat le dragon. En bas, l'artiste a représenté le Mont Saint-Michel tel qu'il était réellement au milieu du XII^e^ siècle : sa colossale église romane fortifiée avec son clocher ; les petites maisons entourant les grands degrés, l'enceinte. Devant, sur la grève découverte par la marée, des pèlerins arrivent à pied, à cheval et en voiture, tandis que d'autres se préparent à franchir la porte. C'est l'une des premières représentations réalistes du Mont, malgré l'accentuation de la verticalité du rocher qui donne un aspect féerique au sanctuaire. DR.**

Ces textes, tous quatre disponibles à Rome, purent être consultés par le pape Nicolas V (1447-1455) puis par son successeur sur le trône de Pierre, Calixte III (1455-1458). Ce dernier, ainsi éclairé, fut en mesure, quelques mois après son avènement, de répondre favorablement à la demande de la famille de la Pucelle en déléguant trois juges, Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, Guillaume Chartier, évêque de Paris, et Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances, chargés de mener un nouveau procès.

LES AUTRES MÉMOIRES

Entre 1453 et 1456, d'autres avis autorisés furent sollicités et obtenus. On peut penser que la royauté française pesa de tout son poids. Il s'agit des mémoires de Jean (ou Pierre) L'Hermite, sous-doyen de Saint-Martin de Tours, de Guy de Verseilles (ou de Versailles), chanoine de la cathédrale Saint-Gatien de Tours, d'Élie de Bourdeille, évêque de Périgueux, de Thomas Basin, évêque de Lisieux, de Martin Berruyer, évêque du Mans, de Jean de Montigny, docteur en décret, de Jean Boucard, évêque d'Avranches, dans le diocèse duquel se situait l'abbaye (la forteresse) du Mont-Saint-Michel, et de Robert Ciboule, un théologien de renom auquel est attachée l'expression de socratisme chrétien. Tous ces gens de savoir ne répondaient pas seulement à une demande venue d'en haut : ils engageaient aussi leur « honneur » intellectuel. L'ensemble de ces consultations fut repris dans l'ample synthèse du dominicain Jean Bréhal, qui avait été désigné par la papauté comme l'inquisiteur en titre de cet autre procès d'inquisition que fut le procès de réhabilitation.

↑ Statue du chancelier Jean de Gerson (1363-1429) par Joseph Félon (1818-1896). Façade de la chapelle de la Sorbonne, Paris. L'illustre Jean Gerson avait composé un traité à Lyon, le 14 mai 1429, aussitôt qu'il eut appris la levée du siège d'Orléans. Cliché Jébulon, 2012.

Nombre de ces mémoires furent utilisés par les avocats de la famille de Jeanne qui s'empressèrent de les communiquer aux juges. Expressément, ceux-ci en tinrent compte dans leur sentence finale, comme l'indique le passage suivant : « Vu aussi et considéré divers traités de prélats, docteurs et praticiens célèbres et très autorisés qui, après un long examen des livres et instruments du procès susdit [de condamnation], traités composés et mis au jour tant sur l'ordre du même révérendissime père [Guillaume d'Estouteville] que sur le nôtre [les trois juges en question] ».

À ces mémoires fut ajouté, pour faire bonne mesure, le traité que l'illustre Jean Gerson avait composé à Lyon, le 14 mai 1429, aussitôt qu'il eut appris la levée du siège d'Orléans, réputée merveilleuse. On ne peut toutefois exclure que d'autres autorités furent sollicitées, qui se récusèrent, par indifférence ou réticence.

Dans la rédaction de l'« instrument public » du procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc, une section entière fut consacrée à la transcription de ces traités. En préambule, il y est dit qu'ils furent présentés aux trois juges par le promoteur de la cause, Simon Chapitault, qui faisait en quelque sorte office de ministère public, comme Jean d'Estivet lors du procès de condamnation, par les plaignants et par leur procureur. De cet « instrument public » subsistent aujourd'hui, comme pour le procès de condamnation, trois expéditions authentiques. On devrait s'attendre à ce que ces trois manuscrits contiennent la totalité des mémoires : les quatre textes de Paul Pontanus et de Théodore de Lelliis, le traité de Gerson, les neuf mémoires mentionnés ci-dessus, plus la « recollection » de Jean Bréhal. Il n'en est rien : négligence, lassitude ? C'est ainsi que le manuscrit Stowe 84 de la British Library, que les deux notaires de 1455-1456 ont tenu à signer à chaque feuillet (au verso Denis Le Comte, au recto François Ferrebouc) contient seulement les traités de Gerson, de Bourdeille, de Berruyer, de Bréhal, de Bouillé et de Ciboule. Pour trouver les textes des autres traités, il faut consulter les autres manuscrits du procès et même d'autres manuscrits conservés, sous une forme ou sous une autre, dans divers dépôts.

LA LIGNE DIRECTRICE GÉNÉRALE DES MÉMOIRES

Brièvement résumé, le raisonnement des mémoires est le suivant. On est en présence d'une fille de 13 ans qui entendait faire la guerre, une guerre fondamentalement juste dans ses causes et dans ses fins. Nul n'a pu lui inculquer cela (ses parents ne pouvaient en avoir l'idée et un capitaine ou un politique aurait fait choix d'une autre personne). Difficile aussi d'imaginer qu'elle ait d'elle-même inventé sa mission de toutes pièces : trop de persévérance dans son propos, et aussi trop de risque. Il faut donc admettre, d'une façon ou d'une autre, l'intervention d'un esprit supérieur. Mais cet esprit était-il mauvais ou bon ? On ne peut trancher en toute certitude. Néanmoins, on peut pencher pour un bon esprit, car, sur le plan personnel, ses voix ne lui donnèrent que de bons conseils, pour son salut (la virginité, valeur majeure), et dans le domaine public, il s'agissait d'une œuvre pie et sainte : sauver la France, secourir les bonnes gens (la charité), mettre fin à la guerre. Son dessein était certes temporel, disons politique, mais en fin de compte saint et charitable puisqu'elle prétendait agir en faveur du roi et du royaume très chrétiens et de ses habitants dans le malheur, « pour le bien et le salut public temporel et spirituel de tout le peuple de France » (Berruyer). Bourdeille précise en substance à ce sujet : « les Anglais prétendent qu'ils n'occupaient pas le royaume de France tyranniquement et injustement puisqu'ils avaient droit à ce royaume, mais, sauf correction, je n'arrive pas à voir de quel droit et par quel juste titre le royaume de France leur appartiendrait. Il n'en dit pas plus car, dit-il, ce n'est pas le lieu de les

Dans les années 1450, Jean Bréhal était prieur du couvent des jacobins de Paris. Ce couvent a disparu, mais on en conserve des vues anciennes. Cette vue représente le portail de ce couvent au XVIII[e] siècle. D'après un cliché conservé par la Commission du Vieux Paris.

injurier ». Suit alors sous sa plume tout un développement destiné à justifier que Dieu ait pu vouloir sauver par un moyen hors norme « l'heureuse maison de France ». Jeanne n'a pas fait la guerre aux Anglais en tant que chrétiens mais en tant qu'oppresseurs. Elle n'a pas mené la guerre par haine, ambition ou cupidité, mais pour la justice et la préservation de la chose publique. Elle n'a pas été « séditieuse ».

Les mémoires admettent donc qu'on ne puisse comprendre Jeanne d'Arc hors du contexte politique où elle se situe. Ce faisant, ils sont plus « honnêtes » que le procès de condamnation où la dimension politique n'apparaît au mieux que de façon discrète ou oblique.

L'impression générale tirée de la lecture de ces mémoires, au-delà de leurs spécificités, est la suivante : ce que l'on peut savoir de la personnalité de Jeanne, à travers les actes du procès de condamnation, à travers les interrogatoires de 1452, préliminaires au procès en nullité, incite à penser que cette petite paysanne, *pene idiota* (« presque inculte ») en dehors de sa mission propre, élevée aux champs, était chaste et même vierge, pieuse, croyante, poussée par la pitié, autrement dit par le désir, combien charitable, de porter remède aux misères nées de la guerre. Certaines de ses réponses reproduites dans l'instrument public tiré de son procès sont touchantes et même davantage : on ne peut exclure qu'elles lui aient été inspirées d'en haut. Robert Ciboule reproduit par exemple la prière de Jeanne commençant par « Très doux Dieu », telle qu'elle figure dans le procès de condamnation, et il ajoute : « Qui dira, je vous le demande, que cette prière n'est pas pieuse, dévote et fidèle, tout à fait étrangère au soupçon d'invocation des démons ? ». Ce qui veut dire qu'au contraire les juges de 1431 l'estimaient suspecte, sans quoi ils ne l'auraient pas consignée.

Au fond, les mémoires, qui par définition, examinent le pour et le contre, plaident pour ce que nous appellerions la présomption d'innocence alors que les procès d'inquisition reposaient fondamentalement sur la présomption de culpabilité.

Pour autant, nos auteurs se gardent d'en faire une sainte, malgré sa fin. « Je ne veux pas l'excuser de tout délit », écrit par exemple Robert Ciboule. Mais ses éventuels péchés ne ressortissent pas au crime d'hérésie *stricto sensu*. Ils concernent ses mœurs et non sa foi, laquelle est au-dessus de tout soupçon. Les juges de 1431 auraient dû être sensibles à cette piété, à cette fragilité, à cette conviction, ils auraient dû être des pédagogues charitables et non d'implacables censeurs, aveuglés par une hostilité née de leurs options politiques. Ils auraient dû prononcer la relaxe, à la rigueur une « purgation canonique » (Jean Bréhal). Elle était excusable. Comme le dit Thomas Basin, son attitude n'a rien à voir avec celle des Vaudois, qui renient le Christ et la foi chrétienne, refusent l'eau bénite, méprisent les sacrements, ne veulent seulement pas entrer dans une église. Il convient de pardonner ses possibles manquements en tenant compte de la complexité des problèmes évoqués, de la subtilité volontaire des interrogatoires, de l'absence d'avocat, des très rudes conditions d'incarcération, de l'âge et du statut social de l'accusée. Si elle a péché, ce fut plutôt par impéritie ou négligence, ce n'est pas délibérément. Cela dit, les mémoires auraient préféré des visions intellectuelles plutôt que corporelles et matérielles. Il n'empêche : pour Bourdeille, le désir d'eucharistie manifesté par Jeanne invite à penser qu'elle était « du corps mystique du Christ ». Dans leur élan, plusieurs mémoires osent quelques rapprochements scripturaires : Jeanne a été obéissante comme Abraham ; en entendant les Voix elle a éprouvé la même crainte que la Vierge lors de l'Annonciation ou que les bergers lors de la Nativité ; par son abjuration elle a semblé se renier mais après tout saint Pierre n'en a-t-il pas fait autant, par trois fois ? Au bûcher, elle s'est sentie abandonnée par ses saintes – comme le Christ en croix abandonné par son Père.

↑ Robert Ciboule, théologien fort attachant dont l'œuvre a été qualifiée de socratisme chrétien. Miniature illustrant un de ses traités, conservé à Lille, bibliothèque municipale, ms 0131, f. 2, représentant Saint Grégoire, saint Jérôme, saint Ambroise et saint Augustin. Livre de méditations. Flandres. XVe siècle. DR.

↑ Carte des pérégrinations possibles de Jeanne-Claude des Armoises de mai à novembre 1436. Carte d'après Alain Atten.

← Le mariage de Jeanne-Claude des Armoises est corroboré par une vente de terres de la seigneurie de Haraucourt, conclue le 7 novembre 1436 par « Robert des Harmoises, chevalier, seigneur de Tichémont, et Jehanne du Lys, la Pucelle de France, dame dudit Tichémont, ma femme. Contrat de vente du quart de Haraucourt, 7 novembre 1436 (copie de 1598). BnF, fonds de Sermoise.

Les fausses Jeannes. Claude des Armoises

Par **Pierre-Gilles Girault,** Conservateur du Patrimoine au château royal de Blois

Cinq ans après le bûcher de Rouen, en 1436, l'auteur de *l'Histoire de Metz véritable* – qu'on a longtemps cru être le doyen de Saint-Thiébaut de Metz, et qui est en réalité Pierre Didier, curé de Saint-Eucaire –, rapporte un curieux épisode survenu aux environs de sa ville : « Icelle année, le XX[e] jour de mai, vint la Pucelle Jehanne qui avait été en France, à la Grange-aux-Ormes, près de Saint-Privat. Elle y fut amenée pour parler à aucuns [plusieurs] des seigneurs de Metz, et elle se faisait appeler Claude. »

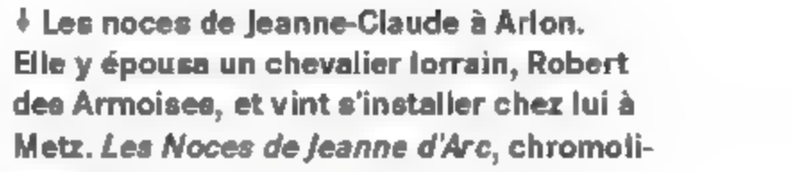

↓ Les noces de Jeanne-Claude à Arlon. Elle y épousa un chevalier lorrain, Robert des Armoises, et vint s'installer chez lui à Metz. *Les Noces de Jeanne d'Arc*, chromolithographie illustrant Les noces d'Arlon, de Jacques Collin de Plancy, dans Légendes de l'histoire de France, Paris, vers 1850. Cl. CJA.

DES FAITS QUI LAISSENT PERPLEXE

On ignore si ce nom de Claude est le vrai nom de la jeune femme ou un pseudonyme, qui par son caractère mixte lui permettait de voyager tant en habit d'homme que de femme. Le chroniqueur continue : « Et le propre jour y vinrent voir ses deux frères, dont l'un était chevalier, et s'appelait messire Pierre, et l'autre, Petit-Jehan, écuyer. Et ils croyaient qu'elle fut arse [brûlée] ; et aussitôt qu'ils la virent, ils la reconnurent, et aussi fit-elle d'eux. »

C'est l'un des points étranges de cette histoire, la reconnaissance de la prétendue Pucelle par les frères de Jeanne. Étaient-ce bien eux, furent-ils dupes ou complices ? L'un d'eux, Jean, porta même la nouvelle à Orléans et à Chinon auprès de Charles VII. Nicole Louve, notable de Metz qui fut présent au sacre de Reims, la reconnut lui aussi pour Jeanne. Les patriciens messins lui firent plusieurs cadeaux tels que houseaux, chaperon, épée et cheval.

> La condamnation et l'exécution d'une jeune fille qui n'avait pas vingt ans au terme d'un procès pour hérésie frappèrent les imaginations. La carrière fulgurante de Jeanne d'Arc avait un caractère si miraculeux que sans doute beaucoup de ses contemporains ne se résignèrent pas à la brutalité de sa disparition. Aussi plusieurs émules revendiquèrent une inspiration semblable à celle de la Pucelle, comme Piéronne la Bretonne ou le pauvre berger, qui n'eurent pas plus de chance. Mais une femme (ou peut-être plusieurs), non seulement se réclama d'elle, mais se présenta comme Jeanne elle-même.

Peu loquace sur son passé ni sur ses intentions, la pseudo-Jeanne séjourna à Marieulles et alla en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse. De là elle se rendit à Arlon où elle fut reçue par la duchesse de Luxembourg Élisabeth de Görlitz. Le fils du comte Robert de Virnembourg l'emmena à Cologne. Après un séjour dont le chroniqueur ne dit rien, elle revint à Arlon, y épousa un chevalier lorrain, Robert des Armoises, et vint s'installer chez lui à Metz. Ce mariage est corroboré par une vente de terres de la seigneurie de Haraucourt, conclue le 7 novembre 1436 par « Robert des Harmoises, chevalier, seigneur de Tichémont, et Jehanne du Lys, la Pucelle de France, dame dudit Tichémont, ma femme ».

Quant à l'épisode colonais, il est attesté par le registre des sauf-conduits de la ville qui mentionne l'arrivée le 2 août 1436 de « la Pucelle de France ». Un traité sur l'hérésie rédigé par l'inquisiteur Jean Nieder explique toutefois que le séjour rhénan tourna mal : la prétendue Jeanne prétendait introniser l'un des candidats à l'archevêché de Trèves, comme la Pucelle avait auparavant fait sacrer le roi Charles VII. Ayant attiré l'attention de l'inquisiteur de Cologne

par ses prophéties, ses tours de magie et son inconduite, elle fut poursuivie pour hérésie mais parvint à quitter la ville et à échapper à l'excommunication.

On ne sait rien de Robert des Armoises après 1436. Quant à la fausse Jeanne, on peut supposer qu'elle suivit des troupes armées. Elle était en 1438-1439 dans l'ouest de la France au service de Gilles de Rais. Une lettre de rémission accordée en 1441 à un écuyer gascon, Jean de Siquenville, nous apprend que celui-ci reçut deux ans plus tôt du maréchal le commandement « des gens de guerre qu'avait alors une appelée Jehanne, qui se disait Pucelle ». Peut-être est-ce elle qui apparaît dans le procès de Gilles de Rais comme la « dame de Jarville », nom d'un bourg voisin de Nancy, parmi les témoins qui assistèrent à l'enlèvement des restes des enfants tués par le maréchal pédophile dans son château de Machecoul...

Pas trace non plus de son mari lorsque Jeanne-Claude poussa le culot jusqu'à venir à Orléans. Les comptes de la ville indiquent qu'elle y fut accueillie à partir du 28 juillet 1439. Elle y reçut plusieurs pots de vin et les échevins orléanais firent même à « Jehanne d'Armoises » un don de 210 livres « pour le bien qu'elle a fait à ladite ville durant le siège », preuve que son identité n'était pas mise en doute. Mais alors que les bourgeois voulaient lui offrir un nouveau don en vin, la dame s'éclipsa le 1er août, « plus tôt que ledit vin fût venu ». Les Orléanais ne lui en tinrent pas rigueur car ils la reçurent à nouveau le 4 septembre de l'année suivante.

† Après avoir avoué ne pas être la vraie Jeanne, Jeanne-Claude des Armoises fut convoquée à Paris, sur la pierre de marbre du palais de la Cité, prêchée et contrainte à se confesser publiquement. *La table de marbre*, gravure illustrant La dame des Armoises, de Raoul de Navery (pseud. d'Eugénie Chervet), dans Histoires chevaleresques, Paris, 1884.

DES FAITS QUI NE LAISSENT AUCUN DOUTE

C'est à ce moment – septembre 1440 – qu'il faut placer deux autres épisodes. Au début du XVIe siècle, l'humaniste Pierre Sala rapporta le témoignage qu'il avait recueilli d'un ancien proche de Charles VII. Le roi ayant convoqué la fausse Jeanne, celle-ci l'identifia par un stratagème et se dirigea vers lui, renouvelant ainsi la reconnaissance de Chinon. Stupéfait, Charles VII la salua doucement en lui disant : « Pucelle m'amie, soyez la très bien revenue, au nom de Dieu qui sait le secret qui est entre vous et moi. » Mais à ces mots la fausse pucelle s'agenouilla devant le roi en lui demandant pitié, « et sur-le-champ, elle confessa toute la trahison, dont certains furent justiciés très âprement. »

C'est à la suite de cette entrevue qu'il faut situer la convocation à Paris, sur la pierre de marbre du palais de la Cité, que relate le *Journal d'un bourgeois de Paris*. Il s'agit bien de Jeanne-Claude car le Bourgeois indique qu'elle « fut à Orléans très honorablement reçue ». Là, elle fut prêchée et contrainte à se confesser publiquement. Elle avoua « qu'elle n'était pas pucelle et qu'elle avait été mariée à un chevalier dont elle avait eu deux fils ». D'après un récit un peu confus, il semble qu'elle s'était rendue à Rome pour obtenir l'absolution d'un « cas réservé » au pape, comme d'avoir frappé sa propre mère. Elle y aurait porté les armes à l'occasion du conflit qui força le pape Eugène IV à fuir Rome révoltée en 1434. D'après le Bourgeois, à l'issue de sa confession, « elle retourna encore en la guerre, et fut en garnison, et puis s'en alla ».

↓ Jeanne-Claude des Armoises s'agenouille devant le roi Charles VII en lui confessant toute la trahison. *L'entrevue de la dame des Armoises et Charles VII*, gravure illustrant Michel Morphy, Histoire nationale de Jeanne d'Arc, Paris, s.d.

C'est la dernière mention assurée de Jeanne-Claude des Armoises. Les historiens sont plus divisés pour savoir s'il faut lui appliquer les textes postérieurs. Lors d'une enquête menée à Sermaize en Barrois en 1476, des témoins déclarent avoir croisé vers 1452 une prétendue Pucelle, qui n'hésita pas à jouer au jeu de paume contre le curé ! Et en 1457, le roi René d'Anjou donna rémission à une femme nommée « Jeanne de Sermaises » emprisonnée à Saumur pour une querelle de voisinage, mais que l'un de ses officiers avait accusé de s'être « fait appeler par longtemps Jehanne la Pucelle, en abusant et faisant abuser plusieurs personnes qui autrefois avaient vu la Pucelle qui fut à lever le siège d'Orléans ». On ignore si « Jeanne de Sermaises » est une mauvaise lecture du nom de Jeanne des Armoises, ou bien s'il désigne une autre femme dont la presque homonymie avec l'aventurière lui valut d'être injustement accusée (il existe un village de Sermaise en Maine-et-Loire).

Ce sont là toutes les sources relatives à la dame des Armoises : le reste n'est que spéculations, hypothèses ou prétendues traditions forgées de toutes pièces. On montre certes en Lorraine, au château de Jaulny, de prétendus portraits de Robert et de « Jeanne » des Armoises, ainsi que leurs armoiries accolées, mais ni écus ni portraits ne sont antérieurs au XIX[e] siècle. Il en va de même pour les prétendues tombes de Jeanne et de Robert, qui auraient été signalées dans l'église de Pulligny, non loin de Nancy, par une plaque que personne n'a jamais décrite avant 1960.

† Portraits de Jeanne-Claude et Robert des Armoises (?) sur des portes en bois au musée de la Cour d'Or à Metz. Conservée dans les réserves du musée, il s'agit d'une sculpture sur bois qui aurait été récupérée lors de la démolition de la maison où habitaient Robert et Jeanne des Armoises lors de leurs séjours en la ville lorraine, en face de l'église Sainte-Ségolène. XVI[e] siècle. La Cour d'Or, Musées de Metz-Métropole. Cliché du musée.

CE QUI RESTE EN SUSPEND

On ignore tout de la fin de Jeanne-Claude des Armoises. Dans les paiements de la pension mensuelle que les Orléanais versaient à la mère de Jeanne, Isabelle Romée, on voit apparaître en 1446 la mention « mère de *feue* Jehanne la Pucelle ». Cela signifie-t-il qu'à cette date, la dame des Armoises était morte ? ou, plus simplement, que les bourgeois d'Orléans avaient entre-temps été détrompés sur son identité ?

On ne sait pas davantage d'où elle venait. Peut-être était-elle originaire de Jarville, dont elle porte le nom en 1438 ? ou de Marieulles, où elle séjourne en 1436 et dont la chronique de Tournai croit que Jeanne d'Arc elle-même était native ? Quant à ses motivations, la dame des Armoises était sans doute, soit une intrigante décidée à tirer profit de sa ressemblance avec Jeanne, soit une femme souffrant de troubles de l'identité, et peut-être instrumentalisée. Gilles Lecuppre a bien montré combien les impostures politiques furent nombreuses à la fin du Moyen Âge.

S'il est un point dont il n'est pas permis de douter, c'est bien la réalité du supplice de Jeanne d'Arc, avéré par un grand nombre de sources, au point que peu de faits de l'histoire médiévale sont aussi assurés que celui-ci. On peut comprendre qu'au XV[e] siècle des contemporains, séduits par l'épopée de Jeanne, se soient laissés surprendre, ou que certains historiens des XVII[e] et XVIII[e] siècles découvrant *l'Histoire de Metz véritable* et les comptes orléanais en aient été troublés. Mais depuis le XIX[e] siècle et la publication exhaustive du procès et des documents sur Jeanne, ne peuvent plus désormais être trompés que ceux qui veulent l'être.

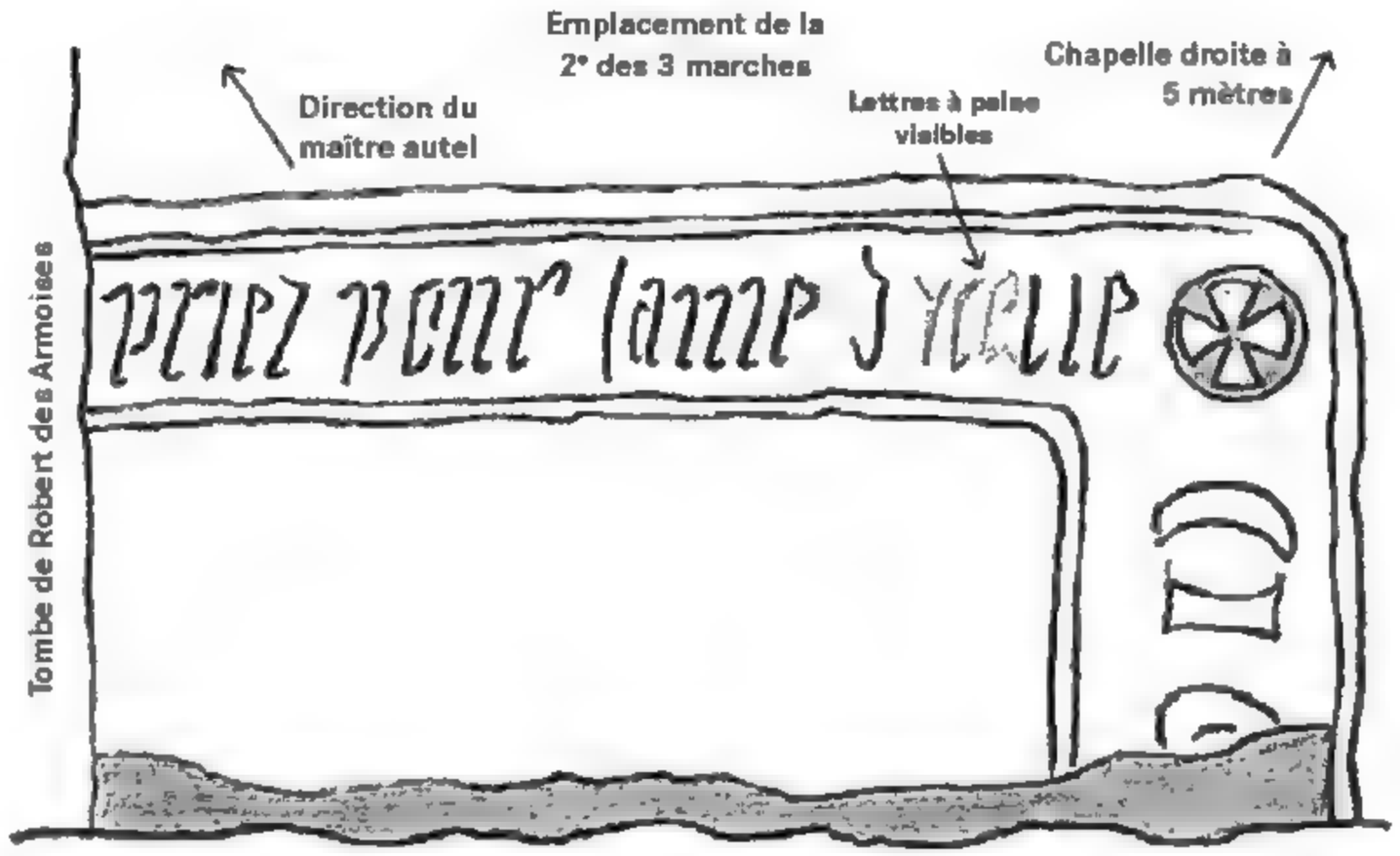

↓ Croquis de la pierre tombale de Robert des Armoises à Pulligny, dégagée en 1968 et dont l'identification est hasardeuse. Dessin Jacques Guérillon.

† Christine de Pizan faisant la lecture de son livre. Ch. de Pizan, *Proverbes moraux*, Londres, BL, Harvey 4431, fol. 259v.

« Jeanne la preuse, Jeanne la sainte »

Par **Michèle Guéret-Laferté,** Professeur de littérature médiévale à l'Université de Rouen

Dernier écrit de Christine, le *Ditié* constitue en même temps un véritable testament littéraire, aboutissement d'une œuvre foisonnante, héritière par certains aspects de la littérature médiévale et annonçant par d'autres la pensée humaniste.

Depuis une trentaine d'années, après l'intérêt que lui ont accordé les féministes outre-Atlantique, l'œuvre de Christine de Pizan a suscité de nombreux travaux qui ont mis en évidence chez notre première « dame de lettres », une pensée à la fois très maîtrisée et fortement engagée dans les préoccupations de son époque. D'origine italienne, Christine, âgée de quatre ans environ, était venue en France pour rejoindre son père qui avait été appelé par Charles V trois ans plus tôt (1365) afin d'être médecin et astronome-astrologue du roi. Ayant grandi dans le voisinage des grands, c'est aussi pour les grands qu'elle entreprit d'écrire une œuvre variée, lorsque, devenue veuve à 25 ans, elle décida de vivre de sa plume pour assurer la subsistance de sa famille. Françoise Autrand, dans la toute récente biographie qu'elle lui a consacrée, n'hésite pas à voir en elle « le plus grand auteur politique du XV^e^ siècle » ! La dernière œuvre de Christine ne constitue-t-elle pas la meilleure preuve de l'intérêt qu'elle portait depuis trois décennies aux dramatiques événements qui secouaient le royaume de France ? En effet, le *Ditié de Jehanne d'Arc,* qu'elle dit avoir achevé en l'année mille quatre cent vingt-neuf, « le jour où finit le mois de juillet », nous offre un témoignage « à chaud » sur les bouleversements des six derniers mois qui ont permis le rétablissement de la royauté française : Jeanne d'Arc est présentée au Dauphin vers le 23 février, elle entre à Orléans le 29 avril, les Anglais lèvent le siège de la ville le 8 mai, le roi est sacré à Reims le 17 juillet.

Pour écrire ce témoignage, Christine choisit une forme poétique qu'elle a déjà cultivée dans les *Cent ballades d'amant et de dame* pour chanter l'amour : le huitain à trois rimes, mais ici les soixante et une strophes sonnent comme un « Exultet », pour faire éclater sa joie : « Moi, Christine, qui ai pleuré onze ans en

↓ Christine de Pizan remet son livre à Isabeau de Bavière. Ch. de Pizan, *Œuvres*, ms. Londres, British Library, Harley 4431, vol. 1, fol. 3.

Dans le *Ditié de Jehanne d'Arc* que Christine de Pizan rédige juste après le sacre du roi Charles VII à Reims, l'auteure fournit un témoignage exceptionnel sur les événements dramatiques qui ont mis en danger la royauté française, et elle ne cache pas son admiration pour la Pucelle qui, forte de l'aide que Dieu lui a procurée, a su, grâce à sa prouesse, triompher des Anglais à Orléans et rétablir Charles sur le trône de France.

abbaye fermée, où j'ai toujours demeuré depuis que Charles [...] s'enfuit en toute hâte de Paris, moi qui me trouve enfermée à cause de cette trahison, maintenant je commence à rire ; je commence à rire de joie au départ de l'hiver pendant lequel je m'étais accoutumée à demeurer tristement en cage. Mais maintenant je vais passer des pleurs aux chansons, car j'ai retrouvé la bonne saison [...]. En l'an 1429, le soleil se remit à briller... ».

DEUX FEMMES DANS DEUX MONDES SI DIFFÉRENTS...

L'événement extraordinaire que constituent la venue de Jeanne d'Arc à Chinon et le renversement de la situation militaire et politique qu'elle obtient en ce laps de temps compris entre avril et fin juillet 1429 a fait sortir Christine d'un silence qui durait depuis une dizaine d'années. Empruntant le thème de la *reverdie* aux troubadours et aux trouvères qui ont chanté l'amour depuis le début du XII[e] siècle et qui ont inspiré une partie de son œuvre, Christine chante sa joie, tel l'oiseau échappant à la prison hivernale. Pouvait-on s'attendre à moins lorsqu'on connaît les efforts qu'elle n'a cessé de déployer, au moins depuis 1405 (*Épître à la Reine*), pour susciter des médiateurs et ses appels inlassablement répétés en faveur de la paix ? Pouvait-on croire qu'elle allait rester muette alors que justement c'est par l'intervention d'une représentante de ce « femenin sexe » dont elle a assuré si souvent la défense que la crise monarchique semblait devoir se dénouer ? C'est vrai, et pourtant la personnalité de Jeanne n'était-elle pas aux antipodes de celle de Christine, au point d'empêcher que se produise une véritable « reconnaissance » : d'un côté une paysanne, de l'autre une noble côtoyant roi et princes, d'un côté une illettrée, de l'autre une lettrée et même la première femme vivant de sa plume ?

↑ La bergère : illustration du *Dit de la Pastoure* de Christine de Pizan, dans *Œuvres*, ms. Londres, BL, Harley 4431, vol. 2, fol. 221.

← Évocation du printemps : la *reverdie* (*Très riches heures de Jean de Berry*, Le mois de mai (détail), Paris, Chantilly, Musée Condé, ms. 65, fol. 5 vo. Photo R.M.N./R.-G. Ojéda. Wikimedia Commons, 2011.

On sait que Jeanne, en participant à la guerre et en parlant au conseil royal, a profondément dérangé ses contemporains, remettant en cause les rôles traditionnels que la société médiévale attribuait aux femmes. Or Christine s'est elle-même employée dans le *Livre des trois vertus* à définir strictement les tâches qui incombaient spécifiquement aux femmes selon leur rang dans la société, la fonction exercée par leur mari, leur âge, leur statut ; et le maître mot qui guidait sa réflexion était l'ordre : chacune à sa place ! En saluant si énergiquement l'intervention salutaire de la Pucelle, Christine n'est-elle pas amenée à déroger à ses principes ? Non ! Davantage, comme elle le déclare au début du *Ditié* : « Maintenant je vois ce que je désire », sa pleine adhésion à l'événement miraculeux s'explique en grande partie parce qu'il vient combler les attentes clairement inscrites dans toute son œuvre et parachève la réflexion que ses ouvrages ont l'un après l'autre élaborée.

Ce qu'elle voit en premier lieu et qui suscite sa joie, c'est Charles « se présentant maintenant comme un roi couronné, puissant et majestueux, avec des éperons d'or aux pieds ». Interpellant le peuple de France, elle organise dans ces vers une véritable « entrée royale » afin de célébrer le triomphe du roi victorieux : « Maintenant fêtons notre roi ! [...] Allons tous, grands et petits, à sa rencontre, sans exception, pour le saluer avec joie... ». Elle en profite pour adresser à Charles VII une série de conseils, fruit de la patiente réflexion sur ce que doit être un bon prince qu'elle n'a cessé de développer depuis *L'Épître d'Othea* (1401) jusqu'au *Livre de la Paix* (1413), en passant par *Le Chemin de longue étude* (1403), *Le Livre des Faits et Bonnes Mœurs du roi Charles V le Sage* (1404), et *La Vision de Christine* (1405). Le service de Dieu et l'achèvement de la guerre sont les principes qui doivent guider sa conduite et, pour l'heure, elle sug-

Charles VII, entouré de sa cour (la première à droite : Jeanne la Pucelle), Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, B. M. Rouen, ms 1151, fol. 1.

PORTRAIT DE CHARLES V CHEVAUCHANT

Dans *Le Livre des Faits et Bonnes Mœurs du roi Charles V le Sage* (1404), Christine de Pizan, puisant dans ses souvenirs de petite fille émerveillée par les fastes de la cour, dresse un beau portrait de Charles V chevauchant : « Quand le roi entrait dans ses bonnes villes, où le peuple le recevait avec une grande allégresse, ou quand il chevauchait à travers Paris en observant une discipline majestueuse, on voyait bien que c'était là la pompe d'un prince très puissant et très digne. Ainsi, notre très sage roi respectait en tout ce qu'il faisait les nobles vertus d'ordre et de juste mesure. Il n'observait pas ces rites royaux pour son propre plaisir, mais pour maintenir la tradition et montrer aux rois futurs par son exemple quel était le digne cérémonial qui convenait à l'honneur de la maison de France, car celle-ci mérite qu'on lui accorde les fastes les plus éclatants » (trad. E. Hicks et Th. Moreau, Stock/Moyen Âge, 1997, p. 73).

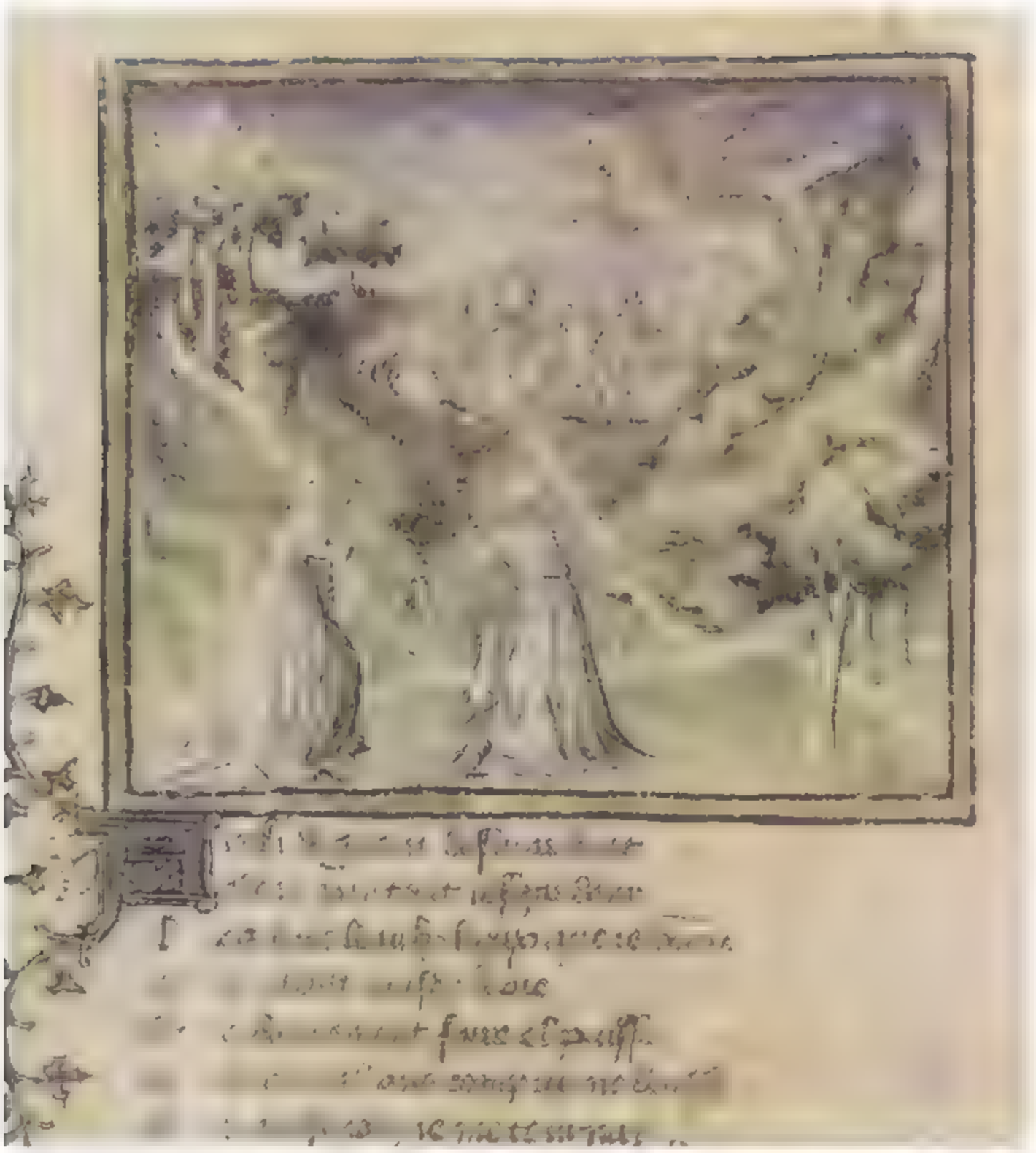

← Sous la conduite de la Sibylle de Cumes, Christine arrive devant la fontaine Hippocrène, jaillie du sabot de Pégase, où se baignent les neuf muses. Christine de Pizan, *Le Livre du chemin de Longue estude*, Paris, BnF, fr 1188, fol. 14.

LE LIVRE DES TROIS VERTUS

Dans *Le Livre des trois vertus* (1405), ouvrage d'instruction destiné aux femmes, Christine de Pizan, tout en développant une réflexion très concrète sur le rôle dévolu aux femmes selon les diverses catégories socio-professionnelles auxquelles elles appartiennent, rappelle l'ordre et la hiérarchie stricts qui dictent à chacune son rang : « Par conséquent, en France – le plus noble royaume du monde, où tout doit être parfaitement réglé selon les anciens usages du pays –, il ne convient pas, comme je l'ai déjà indiqué et quoi que fassent les femmes en d'autres pays, que l'épouse d'un paysan de la campagne ait le même train de vie que celle d'un artisan, ni que l'épouse d'un artisan vive comme une bourgeoise, ni la bourgeoise comme une dame de petite noblesse, une dame de petite noblesse comme une noble dame, une noble dame comme une comtesse ou une duchesse, ni la comtesse ou la duchesse comme une reine. Chacun doit se tenir à son rang dans la société, et les différences qu'il y a entre les conditions d'existence doivent se retrouver dans le train de vie. Mais ces règles ne sont pas bien observées aujourd'hui en France, non plus que d'autres bonnes coutumes qui étaient en usage. Et on le voit bien aux conséquences. Car, assurément, les prétentions et le train de vie n'ont jamais été si plein d'excès qu'ils le sont maintenant chez les gens de toute espèce, depuis les grands jusqu'au bas de la société : on peut se rendre compte du changement dans les chroniques et les histoires anciennes » (*Le Livre des trois vertus*, trad. Liliane Dulac, dans *Voix de femmes au Moyen Âge*, Robert Laffont, 2006, dir. D. Régnier-Bohler, p. 671-672).

gère au roi un habile dosage de violence et de douceur – il faut savoir réprimer mais aussi pardonner –, afin d'achever la soumission des villes rebelles. En fait, même lorsqu'elle a dû parler « par couverture » pour préserver sa situation à l'égard de ses mécènes bourguignons, elle est toujours restée fidèle aux Orléanais. Inlassablement, même aux moments les plus sombres de la crise, elle n'a cessé d'insuffler l'espoir par ses écrits. Ainsi, en août 1410, au moment où Paris est assiégé par les Bourguignons, trouve-t-elle le courage de s'écrier dans sa *Lamentation sur les maux de la France* : « Mais il y a encore un remède, Dieu est miséricordieux ! Tout n'est pas mort, malgré la situation périlleuse ».

SON SOUTIEN À JEANNE D'ARC

C'est pourquoi le *Ditié* fait tinter le rire de Christine avec tant d'allégresse : « Dieu a relevé ceux qui n'ont cessé d'espérer ». Comment ? En répandant ses grâces sur la France « par une vierge tendre » puisque c'est grâce à « l'ardeur de la Pucelle » que Charles « a recouvré son royaume ». À la différence de nombreux clercs – à l'exception de Jean Gerson (1363-1429) – exaspérés par les prétentions de femmes telles que Jeanne qui proclamaient leur inspiration divine, Christine manifeste tout au long des strophes du *Ditié* un total soutien à la Pucelle, mais elle s'emploie aussi à ne jamais en faire une héroïne. Sans doute « la prouesse de tous les preux du passé ne peut [elle] se comparer à celle de cette femme », sans doute en étant « la principale capitaine de nos hommes vaillants et capables » montre-t-elle une force que n'eurent « ni Hector ni Achille », sans doute n'y a-t-il « si forte résistance qui, sous l'attaque de la Pucelle, ne s'effondre ». Mais tout cela, « c'est Dieu qui [le] fait ; Il la mène », c'est Lui « qui a mis en elle un cœur plus grand que celui d'un homme ».

Pour mettre en évidence le miracle, Christine se sert justement de la forte disproportion entre la fragilité de la Pucelle et les victoires extraordinaires qu'elle a remportées, du contraste puissant entre son corps frêle et délicat et le poids du viril équipement guerrier : « une fillette de 16 ans (n'est-ce pas une chose hors nature ?) à qui les armes ne sont pas pesantes, car il semble qu'elle soit élevée pour cela, tant elle est forte et résolue ! » ; « une femme – une simple bergère – plus vaillante que jamais homme ne fut à Rome ! Pour Dieu, c'est une

← La construction de la Cité des Dames. Ch. de Pizan, *Le Livre de la Cité des Dames*, Paris, BnF, fr. 607, fol. 2.

LE TRAITÉ *DE PUELLA AURELIANENSI*

Le traité *De Puella Aurelianensi* que rédige Jean Gerson en mai 1429 est l'un des derniers écrits de ce théologien et prédicateur qui fut un des tout premiers humanistes français. Il prend nettement position en faveur de la Pucelle, déclarant « pieux, salutaire, de vraie et dévotieuse croyance d'approuver son cas ». En outre, il affirme : la Loi de l'Église « ne condamne pas le port du costume viril et guerrier en notre Pucelle, qui est guerrière et fait œuvre virile, que des signes indubitables prouvent avoir été choisie par le Roi du Ciel, comme son porte-étendard aux yeux de tous, pour écraser les ennemis de la justice et en relever les défenseurs, pour confondre par la main d'une femme, d'une jeune fille, d'une vierge, les puissantes armes de l'iniquité ; en cette Pucelle enfin, entourée du secours des anges, avec lesquels la virginité forme un lien d'amitié et de parenté, comme le dit saint Jérôme et comme on le voit fréquemment dans les histoires des saints – dans celle de Cécile par exemple – où ils apparaissent avec des couronnes de lis et des roses (*Traité de Jean Gerson sur la Pucelle*, trad. J.-B. Monnoyeur, Tours 1929, pp. 32-33).

chose facile à faire ». Ce n'est donc pas aux Amazones ou à Camille, représentantes typiques de la femme preuse, qu'elle choisit de comparer Jeanne comme son ami Jean Gerson l'avait fait dans son plaidoyer en faveur de la Lorraine *De Puella Aurelianensi* (1429), mais c'est aux trois héroïnes bibliques, Déborah, Esther et Judith, qu'elle avait déjà évoquées dans *Le Livre de la cité des dames* pour montrer qu'« en maintes occasions Dieu choisit des femmes pour sauver son peuple ».

« Prodige », « miracle », « chose extraordinaire qui défie l'opinion » qui ne s'explique que par la grâce divine, d'où l'action de grâces célébrée par Christine au cœur du *Ditié* : « Les mains jointes, nous les grands et les petits, nous Te rendons grâce, Dieu céleste, qui nous a menés à la paix et sauvés de la grande tempête ». Mais comme Christine l'a témoigné ailleurs dans son œuvre, dans le domaine politique le merveilleux chrétien ne peut se substituer totalement au droit et à la raison : c'est pourquoi elle juge important de mentionner que Jeanne « a été bien mise à l'épreuve par le conseil », qu'« elle a été bien examinée avant que l'on n'ait voulu la croire, menée devant clercs et sages pour savoir si elle disait chose vraie ». Ce sont toutefois ses victoires éclatantes sur les Anglais qui prouvent de façon irréfutable la réalité de ce qu'avant on n'aurait pu croire.

Dans ce poème militant, Christine entremêle habilement la narration des événements récents avec ses commentaires qui empruntent leur ton aussi bien au lyrisme qu'à la louange (de Dieu et de Charles VII), à la satire ou au blâme (lorsqu'elle évoque « la gent perfide » des Anglais, leurs alliés et les villes rebelles), sans oublier la tendresse pour celle qu'elle nomme la « Pucelette » : « Eh ! Quel honneur pour le sexe féminin ! Il est évident que Dieu l'aime... ».

† Christine présente son livre à Louis d'Orléans. Ch. de Pizan, *Epître d'Othéa*, Paris, BnF, fr. 606, fol. 1.

Christine de Pizan, influencée par Boccace qui, dans son ouvrage *Des femmes célèbres*, avait fait l'éloge de quelques femmes guerrières telles que la chaste Camille, n'a pas attendu l'intervention de Jeanne d'Arc dans la guerre de Cent Ans pour célébrer le courage des femmes « preuses ». Voici le portrait qu'elle brosse de la reine Hypsicratée, femme de Mithridate, dans *Le Livre de la Cité des Dames* (1405) : « Elle aimait [son mari] d'un si parfait amour qu'elle estimait qu'aucun homme ne pourrait servir son époux aussi sûrement, aussi loyalement ou aussi fidèlement qu'elle-même [...]. C'est pourquoi cette loyale amante, malgré les grandes souffrances qu'elle en encourut, voulut toujours suivre son mari, pour assurer tout ce qu'il fallait à son bien-être. Comme les vêtements féminins n'étaient pas pratiques en de telles circonstances et qu'il n'était pas convenable qu'une femme se montrât en la bataille aux côtés d'un si puissant roi et d'un guerrier si vaillant, elle coupa ses longs cheveux blonds comme l'or afin de passer pour un homme, et pourtant c'est là le plus bel ornement de la beauté féminine. Ne se souciant pas de la belle fraîcheur de son teint, elle revêtit le heaume, sous lequel elle était souvent sale, recouverte de sueur et de poussière. Elle fit encore plier son beau corps délicat sous le poids des armes et d'un haubergeon bardé de fer ; elle ôta les anneaux précieux et les riches joyaux qui ornaient ses mains pour prendre la hache tranchante, la lance, l'arc et les flèches ; en lieu et place de ses riches ceintures, elle ceignit l'épée. Telle fut la force de son immense et loyal amour que le beau corps de cette noble dame – doux, jeune, svelte et fait pour la douceur – se transforma en celui d'un chevalier armé, fort et bien musclé » (Christine de Pizan, *Le Livre de la Cité des Dames*, trad. T. Moreau et E. Hicks, p. 148-149).

NOTE SUR LES TROIS HÉROÏNES BIBLIQUES : JUDITH, DÉBORAH ET ESTHER

Judith, feignant de vouloir séduire Holopherne, lui trancha la tête afin de sauver la cité qu'il assiégeait (*Livre de Judith*) ; Déborah promit à Barac la victoire sur son ennemi Sisara et l'accompagna à la bataille afin de l'encourager à combattre (*Livre des Juges*, 4, 4-16) ; Esther assura le salut des Juifs en intervenant auprès de son mari Assuérus pour dénoncer son conseiller, Aman, qui avait décidé leur perte (*Livre d'Esther*).

→ **Artemisia Gentileschi, *Judith et Holopherne*, vers 1612-1614. Huile sur toile. 159X126 cm. Naples, musée national de Capodimonte. DR.**

CHRISTINE A-T-ELLE APPRIS LA MORT DE JEANNE ?

« Pucelle eslite », élue de Dieu : comment entendre l'affirmation de Christine sans penser au cruel démenti que les événements successifs lui opposeront avec l'arrestation de Jeanne moins d'un an plus tard (le 23 mai 1430) et sa mort au bûcher le 30 mai 1431 ? On s'est souvent demandé si Christine vivait encore lorsque Jeanne fut emprisonnée, puis jugée. Certains ont préféré la faire mourir vers 1430, peu après la rédaction du *Ditié*, mais le premier à évoquer sa mort fut le poète Martin le Franc, en 1442. D'autres ont tenté d'imaginer les réactions de Christine au procès de Jeanne et à sa condamnation. N'avait-elle pas trop vite crié victoire en déclarant : « Quant aux Anglais, qu'il s'agisse d'en rire ou d'en pleurer, ils sont finis » ? Pourtant, une image de Jeanne prisonnière demeure, qui correspond exactement à celle que nous livrait Christine dans le *Ditié* pour montrer qu'elle méritait pleinement la grâce que Dieu lui avait accordée : « car, quoi qu'elle fasse, elle ne perd jamais Dieu de vue, ce Dieu qu'elle implore, sert et prie ardemment en parole et en action. Jamais, en nul lieu, sa dévotion ne vacille ». C'est cette image qu'a dû retenir Christine, si elle vivait encore en 1431, pour continuer de croire en celle qui lui avait apporté une si grande joie, même si sa destinée ne fut pas de reconquérir la Terre sainte, comme Christine s'était plu un moment à le croire, mais, plus modestement, comme les loyaux soldats qu'elle encourageait à combattre dans son *Ditié*, d'avoir « gloire et louange au ciel, car qui lutte pour la justice gagne le paradis, je ne crains pas de le dire ! ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Christine de Pizan, *Le Ditié de Jehanne d'Arc*, trad. Margaret Switten, dans *Voix de femmes au Moyen Âge*, sous la dir. de Danielle Régnier-Bohler, Robert Laffont, 2006, pp. 711-723.
- Françoise Autrand, *Christine de Pizan*, Paris, Fayard, 2009.
- Michèle Guéret-Laferté, « Camille et Jeanne. L'influence du courant humaniste sur l'image de Jeanne d'Arc », dans *Images de Jeanne d'Arc*, dir. J. Maurice et D. Couty, P.U.F. 2000, pp. 98-108.

Les thèses survivo-bâtardisantes

Par **Olivier Bouzy,** Attaché de conservation du Patrimoine, Centre Jeanne d'Arc, Mairie d'Orléans

Ces théories farfelues consistent d'abord à dresser un tableau apocalyptique de l'histoire « officielle » de Jeanne, puis à nier la réalité de ce tableau, enfin à profiter du désarroi du lecteur pour tenter de faire passer des arguments le plus souvent appuyés sur des textes réécrits pour la circonstance. « Les historiens vous disent que c'était une bergère », affirment-ils sans rire – et sans avoir lu les historiens en question – « or il est manifeste qu'une bergère ne pouvait pas faire de telles choses » – ce qui témoigne d'une pauvre conception du pauvre peuple, manifestement jugé comme incapable et tout juste bon à subir les événements –, « et je vais vous révéler que c'était en réalité une princesse royale, ou un homme, ou une envoyée des grands anciens, des templiers, de Yolande d'Aragon ou des dominicains ». S'ensuit généralement une flopée d'affirmations qui ferait hurler de rire les professionnels de l'histoire, s'ils n'avaient fini par se convaincre que l'affaire est en fait généralement une attaque voilée contre la culture, l'université, et de manière générale contre les intellectuels. La question n'est plus, près de 200 ans après la première publication par l'ancêtre fondateur de cette littérature, Pierre Caze, de vérifier la justesse d'un argumentaire 100 fois repris sans grand changement, mais de savoir pourquoi et en quelles circonstances un auteur professant ces théories a du succès auprès du public, alors que son prédécesseur n'en aura eu aucun l'année précédente, même en ayant à peu de choses près écrit la même chose.

> Il n'est guère d'année, surtout en ces temps de célébration de l'anniversaire de Jeanne d'Arc, où l'on ne voit fleurir des théories farfelues pour «expliquer» l'histoire de la Pucelle ou pour «révéler une vérité» soi-disant cachée par les historiens. Contrairement toutefois à ce qu'on essaye de faire croire au lecteur surpris, ces théories ne sont ni nouvelles, ni logiques, ni fondées sur des documents nouveaux, ni d'ailleurs pertinentes pour expliquer le personnage.

LES RAISONS DU SUCCÈS DE CES THÈSES

Première cause de l'apparition de ces théories : la politique. Jeanne d'Arc est un symbole politique important, et on n'étonnera personne en l'affirmant, mais c'est un personnage qui semble changer assez régulièrement de couleur politique, ce que les gens savent moins. Symbole monarchiste et catholique jusqu'en 1750, elle devient un symbole du peuple après cette date et elle est franchement républicaine après 1840. D'abord de gauche, et même anti-catholique sous la plume d'auteurs comme Michelet et Quicherat, elle est récupérée par la droite catholique de 1890 à 1945. Après la guerre, et les excès idéologiques du régime de Vichy qui mit largement son image à contribution, elle repasse aux communistes jusqu'en 1960. Elle est reprise par l'extrême droite vers 1980 et semble actuellement être en cours de récupération par la gauche, si tant est qu'on puisse se risquer à avancer un pronostic. En tant que symbole politique, elle n'est pas seulement l'objet de tentatives de récupération qui semblent aller

← Jean-Auguste-Dominique Ingres (1780-1867). *Jeanne d'Arc au sacre du roi Charles VII dans la cathédrale de Reims.* © RMN (Musée du Louvre)/ Hervé Lewandowski.

↓ *La Pucelle à cheval*, miniature pour le *Champion des Dames* de Martin Le Franc, anonyme, 1450, miniature, Ms 352 Rés, folio 330 verso, Grenoble, Bibliothèque Municipale, © Ville de Grenoble, Alain Fischer. DR.

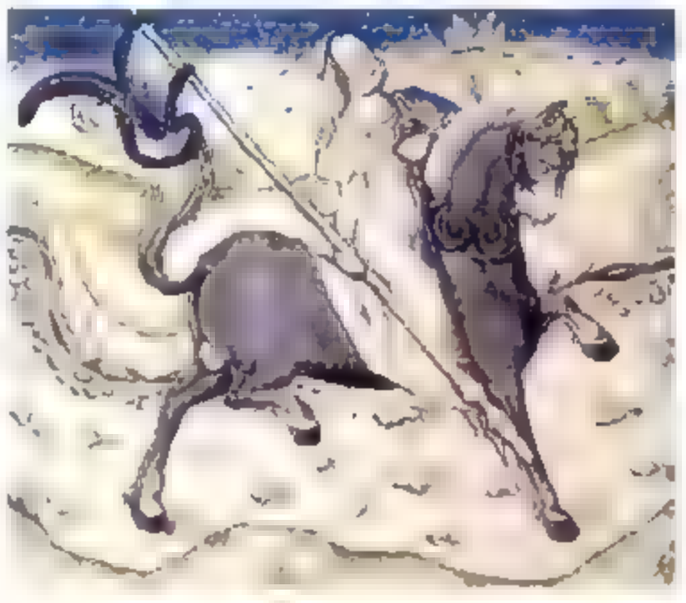

en s'accélérant, elle est aussi l'objet d'attaques en règle, ce qui est normal : le symbole qu'on ne peut prendre à l'adversaire, on tentera de le détruire, ou de l'endommager suffisamment pour qu'il ne puisse y faire référence sans déclencher l'hilarité générale. On en profitera pour faire la remarque que les attaques contre le symbole qu'est Jeanne d'Arc ne sont pas le privilège d'un camp, et que la contestation menée contre elle en 1968, par exemple, n'est pas de gauche, encore qu'on ait pu la considérer comme telle en raison des événements de cette année-là ; elle est de droite, car le personnage venait juste d'être abandonné par le parti communiste, et elle n'était pas encore passée entre les mains du Front national.

Seconde cause : la théorie du complot. En ces temps de doute, où l'avenir politique, économique ou même écologique paraît compromis, où la lutte contre Al-Qaïda vulgarise l'idée d'une puissance agissante dans l'ombre, la théorie du complot est à la mode. On l'a bien vu lors des attentats du 11 septembre 2001 : à un complot réel – le détournement d'une série d'avions pour en faire des bombes volantes – a répondu la rumeur d'un contre-complot : il n'y aurait pas eu d'avion lancé contre le Pentagone, etc. Rien d'inédit dans ces théories fantaisistes, qu'en temps de paix on colporte généralement comme d'innocents canulars, mais leur succès actuel est visiblement le résultat du désarroi du public : il serait trop triste, et potentiellement trop menaçant, que les différents événements auxquels nous sommes confrontés soient le résultat d'un hasard. Il est paradoxalement plus rassurant de se dire que les événements qui se succèdent parfois anarchiquement sont en fait le résultat d'un dessein supérieur, et on voit là que ce genre de théorie ne peut fleurir que dans des sociétés laïques comme la nôtre, où le Grand Architecte de l'Univers est déboulonné pour laisser la place à des puissances plus terrestres. Donc, si ce n'est plus Dieu qui le veut, il faut que quelqu'un d'autre le remplace ; et on trouvera, selon les auteurs et les événements, des accusations portées contre la CIA, le Vatican, ou bien d'autres, parmi lesquels les intellectuels tiennent leur modeste place.

Troisième cause : l'inculture. Tenter de raconter Jeanne d'Arc d'un point de vue machiavélique ou cartésien est bien joli, mais c'est ne pas tenir compte du fait que Machiavel et Descartes sont postérieurs à l'époque de Jeanne d'Arc. Face à une aventure qui paraît incompréhensible et à une époque mal connue, on a le choix entre deux solutions : tenter de comprendre les mécanismes mentaux et la culture du XV[e] siècle, ou refuser de le faire et appliquer tels quels les schémas que l'on connaît, tout en prétendant que nos ancêtres, 600 ans plus tôt, les pratiquaient aussi. Cette manière de faire est évidemment plus facile à admettre chez des gens que les anachronismes ne choquent pas. Or il se trouve que le Moyen Âge est généralement mal connu chez les Français qui ont été à l'école communale entre 1970 et 1980, période durant laquelle on a enseigné l'histoire de manière plutôt thématique que chronologique. Or non seulement certains auteurs professant des théories « alternatives » sur Jeanne d'Arc sont dans ce cas, et visiblement incultes en histoire médiévale, mais il est en plus évident que certains ne se fatiguent pas trop à chercher des élé-

↓ Jeanne d'Arc lors du siège d'Orléans ? Dessin du milieu du XIX[e] siècle.

ments nouveaux pour leurs ouvrages. Pour m'être fatigué à lire plusieurs exemplaire de cette littérature, j'ai pu mettre en évidence le caractère répétitif des plusieurs de leurs affirmations et établir un corpus d'une trentaine de théories para-historiques, parmi lesquelles les para-historiens piochaient pour rédiger leurs livres. Parmi ces affirmations, on citera pêle-mêle que Jeanne d'Arc est née en 1407 et non en 1412, qu'elle ne s'appelait pas Jeanne d'Arc, qu'elle n'est pas née à Domrémy et pas morte à Rouen et qu'elle n'était pas la fille de sa mère mais d'une autre. Tout cela rappelle furieusement la blague selon laquelle l'Odyssée n'a pas été écrite par Homère, mais par un autre Grec, qui s'appelait lui aussi Homère. Les auteurs en question ignorent d'ailleurs généralement les textes historiques, ou les citent en les interprétant n'importe comment (ou en les tronquant comme cela les arrange) ; la plupart, toutefois, les réécrivent, ce qui est évidemment plus facile.

↑ Arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon.
© RMN/Agence Bulloz.

LES OUVRAGES SÉRIEUX

Inutile de chercher midi à 14 heures : il existe maintenant des ouvrages sérieux, appuyés sur des sources dont les auteurs prennent la peine d'indiquer les références pour que les lecteurs curieux puissent les vérifier. Citons le livre de Colette Beaune, *Jeanne d'Arc*, publié chez Perrin en 2004, et le dictionnaire de Philippe Contamine, *Jeanne d'Arc, histoire et dictionnaire*, publié en 2012 chez Robert Laffont. Il faut savoir qu'au-delà des trois-quatre textes que les théoriciens parallèles citent de manière aléatoire (dans un sens quand ça les arrange, quitte à nier leur véracité quand ils les dérangent), il existe plus de deux cent textes que les historiens sérieux mettent à contribution pour donner de l'histoire de Jeanne un panorama certes incomplet – on ne travaille qu'avec les textes qui ont échappé à la guerre et à la destruction – mais qui, du moins, est appuyé sur de solides connaissances du contexte historique médiéval, et non sur la fallacieuse certitude que les savoirs et les mentalités sont immuables et conformes à ce que nous faisons de nos jours et dans notre civilisation (ce qu'on appelle l'ethnocentrisme). Non, Jeanne n'est pas née en 1407 loin de Domrémy ; ce sont les royalistes qui l'affirment car pour eux un acteur de l'histoire ne pourrait être un roturier sans remettre en cause leur revendication d'un droit au pouvoir appuyé sur la seule naissance. Non, Jeanne d'Arc n'est pas non plus un homme, car c'est avant tout un argument pour ceux qui redoutent que les femmes contestent le droit des hommes à exercer seuls le pouvoir, et oui, elle est morte en 1431, ceux qui le nient tentant avant tout de combattre la récupération, par l'Église, de Jeanne faite sainte. Ces théories ne sont pas professées par hasard, et il faut savoir qui les a inventées. Enfin, on conclura par la remarque que ceux qui affirment à la fois que Jeanne est née en 1407, morte après 1431 et que c'est un homme font surtout preuve d'une grande confusion des opinions, des époques, des lieux et même des sexes, mais que le lecteur qui cherche honnêtement à comprendre l'histoire de Jeanne d'Arc n'est pas obligé de les suivre dans leurs reconstructions alambiquées.

Jeanne d'Arc en politique

Les récupérations contemporaines d'un mythe de 1945 à nos jours

Par **Yann Rigolet,** Doctorant en Histoire Contemporaine, Université d'Orléans, laboratoire SAVOURS

Dire que le mythe de Jeanne d'Arc a toujours séduit les politiques est un doux euphémisme ! De la déflagration de son souvenir inspiré par Jules Michelet (1798-1874) en 1841 jusqu'aux tentatives chimériques du régime de Vichy de la substituer à Marianne, Jeanne d'Arc est toujours restée une référence favorite des partis et des idéologies, toutes sensibilités confondues. La seconde partie du XX[e] siècle n'échappe pas à cette règle et révèle également une fructueuse historiographie. Sans prétendre à l'exhaustivité, deux temps majeurs de réinvestissement du mythe Jeanne d'Arc peuvent être observés. Un temps « gaulliste » d'appropriation ambigüe du souvenir de l'héroïne jusqu'en 1970, un temps « lepéniste » d'acculturation durable et quasi exclusif d'une Jeanne d'Arc érigée en figure d'un nationalisme fermé depuis les années 1980. Pour conclure, on constatera après 2002 la construction d'un temps nouveau d'œcuménisme autour de Jeanne d'Arc avec comme acmé les présidentielles de 2007 et le sixième centenaire de sa naissance en 2012. Un temps de réaction et de contestation de l'accaparement de l'héroïne par le Front national, par les républicains notamment.

LE TEMPS DE GAULLE : JEANNE DANS L'OMBRE DU GÉNÉRAL

Parler de la métaphore Jeanne d'Arc-De Gaulle (1890-1970) mériterait tout un livre. C'est ce que souligne l'historien Maurice Agulhon en dégageant trois traits communs aux deux figures, facteurs de mythification : tout d'abord, le rôle historique et l'image du sauveur providentiel ; puis le personnage extraordinaire, indéniablement surdoué ; et pour terminer, le statut de héros de légende, candidat idéal à la mythologie nationale[1]. Si les corrélations semblent indéniables avec un caractère de relative exemplarité, ce thème reste complexe à aborder de par l'ambigüité même de la lecture gaullienne du mythe de Jeanne d'Arc : entre clameurs symboliques pendant la Résistance et la France Libre et utilisations plus stratégiques à la Libération et dans les années suivantes. Face à la double instrumentalisation de Jeanne par les services de l'information et de la propagande de Vichy et par la Collaboration, De Gaulle tente déjà pendant la guerre de faire de l'héroïne un modèle de résistance et une alliée idéale. Cette image est au cœur de plusieurs discours radiophoniques dont celui du 10 mai 1941 à Brazzaville où il demande aux Français d'observer une minute de silence, le lendemain, lors de la Fête nationale de Jeanne d'Arc.

Ce temps de célébration est l'occasion privilégiée de disputer le souvenir de Jeanne au maréchal Pétain (1856-1951) qui voit en elle un vecteur de la Révolu-

↗ **Affiche anti-cléricale et républicaine d'une loge maçonnique du Grand Orient de France à propos de Jeanne d'Arc. Musée du GODF. Cliché Declic, 2010.**

1 Maurice Agulhon, *De Gaulle, Histoire, Symbole, Mythe*, Collection Pluriel, n°1008, Paris, Editions Hachettes Littérature, 2001, pp. 105-108.

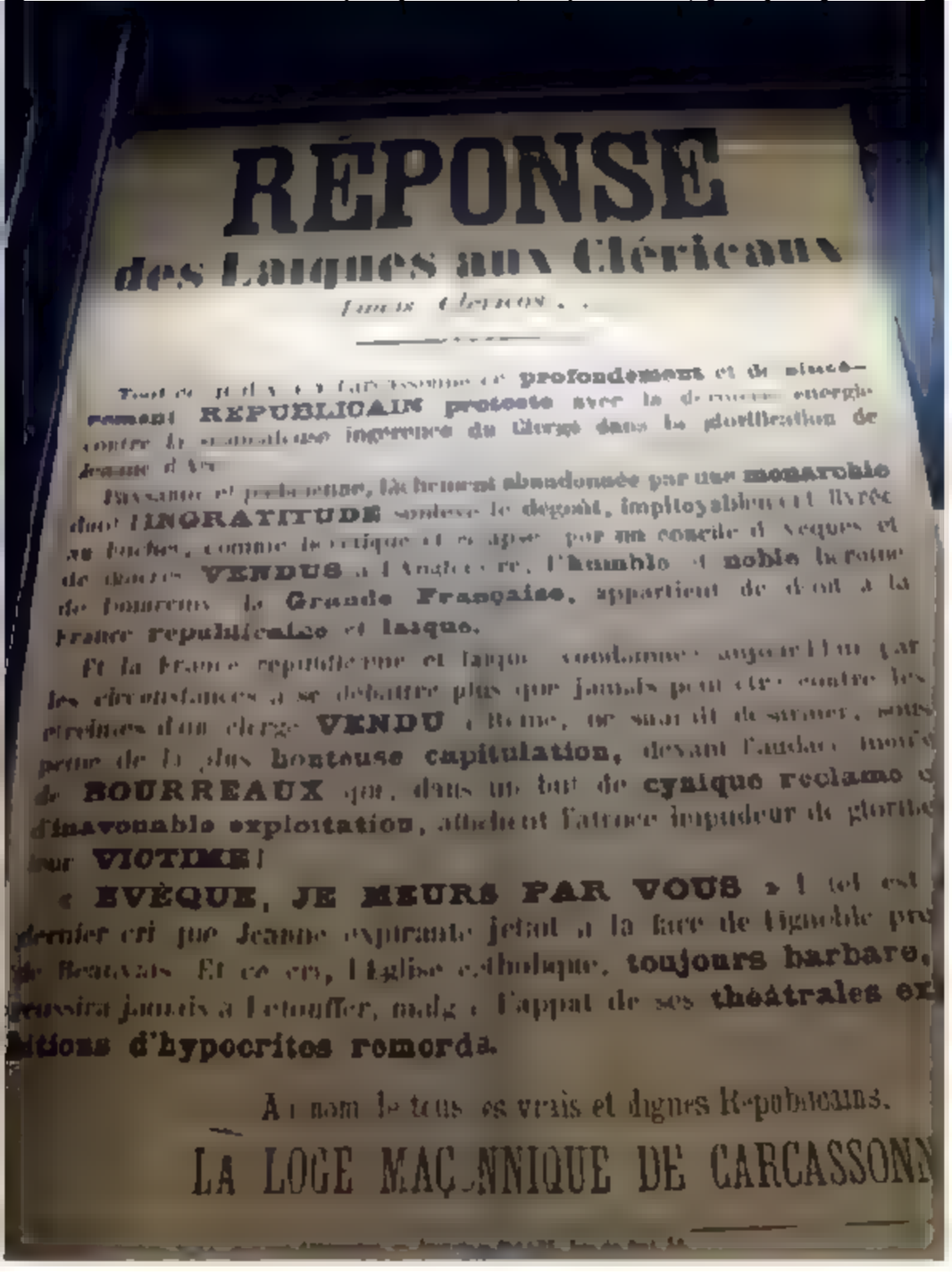

RÉPONSE

des Laïques aux Cléricaux

Jamais Cléricaux...

Tout ce qu'il y a d'Français de **profondement** et de sincèrement **RÉPUBLICAIN proteste** avec la dernière énergie contre la scandaleuse ingérence du clergé dans la glorification de Jeanne d'Arc.

Jeanne est républicaine, lâchement abandonnée par une **monarchie** dont l'**INGRATITUDE** soulève le dégoût, impitoyablement livrée au bûcher, comme le critique et le signale par un concile d'évêques et de clercs **VENDUS** à l'Angleterre, l'**humble** et **noble** héroïne de bonheur, la **Grande Française**, appartient de droit à la **France républicaine et laïque.**

Et la France républicaine et laïque condamne aujourd'hui par les circonstances à se débattre plus que jamais pour être contre les étreintes d'un clergé **VENDU** à Rome, ne saurait se résigner, sous peine de la plus **honteuse capitulation**, devant l'audace morbide de **BOURREAUX** qui, dans un but de **cynique réclame** et d'inavouable exploitation, attachent l'atroce impudeur de glorifier leur **VICTIME!**

« **EVÊQUE, JE MEURS PAR VOUS** » ! tel est le dernier cri que Jeanne expirante jetait à la face de l'ignoble prélat de Beauvais. Et ce cri, l'Église catholique, **toujours barbare**, ne réussira jamais à l'étouffer, malgré l'appât de ses **théâtrales exhibitions d'hypocrites remords.**

Au nom de tous les vrais et dignes Républicains.

LA LOGE MAÇONNIQUE DE CARCASSONN

tion nationale, notamment auprès de la jeunesse. Si Jeanne reste présente chez De Gaulle, dans ses discours des 30 avril et 18 juin 1942, si ces échos retentissent encore avec une symbolique plus grande encore le 18 septembre 1944 lors de sa venue à Orléans, on constate toutefois son absence remarquée à la Libération. Jeanne est ainsi complètement occultée le 15 mai 1945 à Paris, lors de son discours de la Fête de Jeanne d'Arc républicaine retrouvée. De Gaulle insiste ainsi sur le fait : « (...) qu'en 20 siècles d'une existence traversée par d'immenses douleurs, la patrie n'avait jamais connu une situation semblable ». La comparaison entre la France de 1429 et celle de 1940 constituait pourtant un leitmotiv du discours gaullien pendant le conflit. La veille, dans un télégramme adressé au maire d'Orléans, n'évoquait-il pas Jeanne d'Arc et son regret de ne pouvoir assister aux fêtes d'anniversaire de la Libération de la cité ? Il soulignait cette : « coïncidence, à plus de 500 cents ans de distance ». Idem le 2 avril précédent, à Paris, où il rappelait la force symbolique de Paris lorsque Jeanne d'Arc montait à l'assaut de la Porte Saint-Honoré. Volonté d'éviter l'association incontournable, désir de supplanter la référence mythique ? Rien n'est moins sûr quand on sait que Jeanne ressurgit en 1959 dans un hommage très officiel envers l'héroïne, peut-être le dernier de la vie politique du Général.

Invité d'honneur des Fêtes johanniques d'Orléans, De Gaulle renoue alors avec le mythème de la Résistance autour de Jeanne et de son propre appel du 18 juin : « (...) Cette jeune fille venue combattre au moment où tout semblait perdu, [...] dédaignant tous les artifices, allant droit au cœur, à l'âme de ses concitoyens et parvenant à leur rendre espoir (...) ». Jeanne : miroir de De Gaulle ? Les supputations abondent tant le souvenir de l'héroïne lui reste, pour la postérité, étroitement lié. On ne compte dès lors plus les concordances dans l'iconographie et la caricature, mais aussi dans les discours, à Orléans et ailleurs, à l'image de ces mots du Général lui-même, rapporté peu avant sa mort par Michel Droit (1923-2000) lors d'une promenade à la Boisserie : « (...) Vous voyez, [...] au fond de cette vallée, il y a l'Aube. On peut la passer à gué. C'est ce qu'a fait Jeanne d'Arc. Elle a franchi la rivière à peu près à cette hauteur là, quand elle est venue de Domremy [...] elle allait ainsi de maquis en maquis (...)[2].

2 Michel Droit, *Les feux du crépuscule*, Paris, Plon, 1977, p.224.

† Le Général de Gaulle en compagnie de Claire Ferchaud, Jeanne d'Arc 1959 aux Fêtes de Jeanne d'Arc d'Orléans, le 8 mai 1959. Source : ECPAD, Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense.

↓ Illustration du programme des Fêtes de Jeanne d'Arc d'Orléans de 1946. Source : Fêtes de Jeanne d'Arc – Organisation (avec affiches, brochures et photographies), 1940-1946, 1J179, Archives Municipales d'Orléans.

LE TEMPS LE PEN : JEANNE CAPTIVE AU « FRONT » !

Avec la disparition de De Gaulle, l'image de Jeanne d'Arc va amorcer une certaine gestation du souvenir. Moins revendiquée par les hommes politiques, boudée par la mémoire collective, le mythe johannique va toutefois bénéficier d'une appropriation durable par Jean-Marie Le Pen et son Front national au début des années 1980. Depuis 1988 et l'instauration de sa propre manifestation en l'hommage de Jeanne d'Arc, le parti fait dès lors surgir chaque 1er mai à Paris devant la Statue de Frémiet une intense propagande des plus médiatisées.

Certes, la pratique n'est pas nouvelle et s'inscrit dans la continuité des défilés des ligues dont celle des Camelots du Roi de la fin du XIXe siècle. Certes, les innovations ne font pas florès tant en termes d'iconographies et de discours que de légitimité historique qui voudrait que Jeanne d'Arc soit fêtée à Paris plutôt le 8 septembre, date à laquelle elle a été blessée en 1429 devant la Porte Saint-Honoré. Ceci étant, en dépit des diatribes et autres slogans parfois nauséabonds, en dépit d'une construction fragile, cet archétype nationaliste est resté omnipotent. Comment l'expliquer ? Premièrement par cette pérennité de l'hommage frontiste à Jeanne d'Arc sans cesse diabolisé et donc sans cesse renforcé. Second point, l'antienne bien connue : « Jeanne d'Arc, c'est Le Pen ! » connaît à l'évidence certains succès grâce à cette volonté d'identification du chef du Front national à l'héroïne. Chaque 1er mai, c'est ainsi en sauveur providentiel d'une France décadente et promise à sa perte que se présente Jean-Marie Le Pen. À l'image d'un De Gaulle se référant dans un registre différent à Jeanne l'héroïne libératrice en 1941, le leader frontiste s'appuie quant à lui sur la victimisation et se compare volontiers à l'héroïne-martyr, sacrifiée et abandonné de tous. Troisièmement, et c'est là l'une des forces des mythologues du Front national, Jeanne d'Arc est une figure régulièrement actualisée comme en témoigne son instrumentalisation en faveur de combats contemporains tels le « Non » à la construction d'une Europe fédérale.

Au mépris du bon sens historique le plus élémentaire, au travers d'une interprétation plus que douteuse associant le Traité de Troyes de 1420 et le Traité de Lisbonne de 2007 sur le fonctionnement de l'U.E., le parti s'est trouvé un cheval de bataille idéal. Celui de faire de Jeanne d'Arc, ayant bouté l'Anglais hors de France, une farouche anti-européenne dès le Moyen Âge tardif ! Plus encore, en réponse probablement à cette image, cette thématique de la Jeanne d'Arc européenne fait, cette fois, également l'objet, depuis les années 1950, d'une intense récupération chez les partisans du « Oui » à l'Europe. C'est ce dont témoignent les références récurrentes de la part de certains politiciens de Strasbourg et autres invités aux Fêtes Johanniques d'Orléans à certaines dates-clés : 1951, 1979, 1992, 2000, 2005, etc. L'héroïne, en contre symbole du Front national, est ainsi considérée comme supranationale avant l'heure, préfiguratrice de part son action d'un certain sentiment européen. Une image sans réels fondements, elle aussi contestable et anachronique qui relève davantage du prosélytisme que de la conviction sincère. Ultime point, la récente féminisation du Front national avec l'intronisation de Marine Le Pen, a sans nul doute contribué à renforcer l'ancrage de l'image de Jeanne à la droite de la droite. En effet, les rapprochements abondent. Dans l'iconographie, les affiches du rassemblement du 1er mai ont évolué et voient disparaître l'incontournable statue de Frémiet et ne subsister que sa silhouette en symétrie avec celle de Madame Le Pen !

La plus récente fait même disparaître le nom de Jeanne d'Arc ainsi que le sigle du Front national. Quant au discours, il contribue à faire de la fille « de », la nouvelle Jeanne d'Arc du parti. Preuve en est, cette chaîne youtube intitulé par des partisans : « Marine, notre Jeanne d'Arc » et cette conclusion sibylline du discours de Jean-Marie Le Pen du premier mai 2012 assurant le double transfert d'héritage de la geste du sauveur et de son précieux pilier qu'est le culte de Jeanne d'Arc : « Certes, Marine n'est pas Jeanne d'Arc, mais elle fait partie

† Décor de la Fête de Jeanne d'Arc du Front national du 1er mai 2005, Place de la Concorde, Jeanne d'Arc dit « NON » à l'Europe. Source : service communication du Front national, image libre de droits.

♦ Couverture de l'ouvrage de Jean-Charles Chapuzet, *Extrême droite, du vol au viol de mémoire*, par Plantu.

comme elle de la longue lignée de ceux qui ont fait la France et qui l'on défendue depuis près de deux millénaires. Vive Jeanne, Vive Marine, Vive la France ».

ÉPILOGUE : JEANNE EN RENAISSANCE OU LE TEMPS D'« ŒCUMÉNISME » ?

Le Front national a donc toujours bénéficié d'un monolithique espace d'appropriation du souvenir de Jeanne, visiblement contrecarré par aucun autre. Toutefois, on constate que l'après 21 avril 2002 a été, pour le souvenir de Jeanne d'Arc, à la fois le catalyseur idéal d'une renaissance dans les rangs de la gauche et de la droite républicaine, et la première étape vers une réprobation continue et alimentée de sa récupération par la droite extrême. L'année 2003 marque ainsi, avec les ouvrages d'Édouard Balladur[3], de Jean-Charles Chapuzet et sa célèbre illustration de Plantu[4], avec le débat entre Max Gallo et Jean-Marie le Pen sur le sens de l'histoire et de ses symboles[5], les prémices d'une contre-offensive argumentée tant littéraire qu'historique et politique. Cet objectif de réhabiliter l'héroïne dans le panthéon des grandes figures nationales tout en dénonçant son appropriation illégitime semble avoir trouvé un écho positif comme l'ont manifesté les candidats à la présidentielle de 2007. Certes, les stratégies du jeu politique et de la propagande électorale ont très rapidement montré leurs limites sous couvert d'un usage prétendument consensuel autour de Jeanne d'Arc.... et de l'Histoire, cruellement grande absente des débats[6]. L'exaltation de la jeunesse et le siphonage des thèmes mythologiques du Front national transparaissaient logiquement dans les évocations du martyr de Jeanne chez le candidat Sarkozy. Quant à Madame Royal, son identification récurrente à l'héroïne s'est démultipliée pendant la campagne jusqu'à provoquer une certaine sclérose de caricatures et d'iconographies décrédibilisant visiblement une revendication féministe sincère et avérée.

Vient 2012, autre moment électoral majeur et son concert d'hommages du mois de janvier pour le sixième centenaire de la naissance de l'héroïne. Un hommage très officiel de la nation et du président de la République, le tout relayé par la classe politique quasi unanime, somme toute un bel exemple de consensus face aux usages militants. La démonstration s'il en est que : « Jeanne n'appartient à aucun parti, aucun groupe, aucun clan mais qu'elle appartient à la France et aux Français » comme le stipule le slogan consacré pour l'heure. Et après ? C'était sans compter sur la portée symbolique de ce double hommage du Front national, le 7 janvier mais aussi le 1er mai comme à l'accoutumée. Un mois de mai une nouvelle fois caractéristique de ce monopole du souvenir que fait toujours peser ce parti sur Jeanne d'Arc. En effet, hormis dans les quelques villes d'anciennes traditions johanniques ayant associé avec soin les célébrations, historiques, celles du 8 mai, et nationales, du 13 mai, que constate-t-on ? Que l'hommage officiel à Jeanne d'Arc, fête nationale et du patriotisme, instauré depuis juin 1920 chaque second dimanche de mai[7], a suscité une nouvelle fois l'indifférence des élites politiques républicaines. L'expéditive formalité de dépôt de gerbes au pied de la statue de Frémiet par les présidents des deux assemblées semble d'ailleurs avoir vécu. Aussi, dans cette volonté d'arracher l'héroïne aux extrêmes, après les multiples hommages de janvier, après les discours et litanies tous azimuts, n'aboutit-on pas ici à une curieuse contradiction ?

↑ Nicolas Sarkozy à Vaucouleurs pour l'hommage du sixième centenaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Source : Site Internet du Figaro.fr

↓ Le souvenir de Jeanne d'Arc tiraillée entre Nicolas Sarkozy et Marine le Pen, par Plantu. Source : Une de couverture du *Monde*, 7 janvier 2012.

3 Édouard Balladur, *Jeanne d'Arc et la France, le mythe du sauveur*, Paris, éditions Fayard, 2003.
4 Jean-Charles Chapuzet, *Extrême droite, du vol au viol de mémoire*, Le Chaufour, éditions Anovi, 2003.
5 Émission *100 minutes pour convaincre*, France 2, 5 mai 2003.
6 C'est la thèse défendue par Gérard Noiriel et son Comité de vigilance face aux usages politiques de l'Histoire dans : « Les usages politiques de l'histoire dans le discours public de Nicolas Sarkozy », site Internet du CVUH, http://cvuh.blogspot.fr/, 8 mars 2007.
7 *Journal officiel de la République Française* du 14 juillet 1920, Fonds. 9.54, *Discours*, Centre Jeanne d'Arc d'Orléans.

nouveau site internet
www.archeothema.com

Abonnement

ARCHÉOTHÉMA
Revue d'histoire et d'archéologie

Archéothéma **est devenue l'une des revues francophones de référence pour les amoureux d'archéologie et d'histoire. Abonnez-vous ! Rendez-vous sur www.archeothema.com et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE!**

ABONNEMENT

Vous trouverez ci-joint le règlement de mon abonnement à :

❑ **Oui, je m'abonne à la revue *Archéothéma***

1 an, 9 numéros : France 56€, étranger 66€.
À l'ordre d'**Archeodunum SAS**

❑ chèque
❑ mandat postal
❑ carte bancaire

n° |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|

expirant le ___ / ___ code CVC ____

❑ pour les administrations ou sociétés sur facture en ____ exemplaires

À _____ le __/__/____. Signature :

Coupon à envoyer à :
Archéothéma - Service clients
12 350 Privezac
par téléphone : 05.65.81.54.86
par fax : 05.65.81.55.07.
par mail : contact@bopress.fr

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
_____
_____
_____
Code postal : _____
Ville : _____
E-mail : _____

Commande de numéros anciens

www.archeothema.com

ARCHÉOTHÉMA
Revue d'histoire et d'archéologie

AT 8

AT 9

AT 10

AT 11

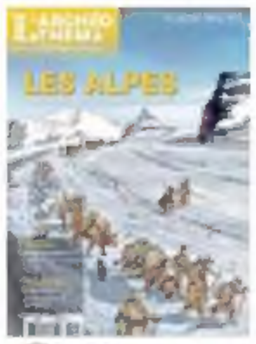
AT 12

AT 13

AT 14

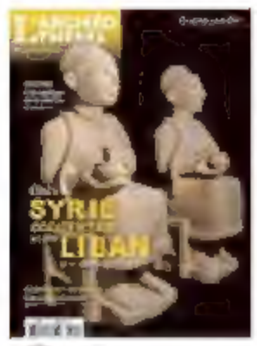
AT 15

AT 16

AT 17

AT 18

AT 19

AT 20

AT 21

NOUVEAUTÉ
INTÉRÊT

Tous les numéros (hors épuisés) sont à la vente sur notre site internet.
www.archeothema.com

Frais de port:
Pour la France et la Suisse :
1 ex. = 2€ ; 2-3 ex. = 3€ ;
4-7 ex. = 4€ ; 8-10 ex. = 5€
Pour l'Europe : 1 ex. = 4€ ;
2-3 ex. = 6€ ; 4-7 ex. = 10€ ;
8-10 ex. = 15€
Pour toute commande au-delà de 10 numéros ou toute commande **hors-Europe**, veuillez nous contacter à l'adresse info@archeothema.com

> Les Hors-séries d'*Archéothéma*

AT 22

AT HS 1

AT HS 2

AT HS 3

AT HS 4

AT HS 5

Coupon à envoyer à Archéothéma - Service clients, 12 350 Privezac
par téléphone : 05.65.81.54.86 – par fax : 05.65.81.55.07 – par mail : contact@bopress.fr

Je commande les numéros d'*Archéothéma* suivants au prix de 6€ par numéro (frais de port en sus*)

- ❑ 2. La mer Morte
- ❑ 3. La Croatie romaine et médiévale
- ❑ 4. Les cartes antiques
- ❑ 5. Les judaïsmes au temps de Jésus
- ❑ 6. L'archéologie des cours d'eau en France
- ❑ 7. Cluny, aux origines de la communauté
- ❑ 8. Le renouveau carolingien (730-830)
- ❑ 9. L'archéologie en Arabie Saoudite
- ❑ 10. Le Néolithique sur la façade atlantique
- ❑ 11. Lattes, une cité antique du sud de la Gaule
- ❑ 12. Les Alpes du Néolithique à la conquête romaine
- ❑ 13. Les frontières de Rome
- ❑ 14. Le peuple gaulois des Nerviens
- ❑ 15. Cités de Syrie occidentale et du Liban
- ❑ 16. La médecine à l'époque romaine
- ❑ 17. La Tripolitaine antique
- ❑ 18. L'archéologie navale expérimentale
- ❑ 19. Rome et la Chine
- ❑ 20s. La Tapisserie en France
- ❑ 21. Toulouse gauloise
- ❑ 22s. Vercingétorix
- ❑ Hors-série n°1. Sainte Russie
- ❑ Hors-série n°2. Valence
- ❑ Hors-série n°3 . Cochons de Romains
- ❑ Hors-série n°4. Alexandre le Grand
- ❑ Hors-série n°5. Les métiers de l'archéologie

- ❑ chèque (à l'ordre de Archeodunum SAS)
- ❑ mandat postal
- ❑ carte bancaire

n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

expirant le ___ / ___ code CVC ____

- ❑ pour les administrations ou sociétés sur facture en ____ exemplaires

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
_____
_____
_____
Code postal : _____
Ville : _____
E-mail : _____

À _____ le __/__/____. Signature :

ARCHÉOTHÉMA

Revue d'histoire et d'archéologie

Après trois ans d'existence et déjà près d'une trentaine de numéros, votre revue *Archéothéma* soigne encore davantage sa présentation : un nouveau logo, une nouvelle mise en page des rubriques d'actualités et des découvertes, des images percutantes et des textes toujours aussi clairs et originaux, vous permettront d'apprécier encore davantage chaque parution.

Au travers six numéros et trois numéros spéciaux annuels, nous vous proposons des thèmes inédits ou réactualisés avec le concours des spécialistes français et étrangers dont les recherches touchent au plus près les sujets traités. L'Histoire, l'Archéologie et l'Histoire de l'Art sont les domaines de prédilection d'*Archéothéma* qui a su, au cours de ces années, trouver une place méritée et reconnue dans le paysage des revues spécialisées francophones.

Les tout derniers numéros parus consacrés aux *Relations entre Rome et la Chine*, à la *Tapisserie en France*, à *Vercingétorix* ou aux *Métiers de l'archéologie*, sont déjà des références auprès des chercheurs et du grand public. Et les thèmes à venir combleront certainement vos attentes et votre curiosité : *Jeanne d'Arc*, *Le site de Glanum*, *Les Burgondes* ou *Les inventions et techniques dans le monde gréco-romain*. Des sujets originaux, une iconographie de qualité, une mise en page attractive et moderne, des informations inédites sont autant de critères qui doivent vous convaincre de choisir *Archéothéma* pour vous informer sur les recherches et les découvertes archéologiques dans le monde entier.

www.archeothema.com